REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-DIXIÈME ANNÉE

AVRIL - JUIN 1956

SOMMAIRE

(*Suite du sommaire au verso*)

PARIS

EDITIONS A. PEDONE

Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats

13, Rue Soufflot, 13

1956

SOMMAIRE (*suite*)

VARIÉTÉS

COMPTES RENDUS

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 2.500 francs) ; (Etranger : 3.000 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

L'AFFAIRE DU COLLIER DE LA REINE

vue par

Christophe SPINOLA

Ambassadeur de la Sérénissime République de Gênes auprès de la Cour de France

---

Le marquis de Spinola, ambassadeur de la République de Gênes à Versailles entre 1772 et 1792, fut le dernier diplomate génois auprès de la Monarchie d'ancien Régime. Il appartenait à une très ancienne et illustre famille patricienne dont plusieurs membres servirent même des Etats étrangers, tels que l'Espagne et l'Autriche. Il était à peine âgé de trente ans lorsque la confiance de son Gouvernement le fit aller à Versailles, et cette charge apparaissait lourde et délicate pour un jeune homme qu'aucune formation préalable n'avait préparé à remplir de telles fonctions. Il y succédait à un Sorba, de nationalité génoise, mais d'origine corse et d'éducation purement parisienne, à qui une ironie du sort avait réservé de parapher le traité qui consacrait la cession de son île natale au Roi Très Chrétien.

On pouvait certes penser qu'il ne demeurait plus de grande affaire pendante entre Gênes et la France, mais il n'en manquait pas de moins importantes, compliquées et épineuses à souhait et faites tout exprès pour exercer les talents d'un jeune diplomate. N'était-il pas nécessaire de repousser constamment et avec une ténacité égale à leur obstination les exigences souvent peu fondées que le Piémont et l'Autriche présentaient à tour de rôle sur certaines terres ou de petits fiefs appartenant à la République ? Et pour résister à ces prétentions qui eussent démembré la République si elles avaient été satisfaites, n'était-il

pas indispensable pour un diplomate génois de se concilier au maximum les bonnes grâces et les bons offices des ministres du Roi ? Nous ne parlerons que pour mémoire des conflits d'intérêt et d'amour-propre qui opposaient fréquemment marins et commerçants génois et français, en général le règlement en était toujours délicat par suite de la susceptibilité des parties en présence.

Il serait donc superflu de souligner le caractère particulièrement important de la mission que Spinola allait avoir à accomplir en France dans ces années qui précèdent la Révolution et surtout entre 1789 et 1792. Fort heureusement son intelligence, son zèle consciencieux et aussi certaines circonstances lui permirent de s'acquitter de cette tâche à la satisfaction des dirigeants de la République de Saint-Georges. Il disposait d'un excellent observatoire pour examiner les événements internationaux, s'informer et informer ensuite. Ajoutons à cela qu'il avait épousé, avec l'assentiment de ses maîtres, Gabrielle de Lévis, fille du Capitaine des Garde du Corps de Monsieur, et que cette union l'avait fait entrer dans une famille très distinguée de la noblesse française. Il y avait gagné une situation des plus favorables pour recueillir presque aussitôt et transmettre rapidement les informations utiles à la conduite de son Gouvernement sur certaines affaires où la marche à suivre n'apparaissait pas sans difficultés. Ensuite il put y acquérir une grande objectivité d'esprit et une sérénité de jugement qui lui fit éviter et les illusions faciles et le parti pris aveugle. Il adopta forcément, tout au moins quelquefois, l'optique de la caste dans laquelle il était entré, mais il faut lui rendre cette justice qu'il resta toujours fidèle à sa patrie et en défendit à chaque occasion les intérêts avec une parfaite intégrité. C'est en vrai Génois qu'il comprit et exécuta sa mission. Nous hésiterions à porter un tel jugement sur son prédécesseur, Français d'adoption sinon de cœur et Génois par nécessité.

Il occupait son poste depuis plusieurs années et le champ de ses relations personnelles, comme son expérience professionnelle n'avait fait que s'élargir quand éclata la déplorable Affaire du Collier. Il ne pouvait guère se dispenser d'en fournir à ses

maîtres des relations quotidiennes ou presque, et il n'y manqua pas. Nous serions déçus si nous pensions y trouver des détails inédits susceptibles d'apporter de nouvelles lumières sur un scandale qui devait jeter le discrédit sur la Monarchie et la Reine. Cependant des traits originaux, des appréciations particulières percent çà et là dans les lettres où il rapporte, en les résumant le plus possible, avec une grande objectivité et une modération de langage qui lui font honneur, tous les détails bien connus de la lamentable histoire.

La première pièce de cette correspondance porte la date du 26 août 1785 et relate l'arrestation du cardinal de Rohan : « Le Roi l'a fait appeler dans son cabinet vers midi », écrit Spinola, « en présence de la Reine, du Baron de Breteuil, ministre de la Ville de Paris et de la Maison du Roi, et du Garde des Sceaux ». C'est alors que le Baron de Breteuil, ennemi farouche de Rohan, ainsi qu'on le sait, « donna l'ordre à un exempt de procéder à l'arrestation du prélat au nom du Roi ». Mais Spinola rapporte que le duc de Villeroy, capitaine des Gardes du Corps, arrivé sur ces entrefaites, fit tout de suite remplacer l'exempt par le chevalier d'Agout, adjudant major de ces mêmes Gardes. C'est ce dernier qui accompagna le cardinal à son appartement où s'effectua le séquestre de ses papiers. « Il ne lui fut permis d'écrire ni billet ni lettre et ce soir même il a été conduit, dans son propre carrosse, à ses palais de Paris où, le séquestre mis sur ses papiers, il fut après souper, conduit à la Bastille ». Tels sont les détails, assez laconiques mais fort précis que nous a laissés l'ambassadeur génois. Mais à partir du 29 août, il suit de très près toutes les péripéties du procès sans faire même entrevoir bien nettement ses sympathies. « Le Cardinal est toujours détenu à la Bastille et diverses personnes ont été arrêtées et conduites dans ce château, parmi lesquelles se trouvent quelques uns de ses gens et d'autres qui sont au nombre de ses familiers et avec lesquelles il vivait dans l'intimité ». Spinola informe ensuite son Gouvernement que le prélat a eu dans les jours précédents avec les ministres Vergennes et de Castries deux longues conférences ayant trait à l'objet qui avait valu à Rohan la disgrâce du Souverain.

« Tous, à la Cour, affirme-t-il, sont persuadés que le Cardinal a été la victime de sa crédulité excessive en acceptant des mains d'une certaine Dame de La Motte, aujourd'hui arrêtée, une feuille qui portait la fausse signature de la Reine, pour escroquer un joaillier et lui dérober un collier de diamant qui vaut environ un million et demi. Le Cardinal affirme que c'est là la vérité et il a demandé à être jugé afin de faire éclater son innocence, assurant qu'il ne sortira pas de la Bastille sans que son procès ne soit terminé ».

Le 5 septembre, Spinola revient sur l'événement du jour : « La détention du Cardinal dans le Château de la Bastille, écrit-il, continue à faire l'objet de toutes les conversations du public. Le Parlement doit bientôt instruire cette affaire, le prélat ayant demandé à être jugé par lui. On croit que Sa Majesté signera aujourd'hui les lettres patentes qui prolongeront la session du Parlement prêt à se mettre en vacances. Cette affaire, dont il prendra connaissance pendant cette prorogation, l'occupera entièrement. Et Spinola se fait l'écho des bruits qui circulaient à la Cour et à la Ville selon lesquels le Parlement procèderait à la nomination de commissaires de la Grand Chambre et de la Chambre criminelle pour examiner l'affaire ».

La dépêche écrite le 12 septembre nous donne la teneur de ces lettres patentes immédiatement enregistrées : « elles disent en substance que les joailliers Boemer et son associé se sont présentés à la Reine pour lui réclamer le paiement d'une parure de diamants vendue au cardinal de Rohan à la suite de propositions faites et souscrites au nom de la Reine. Sa Majesté, y est-il dit, s'est indignée de l'abus qui avait été fait d'un nom qui lui est si cher, Elle avait fait appeler le cardinal et l'avait interrogé sur ce point. Le prélat s'était alors borné à répondre que les propositions lui avaient été faites par la Dame de La Motte et il s'en est tenu à cette déclaration. Sa Majesté estimant de son devoir d'éclaircir de tels faits et de ne point laisser impunis de semblables attentats a donc fait mettre en état d'arrestation le cardinal de Rohan et la Dame La Motte. Il croit indispensable de les renvoyer devant son Parlement en conformité des lois du Royaume ». Rien que nous ne sachions dans ce

rappel du contenu des lettres patentes, mais Spinola tout aussitôt se fait l'écho d'une information qui commençait à se répandre et selon laquelle l'Assemblée du Clergé de France se préparait à faire des remontrances au Roi au sujet du renvoi de l'affaire devant la juridiction du Parlement. Et dans son rapport du 19 septembre cette information a pris réellement corps : c'est l'Archevêque de Narbonne, président de cette Assemblée du Clergé, qui, le jour précédent, a présenté au Roi une lettre avec un mémoire rédigé dans la réunion qui s'est tenue quelques jours auparavant. Spinola insiste sur la prétention élevée par le clergé pour que le cardinal soit jugé par ses pairs, « en sa qualité d'évêque », car cela s'est toujours fait en des cas semblables et comme cela a lieu entre gentilshommes et officiers des diverses cours de ce royaume ». L'ambassadeur ajoute qu'« on ignore la réponse du Roi » ; puis, en post-scriptum, il mentionne que le Monarque a répondu à l'archevêque, qu'il aurait pris en considération la représentation de son Clergé et qu'il ferait connaître ses intentions. Il s'agit de la part de Louis XVI d'une de ses nombreuses velléités, généralement sans lendemain ; et Spinola revient sur ce même sujet quelques jours après, le 26 septembre : « Le cardinal est toujours détenu à la Bastille », écrit-il mélancoliquement comme s'il exprimait une opinion générale étonnée par cette détention prolongée ; et il ajoute : « on ne doute pas ici qu'à la suite des représentations du clergé à Sa Majesté, à propos de cette affaire, la Cour de Rome ne soit amenée elle aussi à soutenir ses privilèges. Il insiste sur le fait que l'action de la Curie ne vise pas à soutenir la cause du cardinal, mais bien à sauvegarder tant les droits de l'épiscopat en matière judiciaire que lès privilèges inhérents à la dignité de cardinal et d'évêque dont était revêtu le prince Louis de Rohan.

En octobre l'instruction du procès est confiée à Titon, conseiller de la Grand Chambre. Spinola, après avoir informé ses correspondants que les dépositions de tous les témoins sont terminées, annonce que les vacances judiciaires vont retarder le procès. Il a entendu dire à la Cour que Rome, « qui n'a pas encore été informée de la décision royale de renvoyer l'affaire

devant le Parlement, s'est contentée de faire des représentations de vive voix sans avoir accompli de démarche officielle auprès du Roi ». Mais, le 17 octobre, l'ambassadeur génois se hâte de faire connaître aux Sérénissimes Conseils le contenu de la lettre de Sa Sainteté Pie VI au Roi de France : le Pape réclame pour Rohan des juges compétents « selon les canons et les concordats ». Sans doute voyait-il plus juste que le souverain et pensait-il que cette cause entre les mains des membres du Parlement ne pouvait, par un verdict facile à prévoir, que porter un préjudice certain à la cause de la Royauté et à celle de la Religion. Et Spinola de conclure : « On pense généralement que le Roi consentira à ces demandes », en quoi il se faisait, sans doute avec bien d'autres, d'étranges illusions ! Mais le plus étonnant, c'est que le 24 du même mois Spinola annonce dans un court billet à son Gouvernement que l'Internonce vient de quitter Paris avec la réponse du Roi qui donne toute satisfaction au Saint-Père. Ce n'est plus de cela qu'il s'agit dans la lettre suivante qui, datée du 21 novembre, reparle de l'affaire et fait part de l'attente générale dans laquelle se tient la Cour pour voir « sous quel aspect on instruira cette cause ». Mais le juge instructeur Titon demande une prorogation de quelques jours et ce n'est finalement que vers la mi-décembre que le Parlement a pris les mesures opportunes pour décréter le Cardinal d'accusation en même temps que Cagliostro et la Dame La Motte, ainsi « qu'une certaine dame d'Oliva ». Il a fallu plusieurs jours au conseiller Titon pour lire ses conclusions devant ses collègues, ce qui explique ce retard. Spinola signale aussi dans ce même document que la dame Cagliostro et quelques autres personnes qui se trouvaient en état d'arrestation pour cette même affaire ont été mises en liberté. C'est ainsi que le procès avance lentement ; mais on ne parle plus depuis longtemps de renvoyer le prélat devant un tribunal ecclésiastique. Le 2 janvier 1786, Spinola vient d'apprendre que le Roi a délivré d'autres lettres patentes destinées à permettre au Parlement d'envoyer une commission d'enquête à la Bastille pour notifier officiellement au cardinal le mandat d'arrêt pris contre lui et le soumettre à un interrogatoire sur les principaux points de l'accusation. Mais

l'ambassadeur génois souligne que l'enregistrement de ces lettres risque de traîner quelque peu en longueur, car une indisposition du conseiller Titon, commissaire rapporteur de tout ce qui touche à l'affaire, retarde la réunion des chambres du Parlement. Ces lettres furent enfin enregistrées le 10 janvier et l'interrogatoire de Rohan commença le 16 : « il a été très long », rapporte Spinola, « trois heures le matin, trois heures dans la soirée, mais Son Eminence a montré la plus grande modération et tranquillité ». L'interrogatoire se poursuit encore dans la journée du 17 et dura aussi longtemps que le précédent. Nous sommes informés que, dès la signification officielle du mandat d'arrêt, le prélat se vit interdire toute communication avec l'extérieur et que ses parents et amis insistèrent en vain pour lui rendre visite. On sent que cette mesure de rigueur étonne la cour et Spinola s'en fait l'écho par la manière dont il rapporte le fait. Immédiatement après l'interrogatoire du cardinal, il fut procédé à celui des autres inculpés. On se rend alors compte que l'impatience s'accroît, les lettres de l'ambassadeur en témoignent, car il y montre quelque humeur à l'égard des contumax « dont l'absence, dit-il, va retarder le jugement, en rendant nécessaires de longues formalités ». De fait des complications apparaissent qui font traîner l'instruction en longueur et, à la date du 13 février il informe les dirigeants de la République « que le public est déçu par le retard qu'apporte le Parlement à décider, après audition du juge instructeur, si la cause sera jugée au civil ou au criminel. « Pour le cas où cette cause serait déférée au civil, écrit-il, il faudra qu'un nouveau décret intervienne, et le public est anxieux de connaître la décision à cet égard ».

Dans sa dépêche du 20 février Spinola fait allusion aux réunions au cours desquelles « le Parlement a passé outre aux protestations et aux réserves du cardinal et rejeté sa demande d'être renvoyé devant un juge ecclésiastique compétent pour y être jugé en première instance ». Les conseillers, poursuit Spinola, ont fait droit aux conclusions du Procureur général en

(1) Le Sieur de Lamothe avait gagné l'Angleterre.

ordonnant qu'il serait procédé au jugement des accusés par un nouvel examen et une nouvelle confrontation des témoins entendus et à entendre ». Quant à la demande produite pour transformer le décret de prise de corps du Cardinal, de la dame de Lamotte et de Cagliostro, elle a été jointe au fond du procès. Spinola est d'avis que « cette décision laisse encore une incertitude parmi les accusés en ce qui concerne le vrai coupable » ; et il prévoit qu'une « telle procédure entraînera de grands délais qui retarderont jusqu'à l'année d'après le jugement définitif qui doit faire connaître les vrais responsables ».

C'est enfin l'intervention de la Cour de Rome en février 1786. Spinola ne manque pas d'informer son Gouvernement du contenu de la lettre adressée par Pie VI à Louis XVI : « L'Internonce a reçu jeudi dernier une lettre de Sa Sainteté pour le Roi », écrit-il. « Elle lui fait part de sa décision du 13 février dernier de suspendre pour six mois le cardinal de Rohan de sa dignité cardinalice ainsi que de tous les autres privilèges qui y sont attachés, cela pour avoir demandé et reconnu un tribunal compatible avec cette dignité, droits et privilèges, à l'occasion du procès pour le fameux collier ». Et il poursuit : « L'Internonce a donné lecture de cette lettre à Monsieur de Vergennes et elle a été également entendue par le Conseil du Roi, hier 5 mars ». La fragilité du motif invoqué par le Saint-Père cachait mal l'impuissance de la Cour de Rome à obtenir pour Rohan des juges ecclésiastiques, surtout quand on sait que ce dernier avait demandé à plusieurs reprises la juridiction de ses pairs. Spinola insiste tout particulièrement sur « la sensation très grande » soulevée par la décision pontificale qui « paraît avoir été généralement approuvée ». Mais dans une lettre du 13 mars il s'étonne que cette décision n'ait pas été communiquée à l'intéressé. Dans cette même lettre il signale aussi que la confrontation des inculpés devant la commission du Parlement a enfin commencé et se poursuivra encore pendant plusieurs semaines. Il s'empresse de faire connaître aux sénateurs, le 27 de ce même mois, l'arrestation de Rétaux de Villette ; et il déclare que c'est là un événement « des plus favorables au Prince Louis de Rohan : « Il a été arrêté à Genève, précise-t-il », et c'est lui qui paraît

être l'auteur du prétendu billet écrit par Sa Majesté la Reine ainsi que des lettres adressées à la dame de Lamothe et qui portent elles aussi la fameuse signature de Sa Majesté. L'arrestation de cet individu ne peut manquer, à son avis, « de fournir de nombreux éclaircissements à cette affaire ». Dans une autre lettre, du 3 avril celle là, il annonce l'arrivée du prisonnier à la Bastille : on fait diligence ; les juges pressent les confrontations des accusés, les craintes de voir traîner les choses en longueur s'évanouissent et l'Envoyé génois ne cache pas sa satisfaction. La dernière confrontation du cardinal avec la comtesse de Lamothe a eu lieu le 8 mai et le soir même ainsi que les jours suivants, Rohan a été autorisé à voir ses parents et à s'entretenir avec ses avocats. « Mais samedi », écrit Spinola, « il a été mis de nouveau au secret pour une confrontation, bien nécessaire, avec Rétaux de Villette ». La date du verdict est proche, on le sent à l'impatience qui gagne le public et la Cour et l'ambassadeur exprime cette conviction « que l'affaire sera définitivement jugée avant la Pentecôte, comme on le pense ici ».

Mais avant que ne soit rendue la sentence, il signale aux dirigeants génois la publication d'un mémoire en faveur du Prince Louis de Rohan qui cause une grande sensation dans le public. L'auteur semble très favorable à la cause du cardinal en essayant de prouver que ce dernier « a été la victime de son excès de crédulité ». Sans doute s'agit-il d'un de ces libelles imprimés clandestinement à Paris qui pendant toute la durée de l'affaire publièrent les mensonges les plus éhontés et les plus infâmants sur la Reine. Il peut se faire que ce soit aussi un mémoire publié par l'avocat du Prélat pour les besoins de la défense ; on sait « que ces mémoires » étaient imprimés et vendus (1). Mais Spinola ne précise pas davantage, il semble partager la conviction de l'innocence du cardinal, généralement admise par la plupart des gens qu'une propagande insidieuse et habile

(1) C'est là le seul passage de cette correspondance qui laisserait discerner quelque sympathie de Spinola pour le cardinal de Rohan ; encore le diplomate prend-il soin de dissimuler cette opinion en la ramenant à celle d'une grande partie de la population.

avait aiguillés vers cette idée. Il est vrai que notre diplomate, gendre d'un protégé de Monsieur, pouvait avoir des raisons particulières de partager ce point de vue car le rôle et l'attitude de certains membres très proches de la famille royale n'a pu être mis en valeur faute de documentation suffisante (1).

C'est dans une lettre adressée aux Sérénissimes Conseils en date du 5 juin 1786 qu'il fait état de la sentence que l'on connaît bien : « Mercredi dernier, écrit-il, le Parlement a prononcé le jugement définitif de cette fameuse affaire aux termes duquel monsieur le prince Louis de Rohan et le Comte Cagliostro ont été purement et simplement absous de toute accusation. La demoiselle Oliva (2) mise hors de Cour a été libérée pour faute de preuves suffisantes. Monsieur de Villette est exilé à perpétuité de ce royaume. La dame de Lamothe est condamnée à être fouettée et marquée sur les deux épaules, avec la corde au cou et à être enfermée dans quelque maison de correction. Son mari est condamné par contumace à être pareillement fouetté et marqué pour être ensuite envoyé aux galères à perpétuité. Quant au marché du « diamant » et aux signatures dont il est revêtu ils sont annulés. Les mémoires de Madame de Lamothe sont supprimés comme contenant des faits faux et calomnieux. Le cardinal et Cagliostro auront la faculté de faire publier l'arrêt et jeudi soir ils furent tous les deux remis en liberté ».

Suivent les autres détails bien connus : « Le baron de Breteuil se rendit le jour suivant, par ordre du Roi, à dix heures du matin chez le Prince Louis à qui il remit une lettre de cachet qui lui enjoignait de se rendre à son abbaye de la Chaise-Dieu dans la province d'Auvergne, jusqu'à nouvel ordre et dans le délai de quinze jours et on lui en a accordé trois pour voir ses parents et mettre ordre à ses affaires à Paris. Sa Majesté lui ordonnait en même temps de se démettre immédiatement de sa charge de grand-aumônier de France et de restituer les insignes de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit que cette charge comporte ». Et Spinola rapporte que le cardinal reçut avec une

(1) Maître Target.

(2) Nicole Leguey, baptisée « baronne d'Oliva » pour les besoins de la cause par Madame de Lamothe.

grande soumission et un parfait respect l'ordre du Roi, mais en ce qui touche la démission qui lui était demandée il a dit au baron de Breteuil « qu'il avait prévenu les intentions de Sa Majesté et que depuis sept heures il avait eu l'humilité de Lui adresser la renonciation à sa charge ». Mais « cela ne le dispensa pas de signer l'acte de renonciation que lui présenta le baron ». Cagliostro a lui aussi reçu une lettre de cachet qui lui ordonne de sortir du royaume dans un délai de quinze jours et, dit Spinola, depuis samedi il a abandonné la capitale ». Quant au cardinal « il doit partir aujourd'hui pour son abbaye ». En ce qui regarde le sort de la Comtesse de Lamothe, l'ambassadeur génois se fait l'écho d'une rumeur qui prétend que sa condamnation a été commuée par le Roi en l'emprisonnement perpétuel « dans le couvent de Guingamp en Basse Bretagne ».

La relation de Spinola paraît s'écarter sur quelques points secondaires des versions généralement admises par les historiens. Le cardinal a-t-il sollicité ou choisi d'être jugé par le Parlement ? Un témoin de l'époque, Besenval, et un historien, Funck-Brentano, pour ne citer que ces deux là, assurent que Rohan choisit le Parlement après que le Roi lui eut fait demander devant quel tribunal il désirait comparaître. Tout au contraire, Spinola dans la lettre du 20 février citée plus haut écrit que le cardinal avait demandé à être renvoyé devant les juges ecclésiastiques et « que cette satisfaction lui avait été refusée, le Parlement ayant passé outre à ses protestations et à ses réserves ».

De la même manière Funck-Brentano souligne l'attitude de la Cour de Rome qui menaça le cardinal de lui retirer le chapeau et les privilèges de sa dignité. De son côté, Besenval estime que sur ce point le Pape « joua aussi sa comédie en enjoignant à Rohan de comparaître devant le tribunal des cardinaux pour rendre compte de sa conduite, sous peine, à défaut de lui obéir, du jour de la notification à six semaines de là d'être suspendu de son titre de cardinal jusqu'à ce qu'il se fût justifié ». Or Spinola semble admettre que le décret pris par le Saint-Père le 1er février 1786 met cette menace à exécution « pour avoir

demandé et reconnu un tribunal non compétent ». C'est d'ailleurs à partir de ce moment là que l'ambassadeur cesse de parler du cardinal qu'il désigne désormais sous le titre de prince Louis de Rohan. C'est à la volonté du Roi que Spinola paraît attribuer le renvoi du cardinal devant le Parlement ; or, dans la lettre du 24 octobre 1785, on a l'impression qu'il tient pour un fait acquis la nouvelle du départ de l'Internonce pour Rome avec la réponse du Roi qui donnait toute satisfaction au pape en ce qui concernait le renvoi du cardinal devant un tribunal d'Eglise. S'agit-il d'un revirement du souverain ?

Autre variante en ce qui touche l'arrestation de Rohan. La plupart des auteurs ne mentionnent pas que c'est le chevalier d'Agout qui se substitua à l'exempt primitivement chargé par le baron de Breteuil de procéder à l'arrestation du Cardinal, et Spinola dit que ce fut par un nouvel ordre donné par le duc de Villeroy, capitaine des Gardes du Corps. Mais l'ambassadeur génois ne souffle mot de la destruction probable des papiers compromettants par les soins de l'abbé Georgel, vicaire général du Grand-Aumônier, prévenu à temps par un fidèle domestique de Rohan. Il se contente de parler, ainsi qu'on l'a vu ici, du séquestre des papiers aux domiciles versaillais et parisien du cardinal.

De même, Spinola fait allusion au secret rigoureux dans lequel fut tenu Rohan pendant presque toute sa détention à la Bastille, alors que Besenval dans ses *Mémoires* signale que toute la parenté et les amis du cardinal étaient admis dans la prison.

Il ne s'agit là que de divergences qui ne présentent pas un intérêt majeur, et d'autre part, nous savons par expérience que les sources auxquelles puisait le diplomate de la Sérénissime étaient généralement sûres, ainsi que le montrent d'autres dossiers, celui de la Guerre d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique, par exemple (1). Nous pouvons également citer

(1) Nous possédons également grâce à cette correspondance du diplomate génois des détails fort intéressants sur les visites faites en France par l'Empereur Joseph II. Les événements les plus importants de la vie à la Cour sont également décrits avec une grande précision et une parfaite objectivité.

comme un modèle d'information consciencieuse celle qu'il fournit à son Gouvernement dans les trois premières années de la Révolution française. Le seul regret que nous puissions exprimer est précisément celui d'une trop grande objectivité qui ne laisse pas assez souvent place à des remarques personnelles ou à des appréciations même prudentes. On sent très bien en parcourant les lettres par lesquelles Spinola tient les Sérénissimes Conseils au courant d'un scandale qui surprit l'Europe entière le souci dominant de ne point prendre parti et de ne pas sortir des limites du simple compte rendu. Le cercle familial auquel il appartenait par son mariage a cependant dû lui fournir une vue extrêmement complète et certainement très exacte de l'Affaire, il est dommage pour nous qu'il n'ait à aucun moment cessé d'observer une trop rigoureuse discrétion.

René BOUDARD.

LETTRES DE HENRI FOURNIER

Ministre de France à Rome

(1872-1873)

A

GEORG CHRISTIAN SILBERT

Ministre de France à Stockholm dans les dernières années du Second Empire, Henri Fournier (1) y fit la connaissance de Georg Christian Silbert qui représentait la Norvège à la Cour royale (2). Les deux diplomates se lièrent intimement, surtout pendant la guerre franco-allemande. Nommé à Rome en 1872, Fournier demeura en relations avec Silbern, retiré à Moss (Vaerne Kloster).

La correspondance échangée entre les anciens collègues, très intéressante particulièrement dans les premières années, ne prit

(1) Fournier (Hugues-Marie-Henri), né le 29 juillet 1821 ; attaché surnuméraire aux archives, le 4 novembre 1844 ; attaché surnuméraire à la direction politique le 9 mars 1846 ; aspirant diplomatique à Carlsruhe le 28 mars 1848 ; chevalier de la Légion d'honneur le 16 juillet 1849 ; deuxième secrétaire de légation à Saint-Pétersbourg le 20 février 1851 ; Secrétaire de légation à Hanovre le 17 février 1852 ; à La Haye le 17 juin 1854 ; Secrétaire de 2e classe le 30 août 1856 ; désigné premier secrétaire à La Haye le 13 septembre 1856 ; secrétaire de première classe, à la disposition du Département, le 14 mars 1857 ; secrétaire de 1re classe à Francfort, le 2 mai 1857 ; à Madrid, le 17 août 1857 ; à Saint-Pétersbourg, le 10 décembre 1859 ; officier de la Légion d'honneur le 11 août 1862 ; Ministre plénipotentiaire de 2e classe à Stockholm le 17 octobre 1862 ; Commandeur de la Légion d'honneur le 8 avril 1865 ; envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Rome le 26 février 1872 ; Ministre de 1re classe, en disponibilité, le 4 décembre 1873 ; Ambassadeur à Constantinople le 31 décembre 1877.

(2) Rappelons que de 1804 à 1905, la Suède et la Norvège formèrent un royaume uni.

fin qu'avec la mort de Fournier en 1898. Ces lettres se trouvent aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de l'Université d'Oslo sous le même dossier que celles de son interlocuteur norvégien. Elles nous ont été communiquées par M. Louis Juhasz, que nous remercions d'avoir bien voulu les mettre à la disposition de la *Revue d'Histoire Diplomatique.*

« La première, nous écrit-il, est datée du 24 juillet 1871. C'est avec la troisième que le manuscrit commence ; les lettres sont parfois de huit à dix pages, mais les parties qui traitent de la situation politique se détachent bien nettement des autres d'un caractère plus ou moins familier ou privé. Pour la période du 1er mars 1872 au 8 mai 1873, il s'agit du texte intégral de toutes les lettres écrites durant cette période ». Quelques lignes postérieures d'une vingtaine d'années complètent l'ensemble.

Nous donnons ici la copie littérale de l'original. C'est ce qui explique quelques formes surannées d'orthographe (tems pour temps) ou de grammaire (si j'aurais) qu'il nous a paru préférable de maintenir.

⁂

Vouvray, 10 Mars 1872.

MON CHER ET BON AMI,

Ceci ne sera qu'un mot que j'aurais déjà voulu vous adresser plus tôt. Mais depuis dix jours que j'ai été si soudainement nommé Ministre à Rome, je n'ai pas eu un moment de repos. Il me faut partir sans délai, c'est à dire que je serais à destination du 20 au 25 de ce mois.

Rien ne pouvait m'être plus pénible à supporter que l'honneur que l'on me fait et que l'on m'impose. On s'y est pris de façon à ce que je ne le puisse décliner. L'affaire était signée quand M. de Rémusat me l'a apprise dans son cabinet. Refuser eût été un esclandre que je n'ai pas voulu commettre afin de ne pas réjouir les ultramontains romains, et de donner à l'Italie une preuve de plus de mauvais vouloir français. C'est un sacri-

fice que je subis et que je n'aurais pas eu le courage de m'imposer de sang froid. Je considère que l'on m'envoie aux Gémonies. — Je ne parle comme je fais ici qu'avec un ami comme vous.

. . . . . .

Ceci n'est qu'un mot, je vous l'ai dit. Depuis ma nomination je suis comme un homme accablé. Servir la France aujourd'hui est pénible pour ceux qui l'aiment et qui ne peuvent lui faire tenir le rang qu'elle avait : si du moins, l'espoir de le lui rendre pouvait donner courage et espérance claire !

Je pars seul : ma femme me rejoindra dans un mois quand j'aurai peut-être trouvé autre chose que l'hôtel pour me loger. Et puis je veux lui éviter le pénible des premiers moments : on me le conseille fortement, de Rome même.

. . . . . .

⁂

Rome, 29 Mai 1872.

Mon cher ami,

. . . . . .

Depuis que je suis en Italie, à Rome, je suis un esprit en l'air, détestable disposition pour juger les choses de sang froid, et à fond, comme j'aime à le faire toujours, de bonne foi, en laissant la faute si je me trompe un jour... Il y a un peu plus de 2 mois que je suis à Rome. J'y suis arrivé le 23 Mars au soir. Bien accueilli par le souverain et le gouvernement. Ma présence seule, non ma personnalité, car il faut être modeste, a suffi pour arrêter tous les commérages malveillants qui excitaient, la Prusse aidant, l'Italie contre nous. Plus tard, ma personnalité, qui a tenu un langage invariable, a pu et pourra limiter bien des aspérités, et mieux disposer l'opinion émue par une mauvaise politique qui date de bien des années. L'Italie n'est plus un pays auquel il est possible de lâcher la bride et de (la) retenir à son gré. Il faut aujourd'hui la laisser marcher comme elle l'entend, à ses risques et périls et il lui sera besoin de toute son habileté traditionnelle pour ne pas échouer sur plus d'un

écueil, l'écueil religieux, l'écueil financier, l'écueil administratif et centralisateur.

Pour le moment le danger le plus prochain est la question du pouvoir temporel du Pape.

Elle est à mes yeux un des points qui intéressent non pas l'Italie seulement, mais le sentiment religieux chez tous les peuples qui ont été jusqu'ici catholiques, et qui ont besoin de ne pas perdre la croyance en Dieu pour ne pas choir dans une irrémédiable décadence.

Vous savez depuis des années, mon cher et excellent ami, quels sont mes sentiments en religion. Je suis profondément religieux, à ma manière.

Surtout je ne crois pas que la façon dont la religion exerce son empire sur les hommes, puisse être toujours la même. Ma conviction est que la religion, pour se faire accepter, à mesure que la civilisation, c'est à dire l'esprit humain, pense et cherche, doit de plus en plus se réfugier dans la morale et dans la pensée pure, plus haute que les choses de ce monde et plus dégagée d'elle.

Pour cela il faut que les puissances qui représentent les choses de ce monde renoncent à être le chef de la religion. Celle-ci doit exister par elle-même, et pour cela se détacher des choses terrestres : par conséquent, plus de pouvoir temporel proprement dit, plus de pape souverain terrestre. Cautionner au Pape sa souveraineté territoriale, c'est l'enchaîner dans ses routines par trop humaines, par trop mêlées aux intérêts terrestres. C'est, à mes yeux, compromettre définitivement la foi des populations catholiques et les affoler dans toutes les directions.

Mais ce n'est pas tout que déposséder le Pape : cela est chose facile. Mais ce qui est grave, délicat, c'est de lui faire accepter, à lui, à son entourage, à l'ignorance de ceux qui croient en sa quasi-divinité, un changement d'existence matérielle, qui ne paraisse pas une révolution, un sacrilège, un attentat contre Dieu ! Si cela était ma tâche, je ne sais si j'aurais la force d'intelligence d'entrer dans tous les détails minutieux de cette

opération supra-humaine : j'affirme que je ne l'aurais vraisemblablement pas, et cependant je voudrais essayer.

Maintenant que les Italiens sont à Rome, ils s'aperçoivent de la rude tâche qu'ils ont assumée : ministère, gouvernement, souverain, peuple, ils sont là — un peu ahuris, hésitants, et j'ajouterais peut-être au-dessous de leur tâche —. L'opposition, comme partout composée des gens impratiques ou « hâtés », croyant tout aisé, parce qu'ils ont l'esprit et le cœur myopes, s'imagine qu'il n'y a qu'à trancher et qu'on taille les consciences, comme dans un corps. De pareilles questions ont besoin d'être prises en main par des gens qui sont religieux avec passion, et veulent retenir à tout prix la religion qui leur échappe, en la réformant dans la mesure des aspirations du présent et d'un avenir indéfini !

Ces gens là, ayant cette conscience anxieuse du bien dans le présent et dans l'avenir, en Italie, dans le monde catholique, j'espère qu'ils existent quelque part — je ne les vois pas encore. Je les espère. — Mais les peuples ont plus des habitudes prises dans le catholicisme, (quand je dis peuples, je veux dire les masses) que du besoin sentir de remédier aux imperfections de la pratique religieuse à réformer ! Il y a chez eux des besoins de religion à remplir, mais pas assez de conscience du mieux à obtenir, pour qu'on puisse rien attendre du tems. — Les gouvernements peuvent pour préparer le mieux faire beaucoup, non en touchant aux dogmes, ce qui ne les regarde pas, mais en traitant, petit à petit, doucement, en y employant des mitaines, le clergé, du plus grand au plus petit, par la loi commune, élargie mais doucement, inflexible dans son application.

Pourquoi disserter, mon cher ami, quand on a tant à se parler de soi-même et des siens. Cependant pour ne pas couper court, comme un homme qui ne saurait pas ou ne voudrait conclure, je dis : à Rome se joue la plus grand amélioration religieuse qui se puisse introduire dans le catholicisme, par conséquent la question de savoir si les peuples catholiques peuvent vivre sans infériorité intellectuelle et morale vis-à-vis du protestantisme qui a été et est si utile au développement intellectuel, personnel, moral de ceux qui en vivent. — Si cette

amélioration en s'obtient pas par l'abandon de toute idée de pouvoir temporel chez les chefs du catholicisme, il y aura parmi les catholiques des troubles de consciences qui en amèneront la dissolution et l'idée sera chez eux fanatique dans le sens de la foi ou dans le sens de l'incrédulité : deux extrêmes également épouvantants pour l'avenir, car ils sont le communisme rouge ou le communisme noir : deux genres de mort entre lesquelles opter est impossible parce qu'on ne se résigne pas à maudire la destinée de l'espèce humaine.



Florence, 29 Août 1872.

Mon cher ami,

. . . . . .

Voici mes projets si rien ne les traverse. J'ai toujours eu le désir, dès en quittant Paris au mois de Mars, de reprendre force sur le sol natal au bout de 6 mois de séjour en Italie. Je l'ai dit et on a été de mon avis. Il est naturel que j'aie à dire de vive voix bien des choses que je n'ai pu écrire avec tout le développement que j'eusse voulu. Vous savez que les détails infinis qui font mieux comprendre les situations que les raisonnements, ne se peuvent mettre sur le papier. La causerie seule leur donne leur vrai sens.

Jusqu'ici après des luttes que j'ai eu à soutenir à Versailles et qui n'ont pas été sans courage et persévérance, je crois, sans erreur, avoir amené mon gouvernement à voir les choses sous l'angle visuel et politique qui est le vrai. J'ai montré ce que je voyais et non ce que l'on désirait voir ou ce que l'on se figurait voir, pour parler plus justement. Plus d'une fois, il m'est arrivé de déclarer nettement que je ne demandais qu'à revenir si on croyait que je me trompais ou si l'on ne voulait pas être de mon avis. On ne m'a jamais répondu, on m'a laissé aller à ma guise, et j'ai marché droit. On m'a dit ici que j'ai pris en Italie une bonne situation et que l'on a confiance en moi. C'est ce que souhaitait ma loyauté : si j'ai réussi, je ne veux rien de plus. — Maintenant je sens que je suis parvenu, les faits

aidant, bien entendu, et m'ayant infiniment aidé, à prouver que l'Italie était faite et durerait, et que la question du temporel du Pape n'y existait et n'y existerait plus : qu'il y avait intérêt donc, et pour le bien de ce qui reste (de la) religion dans les masses, à ne pas soutenir une cause qui ôterait à la religion le grand caractère impersonnel qu'elle doit porter en elle à notre époque afin qu'elle paraisse aux masses au-dessus de la terre et accepter les changements dans les choses de ce monde sans que l'idée de Dieu en soit compromise. — On a donc de moins en moins encouragé les espérances du Vatican et cela l'a conduit à une résignation relative que je ne serais pas étonné de voir bientôt porter ses fruits, par une acceptation tacite, peu dessinée sans doute, mais pas moins politique du nouvel ordre de choses italien. En tout cas le Vatican devrait renoncer à l'espoir d'émouvoir la France à une croisade en sa faveur. Cela nous eût perdus et l'eût perdu.

La religion a, de moins en moins, à mes yeux, à se mêler de politique : ce n'est pas son rôle, elle se discrédite en y persistant. Qu'elle se renferme dans le vaste champ de la morale et du bon sens, et les masses lui reviendront du grand au petit. Qu'elle recherche le compréhensible et ne se fasse pas une arme de l'incompréhensible parce que c'est l'arme arbitraire par excellence : l'incompréhensible dévore les intelligences et par elle les cœurs quand on veut se charger de le leur expliquer. Elle ne fait que des imbécilles ou des révoltés, ce qui est, à mes yeux, une seconde espèce d'imbécilles.

Le côté religieux des difficultés que je devais trouver en arrivant à Rome a certainement un peu perdu de sa gravité et par plus de circonspection entrée dans la tête de notre parti ultramontain, par la résistance que lui a opposée M. Thiers, et par la sagesse du peuple et du gouvernement italien. Il y a dans ce pays une qualité que je ne pensais pas y trouver si endémique, celle de n'être point « hâté » et de s'en remettre beaucoup au tems ; il faut y joindre celle de venir en aide au tems quand il est venu et de ne pas laisser s'échapper l'occasion quand le tems l'a apportée. Ils pratiquent avec un art général ce mot de Cardinal Mazarin : le tems... et moi. — C'est hélas ! une façon de

procéder qui manque tout à fait à mon cher pays, qui ne songe qu'à se mettre en mouvement et à faire parler de lui et qui en parle à outrance et dangereusement. Je ne crois forts que ceux qui se taisent beaucoup, en fait de nations du moins. — Nous avons fait beaucoup trop de bruit de notre succès dans l'Emprunt. — Je me suis demandé si ce succès était réellement une preuve de sentiment quelconque du monde à notre égard, ou si ce n'était pas cette idée que quel que soit celui qui nous ait en les mains, fût-ce l'étranger, son prêteur avait un créancier toujours solvable, à cause de la richesse de son sol et de sa nécessité vitale de produire ? — Assurément, nous sommes un pays dont les ressources sont grandes, c'est tout ce que l'on peut dire de nous : mais notre sens politique est en raison inverse de nos facultés productives. On ne parvient pas à sortir chez nous des théories, et malheureusement elles sont multiples, et, toutes, tenues pour une inexorable et une nécessaire vérité : chacun s'y attache comme à une foi et en devient fanatique. Cela mène à la dissolution en tant que société et puissance politique. Et à côté de cette tendance devenue nationale, vous ne voyez pas, pour incliner vers une autre direction, aucun parti agir dans la volonté de former au bon sens les individus et les masses, soit par une instruction rompant avec la routine, soit par la création d'une vie administrative très locale et initiant chacun aux difficultés journalières de la pratique des choses, etc., etc.

L'entrevue des souverains à Berlin d'ici à peu de jours, je ne puis vous dire exactement pourquoi, ne me préoccupe pas outre mesure. Ils peuvent certainement s'entendre sur plus d'un sujet d'intérêt momentané, l'Internationale, par exemple ; mais se créer une politique à trois, (et ce) qui soit durable, me parait absolument impossible. Leurs vues sont divergentes d'instinct, et tout ce qu'ils se pourront dire ne servira qu'à couvrir les arrières-pensées. Leur union reconnaîtrait un chef, nécessairement : ce chef devrait être celui qui est le plus fort, et quand on est fort on ne se soumet pas à un plus fort, car c'est un acte de faiblesse qui vous diminue aux yeux des tiers et ne leur donne pas confiance. Or, un fort veut que l'on ait foi dans sa

force à lui tout seul, et non dans une force qui n'est due que parce que l'on s'est rapproché d'un plus fort. En somme et pour mieux m'expliquer, la Prusse est trop omnipotente aujourd'hui pour avoir des alliés sincères ; elle ne peut avoir que des flatteurs, nous en avons eu, ou des guetteurs de ses faits et gestes. Je considère la réunion des 3 Empereurs, comme une faute que commet M. de Bismarck pour satisfaire la vanité imitatrice de son vieux souverain.

......



Rome, 10 Novembre 1872.

Mon cher ami,

Vous me demandiez dans votre lettre du 19 Septembre de vous répondre de Vouvray. Je l'aurais fait très certainement, si j'avais passé dans mes pauvres petites Pénates plus de jours. Voici, en effet, ce qui m'est arrivé depuis six semaines. — Dès le milieu de Septembre j'avais demandé à venir en France : on m'avait refusé pour de pitoyables raisons que j'avais combattues, non par entêtement de venir en France, mais parce qu'il ne fallait pas laisser croire à ceux qui les avaient qu'ils étaient dans le vrai. On m'avait répondu, alors, que je pouvais venir quand je voulais. Le 1er octobre je quittais Florence et étais à Paris le 3, le 4, le 5, le 6, le 7. J'étais resté à la disposition de M. Thiers et de M. de Rémusat, le 7 ils m'ont lâché, le 8 j'étais à Vouvray ; le 16 je recevais de M. Thiers la demande de reprendre le plus tôt possible le chemin de l'Italie, et j'étais de retour le 25. Vous voyez que je n'ai pas eu le tems de poser et de causer avec mes amis, comme je le voulais et me le proposais avec vous.

......

Pour que nous soyons ensemble, il faut que je sois encore le ministre de France en Italie : et cela durera-t-il bien longtems ? Vous savez que dans la situation politique où nous sommes, le pays tout entier a, sans aucun doute, un lendemain,

mais on ne peut affirmer même chose des individus et des fonctionnaires surtout. Et je suis tout particulièrement dans ce cas. Je ne tiens à rester représentant de la France à Rome qu'à la condition expresse que mes idées prévaudront sur les relations qui doivent exister entre la France et l'Italie : confiance réciproque dans le présent, par conséquent aucun immixtion de notre part dans la situation que le gouvernement libéral, sage, mais non radical et despotique par conséquent, fera à la Papauté, et politique assez claire de notre part pour que les italiens comprennent, sans possibilité de comprendre autrement, qu'il n'y aura, dans aucun avenir volonté ni velleité de la France de reconstituer un pouvoir temporel pontifical.

En effet, tant que cette diabolique arrière-pensée peut nous être supposée, c'est une poignée à la main de la Prusse pour se saisir de l'Italie et la tenir, sous prétexte de protection, dans sa dépendance et finalement dans sa domination. Je ne vous fais pas un secret, mon bon ami, de l'incertitude politique des gens qui nous gouvernent : ils ont bien de l'esprit, mais savent bien peu que ce qu'ils veulent — en voulant si peu que c'est comme rien — ils ont ce que j'appelle des intuitions à rebours, ils voient dans le passé, mais assez mal dans l'avenir. A plus d'une reprise déjà, il m'a fallu mettre le marché à la main : dernièrement encore avec M. Thiers qui me disait que j'étais trop italien. Je lui ai demandé si c'était un reproche ou un éloge ? que je ne savais pas ce que c'était qu'être autre chose que français, mais français prévoyant, par conséquent croyant qu'un rapprochement sérieux avec l'Italie était une des conditions essentielles de notre politique dès aujourd'hui, si elle devait être bonne.

Donc pour en revenir au début des motifs de cette digression, venez vite si vous désirez que nous soyons ensemble quelque tems. Le jour où vous arriveriez ici, je tirerais 101 coups de canon, s'il dépendait de moi. Je vous ai déjà esquissé à Visconti Venosta, et je doute que vous ayez pu sans devenir cramoisi entendre ce que je disais de vous. Vous auriez ici une vie que vous arrangeriez à votre guise et quant à moi, je finirais par aimer Rome.

J'y ai grand-peine, je vous assure, non pas que ce ne soit le réceptacle de tous les trésors d'art imaginable, et que l'aspect de cette immense campagne déserte, avec son horizon immense et si bien gradué, ne soit une admirable chose, qui quand le soleil éclaire tout cela, me donne de grandes jouissances — mais je sens que cette ville a fait tant de mal au monde depuis des siècles, et que ceux qui y ont représenté l'idée de Dieu y ont semé, à dessein, par le monde tant de dégradantes superstitions et de fanatiques ignorances, avec de si haineuses et si homicides passions, que je ne puis poser sur elle un œil calme et espérant. Il faut que tout ce vieil édifice d'abrutissement s'écroule doucement, afin que l'humanité occidentale ait la chance de retrouver la foi et avec la foi une moralité. Tant que Dieu et la religion qui prétend être sa parole ne dira pas à l'homme, marche en avant et instruis-toi des choses et des lois de ce monde terrestre, qui ne sont que le reflet évident, mais inconnu dans ses causes, du monde universel, il n'y aura plus de foi. Eclairer, c'est moraliser : et éclairer, c'est porter le flambeau dans tout, sur tout, et ne pas croire à l'insondable, au surnaturel, qui n'est que l'inconnu, — mais qui, quand on l'admet comme théorie religieuse, substitue l'affirmation des fanatiques et d'une caste à l'exercice naturel, vivifiant et moralisateur de la raison.

A Rome, on est dans un grand séminaire pour conduire l'esprit humain en dehors des voies de sa destinée. On n'a pas impunément pour ceux qui y croient, la prétention de représenter Dieu et d'être inspiré de la constance de son souffle.

Le gouvernement italien est en train de rendre un véritable service à l'idée religieuse : il la réforme et la fait de ce monde. Les catholiques de France, d'Espagne, de Belgique ne comprennent pas assez cela, ce qui est une preuve absolue, à mes yeux, de leur incapacité intellectuelle, en masse, non pas native, mais depuis longtems créée par la fausse idée de Dieu, qui leur a été inoculée.

. . . . . .

⁂

Rome, 14 Janvier 1873.

Mon cher ami,

. . . . . .

Voici plus d'un mois que je suis au milieu d'intrigues de prêtres qui m'ont tout d'un coup entouré sans que je les pressentisse plus à ce moment qu'à un autre. Mais elles ont été évidemment motivées par les circonstances suivantes. Par une habileté parlementaire que je ne veux pas apprécier, M. Thiers a tout à coup rompu avec la gauche, ce qu'il aurait pu faire plus tôt, pour se porter vers la droite qui, pendant le tems de ces longs rapports avec la gauche, avait eu le tems de former une coalition qui serait dangereuse quand on se trouverait dans le tête à tête de l'amitié ou du rapprochement avec elle, parce que, comme dans toutes les coalitions, et tous les partis, la queue y mènerait la tête, et les exagérés les prudents.

La droite, voyant M. Thiers revenir à elle, avec une gauche mécontentée, a pensé que la partie était gagnée dans le sens de ses désirs de réaction la plus outrée.

C'est l'idée religieuse qui représente toujours la réaction, ce qui, selon moi, est une preuve convaincante que l'idée religieuse est faussée dans ses conditions actuelles d'existence, et qu'elle n'est qu'une idée gouvernementale affublée du masque de la religion.

Donc les fanatiques réactionnaires qui ne demandent que la restauration du trône et de l'autel, ont jugé le moment venu de saisir le pouvoir, de renverser M. Thiers et M. de Rémusat. Il fallait avoir un prétexte religieux. L'ambassadeur de France à Rome, un des leurs, excellent homme, esprit borné et étroit, a fait la manœuvre à propos d'une question à laquelle personne ne songeait, moi moins que tout autre. Il a donné sa démission, grand émoi, scandale pieux ! qui m'a valu toutes les calomnies du monde, débitées avec un air de vérité et de détails qui indique combien dans le monde pieux on est passé maître en coups fourrés de ces bonnes calomnies dont il reste toujours quelque chose. — Il paraîtrait que le gouvernement a été très en peine, chez nous, un moment et qu'il lui a fallu négocier

avec le Pape, devenu maître de terrain chez nous et par le fait d'une Chambre introuvable.

Voilà où le catholicisme réduit les pays où il y a des factions qui sont à lui plus qu'à leur patrie et qui sacrifient celle-ci volontiers à ce qu'ils appellent la cause de Dieu. Que le dégoût de la position que j'occupe me prenne souvent, je vous le confesse, mon cher ami, car je sais que je sers un gouvernement trop faible pour savoir diriger une politique loyale et droite, pas assez convaincu de rien pour croire à une plutôt qu'à une autre. En politique le scepticisme ne vaut rien, et nous n'avons que des sceptiques à notre tête et des gens qui regardent dans leurs souvenirs et qui ne veulent pas reconnaître que ce qui est, est, et que c'est avec ce qui est que l'on fait de la politique et non pas avec ses regrets, ses rancunes ou ses souvenirs.

Mais, mon très cher ami, il ne faut pas que je m'étende trop sur ce thème et sur ces matières qui sont pour moi une mine de tristesse et de noires appréhensions pour l'avenir de mon pays. Nous sommes les seuls en Europe qui vivions de rêves et routines et d'ignorances : nous sommes une Chine.

Donc l'hiver se passa pour moi sans plaisirs aucuns et je n'en trouve nulle part quand les choses ne sont pas à mon gré. Si je pouvais regagner mes Pénates, je le ferais avec une joie enfantine et ma famille la partagerait avec moi ; ce serait pour le moment une mauvaise action : cela seul me retient. Quand trouverons nous moyen de sortir du provisoire informe où nous sommes et serons-nous capables de nous gouverner sans dépendre de n'importe qui, mais toujours de quelqu'un de hasard.

. . . . . .



Rome, 26 Mars 1873.

MON EXCELLENT AMI,

. . . . . .

Ce n'est pas le cœur qui est coupable quand je me tais, dites-vous-le bien une fois pour toutes, et répétez-vous le. Mais les tracas, les appréhensions continuelles, qui ne me quittent pas et qui me minent beaucoup. Je ne me retrouve plus et

par moment je crains de ne plus être moi. Car vous le voyez, je suis ici le représentant de ma pensée et de ma volonté personnelles, bien plus que d'un gouvernement qui sache ce qu'il veut, ou plutôt qui puisse ce qu'il veut. Cela fait une position forte et faible et qui est pour mon caractère un véritable lit de Procuste sur lequel je me sens disloqué. — Nous avons eu le 15 de ce mois une grande victoire nationale ! Nous avons obtenu la libération de notre territoire près de 20 mois plus tôt que nous ne l'espérions. Si nous avions après un tel succès un peu plus de cohésion entre nous, et un gouvernement stable nous ne serions pas redevenus la France d'avant 1866, mais nous serions quelque chose avec qui il faudrait compter. Mais avec nos dissentiments intérieurs, nos factions et l'instabilité de notre gouvernement, avec un vieillard de 76 ans à sa tête pour servir à lui seul de ciment à tout notre pays, cela est trop et trop peu. La preuve de force que nous venons de donner, cette productivité qui se proportionne à nos immenses besoins avec une si facile élasticité, nous relève et nous rend dangereux aux yeux de ceux qui se figurent qu'ils doivent craindre les effets de notre résurrection, et subir les effets de notre première vigueur retrouvée. Je les vois aux sentiments que provoque la libération si soudaine de notre sol en Italie. On admire, mais on n'est pas rassuré. On nous croit capable d'une folie et d'une vengeance qui serait une bêtise et une faute sans pareille. On nous suspecte de rêver en Italie une expédition d'Espagne de 1823. — La presse qui flatte les mauvaises passions et que la Prusse anime de son argent instigateur, prêche les mauvais desseins de la France, capable par sa force et le fanatisme du parti de la droite, légitimiste et cléricale, redevenu maître du pouvoir, de tenter la contre-révolution dans le monde, en essayant son bras d'abord à la restauration de la Papauté temporelle. Les bons esprits ne le croient pas, mais ils n'ont pas la confiance solide qui dicte les actes positifs et bien accentués. — Il y a six mois, j'avais eu à faire ici de vagues ouvertures sur les dispositions que nous pouvions espérer le jour où nous aurions à entamer des négociations à fin de révision de nos traités commerciaux avec l'Italie. Ces dispositions m'avaient été

marquées excellentes, et sinon prévenantes au moins très accueillantes. On en comprenait la portée politique et on passait facilement sur la portée commerciale, qui est nulle en effet. Car M. Thiers, en dépit de ses théories protectionnistes personnelles, n'est pas un homme qui ferme ses yeux à la lumière, et il ne pouvait pas ne pas voir le profit que les théories libre-échangistes avaient valu au monde depuis leur commencement d'applicatios et la naturalisation que les intérêts satisfaits leur avaient valu partout. Il restreignait, il restreint ses désirs à rendre les tarifs un peu plus fiscaux pour nous, sans entraver les allures générales et spéciales du commerce, par les concessions spéciales qui sont faites à chaque pays pour les matières dont il est plus particulièrement producteur.

Eh bien, depuis que le négociateur français est ici c'est à dire depuis un mois, nous n'avons pas marché. A un moment tout a paru conclu et dans de bons termes, le lendemain tout était remis en question, sans que rien ait ostensiblement, compréhensiblement motivé ce mouvement de retraite.

Que la politique plus que le commerce soit derrière ces va et vient, qui en doute ? Et je ne connais pas de ministère plus indécis que celui qui gouverne l'Italie en ce moment, plus florentin dans ses allures et qui veuille plus s'effacer et éviter de prendre je ne dirai pas couleur mais une teinte. — Il me ferait croire par moments que l'Italie n'est pas achevée et qu'elle ne peut vivre de long-tems de cette vie solide et droite qui est la preuve d'une existence bien organisée et d'une complexion robuste. — Elle ne sait pas aller au devant des sympathies qu'elle devrait rechercher, et faire taire les méchantes pensées là où on a peut-être le droit d'en avoir.

(*A suivre*)

Henri FOURNIER.

DE TANGER AU QUAI D'ORSAY

(JANVIER 1910 - MAI 1911)

II

AU QUAI D'ORSAY

Mon intérim tangérois terminé, un autre s'offrit, cette fois au Département. Nous étions au début de l'été. C'était l'époque des congés. Je me vis chargé pendant l'absence de leurs titulaires des fonctions de secrétaire du Directeur des Affaires Politiques.

Jusqu'alors ce prestigieux personnage n'évoquait pour moi qu'une apparition fugitive, celle de Georges Cogordan rentrant à cheval au ministère où il habitait, de sa promenade quotidienne au Bois. Son allure très britannique m'avait frappé. Juriste, il était l'auteur d'un traité de la *Nationalité* classique au temps de ma jeunesse. Lettré, on lui doit un *Joseph de Maistre* publié dans la Collection des Grands Ecrivains que dirigeait J.J. Jusserand. Lorsqu'il représentait la France au Caire, il avait organisé une excursion dans le désert à laquelle il avait convié Gabriel d'Annunzio qui me l'a conté. Une mort prématurée devait l'enlever à la carrière.

C'était auprès de son successeur que j'avais été détaché pour suppléer pendant leur absence Charles Deschars et Maurice Lozé. Traîtreusement assassiné par les Allemands alors qu'il était mobilisé comme officier interprète au début de la guerre de 1914, Charles Deschars devait manquer à la carrière qu'il honorait par son caractère et son intelligence. Il avait une grande

curiosité d'esprit et, quand je l'ai connu, se passionnait pour les écrits de Georges Sorel. Maurice Lozé, Dieu merci, est toujours bien vivant.

Le secrétariat politique est une des fonctions les plus délicates et les plus éducatives qui puissent être confiées à un jeune agent. Il a connaissance de toutes les dépêches, entrevoit nos représentants à l'étranger, les Chefs de mission accrédités à Paris, se trouve introduit auprès du personnel du Département, si haut placé soit-il.

Au cours d'un intérim de deux mois, je devais me trouver trois semaines sous les ordres d'Edmond Bapst, Directeur des Affaires Politiques depuis le 14 juin 1909 ; pendant cinq, dans l'obédience de Georges Louis qu'il avait remplacé lors de la nomination de celui-ci à l'Ambassade de Saint-Pétersbourg (1). La brève durée de ces fonctions limite la portée de mon témoignage. Il m'a paru cependant qu'il n'était pas sans intérêt de fixer le souvenir de deux hommes si différents dans leur comportement journalier dont la bienveillance envers moi ne s'est jamais démentie. Si je le signale, c'est afin de marquer que mes appréciations ne doivent rien à des réactions personnelles (2).

De petite taille, la barbiche poivre et sel, portant monocle, assez nerveux, très timide au dire de ceux qui l'ont le mieux connu, Edmond Bapst était un diplomate de carrière. Il avait traversé de nombreux postes, objet partout des appréciations les plus flatteuses de ses chefs : Montebello, Raindre, Constans, et publié plusieurs ouvrages sur l'Angleterre du XVIe siècle, la Russie et la France sous la Deuxième République et le Second Empire (3). On racontait qu'à Constantinople où il avait été premier secrétaire, Constans, toulousain cordial, se plaisait à

(1) Pour la clarté des pages qui vont suivre, je rappellerai que les titulaires de la Direction Politique au début du XXe siècle ont été : Raindre (23 décembre 1898), Cogordan (29 août 1902), Georges Louis (3 avril 1904), Bapst (29 juin 1909), Paléologue (25 janvier 1912), Pierre de Margerie (12 janvier 1914).

(2) Ces pages sur la Direction Politique trouvent leur complément dans notre notive sur le comte Charles de Chambrun, *R.H.D.*, 1952, p. 271.

(3) *Les Mariages de Jacques V d'Ecosse* (1889), *Deux Gentilshommes poètes de la Cour d'Henri VIII* (1891), *l'Empereur Nicolas et la Deuxième République Française* (1898), *les Origines de la guerre de Crimée* (1912).

le taquiner. Le tenant pour un peu snob, il lui vantait les avantages du négoce, allusion malicieuse à sa fortune qu'il tenait d'une famille d'argentiers fameux. Bapst était ministre à Pékin lorsqu'il avait été nommé Directeur Politique.

Feuilletant nerveusement le courrier que je lui présentais il substituait à son ordonnance logique un classement tout personnel qui ne s'inspirait pas nécessairement de l'importance respective des affaires. De même ses réactions à l'égard de ses collaborateurs les plus haut placés et de nos chefs de mission étaient parfois assez subjectives. Si l'on en croit les *Carnets* de Georges Louis qui, beaucoup plus que lui, avait l'oreille du ministre, son maintien à la tête de la Direction Politique n'était rien moins qu'assuré. Peut-être lui-même s'en rendait-il compte (1). Il devait se voir déposséder de son poste un an plus tard à la suite d'un incident qui se produisit alors que Justin de Selves était ministre des Affaires Etrangères de Joseph Caillaux, apprenant à ses dépens que, comme l'a écrit Raymond Poincaré à propos de Francis Charmes, « la Direction Politique n'est point à l'ordinaire un poste de tout repos » (2). Une méthode de travail incertaine ne fut pas, je le crains, étrangère à sa disgrâce momentanée. Passant du Quai d'Orsay à Copenhague, de Copenhague à Christiania, il termina sa carrière à Tokyo. Dans ses dernières années, il semble avoir cédé aux appels d'un certain

(1) Les deux notes suivantes, l'une un peu antérieure à ma présence auprès de Georges Louis ; l'autre, légèrement postérieure, traduisent bien l'impression que j'ai éprouvée.

22 juin 1910 — Dupeyrat. « Il y a dix jours j'ai déjeuné à Paris avec Tardieu que j'ai connu quand j'étais à l'Intérieur. Nous avons parlé de la Direction Politique, et il m'a dit que Bapst ne pouvait pas rester, et qu'il croyait que l'on ferait un secrétariat général et que l'on vous y appellerait ».

21 octobre 1910 — Herbette. « Campagne commencée contre Crozier. En revenant de Marienbad, Millerand a dit que le maintien de Crozier à Vienne était un danger public, de même le maintien de Bapst à la Direction Politique (sur ce dernier point il a ajouté : « Je ne connais pas M. Louis ; mais, si ce qu'on me dit de lui est vrai, il faut le ramener à Paris, et faire tout ce qu'il faut pour cela ». *Id.*, t. II, pp. 139-140.

Les *Carnets* de Georges Louis contiennent encore une allusion à Bapst qui semble exclure toute idée d'animosité personnelle : « 10 juillet 1915 (Bapst était alors ministre à Copenhague) envoie des informations télégraphiques très appréciées » (t. II, p. 45).

(2) *Le livre du Centenaire — Cent ans de vie française*, à la *Revue des Deux Mondes*, 1 v. gr. in-8°, Paris, Hachette, 1929, pp. 458-459.

mysticisme et on lui doit une *Vie de Jésus* (1). Un ouvrage publié en 1930 devait attirer particulièrement l'attention du grand public : *A la conquête du trône de Bade. La comtesse de Hochberg. La grande-duchesse Stéphanie, Gaspard Hauser ; Une mère et son fils. La grande-duchesse Stéphanie et Gaspard Hauser* (2). L'Institut aurait pu l'accueillir. Il ne semble pas qu'il ait songé à solliciter ses suffrages.

Georges Louis apparaissait plus méthodique. L'heure tardive à laquelle il arrivait à son bureau, tout à fait indifférent à celle des repas de ses secrétaires qu'il gardait parfois jusqu'à deux heures — on déjeunait alors à midi —, permettait à ceux-ci un classement attentif du courrier divisé selon ses instructions en trois parties suivant le degré d'urgence et l'importance des affaires. Les télégrammes étaient présentés séparément. Il examinait posément le contenu des chemises, jetant çà et là une note rapide, n'apportant que des changements insignifiants à la répartition des dépêches qu'il approuvait d'un mot, puis se plongeait longuement dans ses dossiers lorsque les audiences étaient terminées.

Le dimanche, il arrivait à midi, mais vers une heure me donnait campo, gardant à sa disposition des piles de cartons verts. Visiblement satisfait de se retrouver dans un bureau qui avait été six années le sien, il semblait plus que son successeur, assis dans sa fonction. De majestueuse prestance, les cheveux blancs en brosse, la voix nette et bien timbrée, il se dégageait de toute sa personne une impression d'autorité. Longtemps collaborateur du ministre, Stéphen Pichon avait désiré l'avoir au Quai d'Orsay pendant le temps de son séjour à Vert-Saint-Julien, sa propriété du Jura où il passait ses vacances (3).

(1) *La vie humaine de Notre Seigneur Jésus-Christ,* 2 v. in-8° avec cartes, t. I, 480 p. ; t. II, 420 p. (1924). *Le siège de Metz en 1870,* d'après les notes manuscrites laissées par Germain Bapst (1926), *Un château d'Alsace : le Reichenberg* (1928), *Les sorcières de Berghaim. Episodes de l'histoire d'Alsace* (1928).

(2) Mentionnerais-je encore en 1931 une plaquette qui se rattache à ses études sur le Second Empire : *Projets de mariage de l'Empereur Napoléon III.*

(3) « Isvolsky. 16 juillet 1910. Conversation d'une heure un quart. « Vous partez ? — Oui, le Ministre me demande de venir suivre les affaires en

Il me souvient d'avoir introduit auprès de lui l'amiral Boué de Lapeyrère. J'avais connu le futur ministre de la marine en Norvège, ayant remonté le fjord de Christiana sur le *Vérité* qui portait son pavillon lors de la visite du Président Fallières au roi Haakon VII (1). Je devais me retrouver une fois encore à son bord en 1913 lors de la visite à Smyrne de notre armée navale, une des plus belles escadres qu'ait jamais possédé la France. L'ambassadeur recevait l'amiral quand se présenta Paul Cambon. Celui-ci n'avait pas de rendez-vous et me demanda simplement si Georges Louis était présent. Sur ma réponse affirmative, sans un mot, d'un pas décidé, le vieux diplomate se dirigea vers le cabinet de son collègue de Saint-Pétersbourg et y pénétra comme chez lui. Il était Paul Cambon.

Jusserand, également sans être attendu, arriva un jour à dix heures (2). Je lui fis entendre qu'il connaissait bien mal les habitudes de la maison pour se présenter si tôt. « J'attendrai, me répondit-il ». Il s'installa dans le vestibule pour y faire sa correspondance. Les feuillets volaient littéralement sous sa plume et la table en était jonchée quand vers onze heures parut Louis. Je n'admirai pas moins cette promptitude d'une rédaction sans ratures que le souci de ne pas perdre un instant. D'autres auraient lu leur journal. C'était bien l'homme qui pouvait écrire une *Histoire littéraire du peuple anglais* en marge de ses fonctions officielles. Il eût été un excellent directeur politique. Quelques années auparavant je m'étais permis de le lui dire (3). Avec cette parfaite simplicité qui n'était pas un de ses traits les moins sympathiques, il m'avait répondu qu'en son temps le poste l'avait tenté mais qu'avec le caractère qu'il se connaissait — on le disait d'humeur impatiente —, il lui eût été difficile de se faire accepter. Je ne sais. Des diplomates de l'ancienne

son absence. Ce n'est pas un intérim. On n'en fait pas chez nous. — C'est à peu près la même chose. En somme vous allez faire ce que vous avez fait l'année dernière ? — Oui. ». *Carnets*, t. I, p. 118.

(1) V. notre article « *Diplomatie et Présidence de la République* », *R.H.D.*, 1954, p.

(2) Les *Carnets* de Georges Louis me permettent de préciser la date de cette visite : 15 août 1910 (t. I, p. 129).

(3) V. la *R.H.D.*, 1955, « *Je suis diplomate* », p. 170.

carrière, il est assurément un de ceux qui par l'étendue de leur culture, la promptitude d'une intelligence qui semblait tout pénétrer instantanément, la sûreté de son jugement, qualités qui chez lui n'excluaient pas la modestie (1), me sont apparus comme les plus dignes d'occuper de très hautes fonctions.

Ma dernière rencontre avec Georges Louis eut lieu à Saint-Pétersbourg. Le cabinet m'ayant confié le soin d'y porter la valise, je m'y rendis avec ma femme au début de 1911. Déjà l'ambassadeur manifestait une tendance à l'isolement. A la surprise de ses collaborateurs, il nous convia cependant à déjeuner mais sans qu'aucun d'eux fût convié à se joindre à nous. Nous déjeunâmes en tête à tête avec lui, Mme Louis se trouvant en France (2). Tel je l'avais approché au Quai d'Orsay, tel je le retrouvai sur les bord de la Néva, simple et bienveillant.

Temps qui nous paraissent aujourd'hui si lointains du crépuscule de l'Empire des Tsars. Je revois un Pétersbourg hivernal d'une blancheur immaculée, ses magnifiques avenues, ses églises, les façades azurées des palais, les merveilleuses collections de l'Ermitage. Et je me remémore à Moscou une promenade en traîneau au Mont des Moineaux d'où nous pûmes contempler les coupoles enneigées de l'ancienne et future capitale, notre traversée des salles désertes au Kremlin.

On sait que Pierre Louys, l'auteur d'*Aphrodite*, des *Chansons de Bilitis*, de *la Femme et le Pantin*, du *Roi Pausole*, si appréciés il y a un demi-siècle, de très beaux poèmes aussi, gendre de Heredia, était le frère de Georges Louis, s'il lui plut d'ortho-

(1) Comme je l'avais félicité de son élection à l'Institut formulant le vœu de le voir entrer également à l'Académie Française, il me répondit : « Votre bonne amitié vous fait me souhaiter plus de bien que je ne m'en souhaite à moi-même ».

Rappellerais-je dans ses *Silhouettes d'Ambassadeurs*, le portrait que lui a consacré Mme Saint-René-Taillandier, *R.H.D.*, 1952, pp. 189-194. Je mentionnerai également la *Notice* sur la vie et les travaux de M. Jules Jusserand (1855-1932) par Charles Lyon-Caen, Secrétaire perpétuel, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences Morales et Politiques du 16 décembre 1933, et l'étude de M. André de Laboulaye publiée dans la *Revue des Deux Mondes*.

(2) Il s'était marié en 1900 avec une jeune fille espagnole, Mlle Paz de Ortega Morajon dont le Consul général à Londres Lequeu avait épousé la sœur.

graphier autrement son nom. Curieuse figure que celle de cet écrivain qui apparaît sous un jour assez peu sympathique dans la correspondance d'André Gide et de Paul Valéry dont il fut l'ami de jeunesse (1).

Son biographe, Claude Farrère, nous a appris récemment que peut-être d'autres liens que des liens fraternels l'unissaient à l'ambassadeur. Le père de celui-ci, qui était né le 21 mars 1847, Pierre-Philippe Louis, devenu veuf, s'était remarié en 1857. C'est en 1857 que naît Pierre-Félix, le futur Pierre Louys.

« Georges, écrit Claude Farrère, le fils du premier lit, fort beau, vivait avec sa belle-mère dans la plus affectueuse intimité. Pierre-Philippe en prit-il ombrage ? Eut-il des raisons, qui nous sont inconnues, de supposer que ce dernier enfant, Pierre, évidemment né quand Pierre-Philippe ne l'attendait plus, n'était pas le fils de ses œuvres ? En eut-il même, que nous refusons de connaître, que son fils aîné Georges pouvait être le vrai père de Pierre ? La seule chose qui apparaît certaine, c'est cette antipathie qu'il lui témoignait, antipathie rare de père à fils, surtout quand le père a toutes les meilleures raisons d'être fier de son enfant. Georges, plus âgé que Pierre de vingt-trois ans, lui fut beaucoup mieux qu'un frère aîné, même le plus affectueux, mais un père véritable, et un maître, le plus ingénieux, le plus efficace... ». « Son père officiel était mort en 1889 » (2).

(1) André Gide - Paul Valéry. *Correspondance* (1890-1942). Préface et Notes par Robert Mallet, Paris, 1955, Gallimard éd., 558 p. Nous avons publié un compte rendu de cet ouvrage dans le *Livre Français*, juillet-septembre 1955, pp. 77-78. — V. aussi : *Une amitié de l'adolescence : Gide et Louys en rhétorique*, par Jean Delay, *Le Figaro Littéraire*, samedi 28 janvier 1956.

(2) Claude Farrère est revenu à deux reprises sur Pierre Louys, une première fois dans *Souvenirs* paru chez Fayard en 1953, puis dans *Mon Ami Pierre Louys*, Paris, Domat, 1954. C'est à ce second ouvrage que nous avons emprunté notre citation (p. 15). Claude Farrère écrit encore (p. 25) : « A ses débuts, c'est-à-dire vers 1892, Pierre était orphelin. Il avait perdu sa mère alors qu'il n'avait que neuf ans. D'où l'absence dans son œuvre de toute influence maternelle. Et Pierre-Philippe Louis était mort en 1889. Toutefois Pierre n'était pas réellement orphelin puisque son aîné, le futur ambassadeur, Georges Louis, lui tint lieu de père et d'un père vraiment paternel, toute sa vie durant. D'autant que, jusqu'à l'an 1900, Georges Louis ne se maria pas, et put ainsi concentrer toutes ses tendresses sur son cadet Pierre Louys ». Des *Souvenirs*, p. 72 : « Pierre était né à Gand l'an 1870 et un mystère plane sur sa naissance. Son père — au moins selon la loi — fut un bourgeois rigide qui avait rendu Pierre malheureux. Mais Pierre eut le bonheur d'avoir un demi-frère, l'ambassadeur Georges Louis, son aîné d'au moins 20 ans, qui lui fut le guide le plus sage et le plus affectueux, le plus réellement paternel ».

Georges Louis a lui-même succombé le 15 novembre 1924. Son fils unique, que la tuberculose enleva prématurément, aurait eu des dons remarquables s'apparentant à ceux de Pierre Louys.

Des *Carnets* de l'ambassadeur ont paru dix ans après sa mort (1). Leur publication n'a pas laissé de provoquer quelque remous (2). Nous y reviendrons tout à l'heure. Ses notes, à les feuilleter trente ans après qu'elles furent divulguées, apparaissent comme de simples procès-verbaux de conversations enregistrées au jour le jour. N'ai-je pas vu leur auteur, après chaque audience, jeter sur le papier ce qu'il en voulait retenir ? Rien ici de commun avec les souvenirs contemporains de Maurice Paléologue, lequel ne s'interdisait pas de les embellir (3).

Que l'on ne trouve pas dans ces instantanés le reflet des préventions de Georges Louis, je me garderai de le prétendre, mais il ne sont tendancieux que dans la mesure où le propos enregistré traduit ses inclinations ou celles que lui prètent des interlocuteurs courtisans. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne Paléologue qui lui inspire une solide inimitié que n'atténuera pas la présence en Russie de son second successeur lorsqu'il l'y aura remplacé après la brève ambassade de Delcassé.

« Zervadachi (?) a dit à Pierre Louys que ce nom patronymique (Paléologue), loin de faire croire à une parenté avec la famille des empereurs d'Orient qui ont porté ce nom, devait faire présumer que le Paléologue actuel, qui est le fils d'un Roumain et d'une Belge, descend d'une famille de domestiques. On sait en effet que, lorsqu'un état civil a commencé à s'établir parmi les chrétiens d'Orient, les

(1) Les *Carnets de Georges Louis*, Directeur des Affaires Politiques au Ministère des Affaires Etrangères, Ambassadeur de France en Russie, 2 v. (t. I 1908-1912, t. II 1912-1917), Paris, F. Rieder éd., 1926.

(2) Le Ministère des Affaires Etrangères ayant introduit une instance contre les auteurs responsables de la publication en a été débouté, les documents publiés ne constituant que des notes personnelles.

(3) Il me semble que la note juste a été donnée par la *Revue d'histoire moderne* (janvier 1927, p. 63) sous la signature de Jacques Ancel. « Il est impossible, écrivait-il, de tirer de ce livre agréable, qui prend trop souvent malheureusement les allures d'un recueil de papotages... les accusations apportées par des commentateurs contre les dirigeants de la politique française d'avant-guerre », et l'auteur appuie de quelques exemples ses affirmations.

domestiques ont généralement de leurs maîtres. Regardez le Paléologue que nous devons à M. Poincaré ; suivez le des yeux quand il entre, quand il apporte des papiers, et vous verrez qu'il a les allures d'un domestique levantin, le corps qui se courbe, la main qui plonge vers le sol, et qui attend, qui sollicite une permission. » (1)

Directeur Politique, Georges Louis s'intéresse à ses prédécesseurs.

Voici un portrait d'Albert Decrais que n'eût pas désavoué La Bruyère.

« Raindre, *Directeurs Politiques,* 31 janvier 1915.

« Decrais avait toujours fini ce qu'il avait à faire, car il ne faisait rien. Jamais il ne lisait une dépêche. Il allait fumer des cigarettes chez Dumaine, qu'il avait pris en amitié, et il a traversé avec le même dédain de tout travail les ambassades de Rome, de Vienne et de Londres. Il parlait avec aisance, rédigeait avec facilité, mais ce qu'il disait et ce qu'il écrivait était sans intérêt. » (2)

Decrais, d'après Raindre, avait été choisi par Herbette (3) parce que sa paresse étant notoire, il ne chercherait pas à rivaliser d'influence avec lui auprès du ministre (4).

(1) A la p. 10 du t. II des *Carnets,* on lit ceci : Degrand (a). « Le ministre n'écoute que Paléologue et Berthelot (b). Il critique tous les ambassadeurs, y compris Paul Cambon, surtout Bompard et ne fait guère exception que pour G. Louis ». Or, au-dessus de *le ministre,* figure au crayon, d'une écriture minuscule, le nom de Poincaré, dans laquelle je n'hésite pas à reconnaître celle de l'ancien Président de la République, le volume qu'il a dû se faire communiquer, appartenant à la bibliothèque du Quai d'Orsay. — *L. c.,* t. II, pp. 165-166. Paléologue, 21 janvier 1925. V. sur Maurice Paléologue dans la *R.H.D.* 1952, pp. 194-200, l'article de Mme Saint-René-Taillandier : *Silhouettes d'Ambassadeurs.*

(2) Directeur Politique du 4 janvier 1882 au 11 novembre de la même année. V. dans la *R.H.D.* 1949, pp. 9-37, la notice que nous lui avons consacrée sous ce titre : *Albert Decrais* (1838-1915).

Rapprocherais-je de la remarque sur l'inanité des commentaires d'Albert Decrais un propos analogue de Louis Delavaud relatif, celui-là, à Francis Charmes, successeur de Ferdinand Brunetière à la *Revue des Deux-Mondes* et membre de l'Académie Française, « Il écrivait, me disait-il, au crayon ses annotations parce qu'il se rendait compte qu'elles ne méritaient pas davantage ».

Consacrant une étude à Francis Charmes dans le *Livre du Centenaire de la Revue des Deux-Mondes,* Raymond Poincaré rapporte que, placé à la tête de la Direction Politique par Freycinet, « il s'était acquitté avec beaucoup de tact et de sagacité d'une mission que les circonstances rendaient alors fort délicates, celle de résoudre les problèmes que posait la chute de Jules Ferry en 1885 et il loue « la sagesse, la vigilance et le sang-froid » avec lesquels il s'en acquitta. Ceci ne contredit pas cela.

(3) Jules Herbette.

(4) Freycinet, t. II, p. 170.

Incidemment, il nous donne un bref croquis de J.J. Weiss, journaliste et critique fameux en son temps, aujourd'hui bien oublié, excellent critique au demeurant que Gambetta avait eu la singulière idée de s'adjoindre dans son Grand Ministère.

« Quant à Weiss, venu et parti avec Gambetta, il avait tout de suite compris qu'il ne pourrait pas se plier aux procédés de travail du ministère. Journaliste très brillant, il se jetait sur sa plume sans avoir rien lu de ce que le ministère avait écrit sur la question qu'il voulait traiter. Il était incapable de prendre le temps d'étudier un dossier, et ignorait de parti-pris les précédents. » (1)

Bornons ici ces emprunts aux *Carnets*. Ils suffiront à rappeler que leur consultation s'impose, mais avec prudence (2), à l'historien soucieux de se rendre compte de la vie du Quay d'Orsay au début du siècle.

Georges Louis annonce les secrétaires généraux qui feront bientôt leur apparition. Son autorité dépasse celle de ses prédécesseurs depuis la fusion de la Direction Commerciale qu'il a d'abord dirigée avec une compétence reconnue (3) et que coiffe désormais la première (4). Placé temporairement à la tête du Département pendant l'absence du ministre, la dignité d'ambassadeur le situe sur le même plan que ses collègues qui représentent la France à l'étranger qu'il surclasse à certains égards. Le Sous-Secrétariat permanent du Foreign Office trouve enfin chez nous son équivalent.

Plus homme de cabinet (5) que soucieux de panache, Georges Louis eût d'ailleurs souhaité — mainte note des *Carnets* laisse deviner cette ambition — revenir à son ancien bureau

(1) *L. c.*, p. 170.
(2) Leur publication apparaît nettement défectueuse.
(3) Directeur des Affaires Commerciales : 29 août 1902.
(4) Date de la fusion des deux directions : 28 décembre 1907. V. Amédée Outrey, *l'Administration française des Affaires Etrangères*, Presses Universitaires de France, 1954, p. 55 et s.
(5) Il n'est peut-être pas indifférent de rappeler que Georges Louis était le fils d'un avoué près le Tribunal Civil d'Epernay. Licencié en droit, Secrétaire du Comité de législation étrangère au Ministère de la Justice (1er avril 1877), Délégué à la Commission de la Dette Egyptienne (26 octobre 1893), il avait été introduit au Quai d'Orsay par le comte Horace de Choiseul, Sous-Secrétaire d'Etat de Barthélemy-Saint-Hilaire. On trouvera sur le comte Horace de curieux renseignements dans *Charles Jagerschmidt*, par Jacques Caillé, Paris, Larose, 1951, p. 226.

comme secrétaire général. La réforme viendra trop tard pour qu'il en soit le bénéficiaire et Jules Cambon sera le premier titulaire de la nouvelle fonction (1).

Dans la lettre résumant ses services qui lui fut adressée conformément à l'usage au moment de sa mise à la retraite, le ministre (2) s'exprimait ainsi :

« Permettez-moi d'insister tout particulièrement sur la place si importante que vous avez tenue en ces dernières années dans les conseils du Gouvernement, comme principal collaborateur du Ministre des Affaires Etrangères. Chargé d'un des premiers emplois de l'Etat dans une période où les affaires extérieures suscitaient les plus graves difficultés, vous n'avez pas peu contribué, en prêtant au Ministre le concours de votre jugement éclairé et de votre labeur écrasant, à la solution favorable et pacifique de nos différends, et vous avez été l'un des artisans de la politique qui, par de longues et délicates négociations, nous a conduits à l'installation définitive du protectorat français au Maroc. »

Il est regrettable que les opinions exprimées par Georges Louis au cours de ses dernières années sous la double influence de l'amertume que lui avait causée son éloignement des affaires et d'une santé déclinante se soient traduites par des accusations injustifiées de bellicisme contre la politique de Raymond Poincaré. Les adversaires de celle-ci, tels qu'Ernest Judet dont un ouvrage vénimeux qui diminue l'ambassadeur alors qu'il prétendait le grandir (3), ont tenté d'user de son témoignage pour déplacer les responsabilités dans les origines de la guerre. L'histoire a fait justice à ces allégations.

Le rôle joué par Georges Louis dans les grandes négociations du début du siècle (4), les profondes transformations dans l'organisation du ministère qui se sont accomplies au temps de sa

(1) 1915.
(2) Gaston Doumergue.
(3) Ernest Judet, *Georges Louis*, 1 v. 313 p., Paris, F. Rieder éd., 1925. Un dossier relié contenant des lettres de Georges Louis et Pierre Louys était conservé au Quai d'Orsay. Soit qu'il ait été égaré au cours des multiples déménagements des dernières années, soit qu'il ait été détruit lors de l'incendie qui a dévasté une partie des bâtiments du ministère, il a disparu.
(4) Citerons nous ici un témoignage de Camille Barrère qui, le 15 décembre 1903, remerciait le ministre de lui avoir adjoint à la Conférence Sanitaire de Paris « un collaborateur aussi éminent que M. Georges Louis ».

direction, sa parenté avec un des écrivains les plus en vue de l'époque m'ont paru justifier les développements que je lui ai consacrés. Je ne sais si sa biographie retiendra quelque jour l'attention d'un historien, mais s'il en était ainsi, on souhaiterait que pour l'appréciation du caractère de l'homme, il ne séparât pas le diplomate de l'auteur des cahiers.

II

Deschars et Lozé ayant repris leurs fonctions, je redevins disponible. Aucun nouvel intérim ne m'attendait cette fois, Camille Piccioni, S. Directeur d'Amérique, m'ayant réclamé.

D'origine corse, de petite taille, le teint basané, gendre de Gustave Eiffel, l'illustre constructeur de la Tour, il bénéficiait d'une existence confortable. Sans grande ambition, se souciant médiocrement des responsabilités, la vie à l'étranger ne le tentait pas.

Issu d'un concours dont Paul Beau fut le major, il avait été chef du cabinet de Delcassé aux côtés de Louis Delavaud. C'est par celui-ci que je l'avais connu, le droit international nous ayant ensuite rapprochés. Auteur d'une thèse sur la *Neutralité perpétuelle,* il en avait publié une nouvelle édition en 1902. M'étant moi-même intéressé aux origines de cette institution, je me trouvai qualifié pour en rendre compte dans les *Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques,* cette aïeule de la Revue Française de Science Politique (1). Par une curieuse rencontre, Piccioni devait également s'occuper plus tard du régime juridique des espaces polaires de sorte que lorsque j'eus déserté pour un temps l'Arctique où je l'avais précédé, il y assura ma relève avec une remarquable étude sur le Spitzberg (2).

Le thème de ses travaux était assurément bien éloigné de ceux qui nous sollicitaient à la Direction d'Amérique. Rien n'avait préparé Piccioni à s'en occuper, mais en allait-il autrement de ses collaborateurs ? C'étaient le Comte Dejean, Damien de Martel, Jacques Pieyre et Roger Cambon.

(1) 15 mai 1902, pp. 401-406.
(2) « Le Spitzberg », *Revue générale de Droit international public,* 1920.

Seul Martel avait passé quelques années à Washington. Dejean, futur attaché commercial aux Etats-Unis, n'a encore que touché barre à Lima. Jacques Pieyre, Roger Cambon ne franchiront jamais l'Atlantique.

A la vérité notre direction ne figurait alors qu'au second plan. Cela semble surprenant aujourd'hui quand on songe à ce que sont devenus les pays du nouveau monde. Rappelons que la Légation de France à Washington ne fut élevée en ambassade, au bénéfice de Jules Patenôtre, que le 25 mars 1893. Patenôtre aura bientôt pour successeur Jules Cambon dont avec le traité de Portsmouth le nom s'inscrira dans l'histoire des Etats-Unis, puis Jusserand. Moins de trente ans suffiront à la nouvelle ambassade pour acquérir ses titres de noblesse.

La plus parfaite harmonie régnait parmi le personnel de la Direction concentrée dans une seule pièce, Piccioni à part, bien entendu, qui bénéficiait d'un bureau individuel précédé d'un paillasson, signe distinctif — est-ce encore le cas aujourd'hui ? — de la dignité directoriale. Rien non plus ne grinçait dans le service. Dejean et Pieyre ne dédaignaient pas les propos salaces. Martel et celui-ci taquinaient affectueusement leur directeur. Piccioni ayant l'innocente manie d'émailler ses phrases de citations latines, ils se faisaient un malin plaisir de les terminer. Leur érudition se rafraîchissait aux sources rouges du Larousse. Déconcerté par la persistance de ce jeu qui lui coupait ses effets, Piccioni finit par ne plus s'y prêter. Roger Cambon et moi demeurions à l'écart de ces joutes.

Le Comte Dejean a été ambassadeur à Moscou. Je l'ai rencontré pour la dernière fois à Langeais au printemps de 1940. Retraité depuis plusieurs années, il avait accepté pendant la guerre des fonctions qui impliquaient de sa part beaucoup d'abnégation. Il s'en acquittait avec la conscience et l'élégance qui ont toujours caractérisé cet honnête homme.

La route de Martel et la mienne ne se sont plus jamais croisées. Par contre, je fus heureux de retrouver en 1926, Jacques Pieyre à Monaco où il avait fait son nid — je dis son nid parce qu'il ne rechercha pas d'autre poste — lorsque des incidents franco-italiens, si fréquents à cette période du fascisme, qui

s'étaient produits à Vintimille m'y firent détacher pendant quelques mois pour réaliser une politique d'apaisement

Roger Cambon s'est tenu volontairement à l'écart du premier rang Je n'ai pas oublié nos entretiens de 1910 au cours desquels il était souvent question de son père, l'ambassadeur à Berlin. On peut penser que s'il l'eût désiré il eût pu continuer la tradition familiale, non pas à la seconde place et toujours à Londres comme Conseiller mais à la tête d'un grand poste.

Il était dit que pendant mon court passage au Quai d'Orsay où je ne devais revenir qu'un quart de siècle plus tard pour y terminer ma carrière, je verrais comme dans un kaléidoscope se succéder mes chefs de service. Le 1er décembre 1910, en effet, Piccioni échangeait sa direction contre celle des Archives. Il y remplaçait un universitaire, Marcel Charlot ; un universitaire prenait sa relève, Abel Chevalley.

Juriste mais plus encore historien (1), parfaitement préparé à ses nouvelles fonctions, Piccioni allait être *the right man in the right place* dans son paisible royaume...

Avant d'esquisser le portrait de mon nouveau chef, je voudrais dire un mot de Marcel Charlot dant j'eus plus d'une fois l'occasion d'entrevoir la silhouette agressive. Par la grâce de Léon Bourgeois dont il avait au Quai d'Orsay dirigé le cabinet en 1906, cet Inspecteur Général de l'enseignement primaire s'était vu confier la direction des Archives. Arrière-petits-fils d'un aide de camp de Bouchotte, le ministre de la guerre de 1793, il portait sur son visage une austérité républicaine qui contrastait avec la bonhomie accueillante de son protecteur comme avec l'urbanité naturelle de son prédécesseur, Pierre Deluns-Montaud (2). Lassé sans doute des vieux papiers et sollicité par les splendeurs de la vie diplomatique, il avait souhaité servir au dehors. C'est ainsi qu'après Louis Delavaud qui sut

(1) On lui doit deux volumes : *Les Premiers Commis des Affaires Etrangères au XVIIe et au XVIIIe siècles*, d'après les recherches de Louis Delavaud complétées et continuées par l'auteur, 1928, et l'*Histoire du Cap Corse*, Picard, 1928. Et je n'oublie pas qu'il a donné à cette revue *l'Ordre de Malte et la Corse* (1916), et *Bruant des Carrières* (1928).

(2) *Deluns-Montaud* (1845-1907). Souvenir pour ses amis, 1 br. in-8° de 29 p., Bordeaux, Imprimerie de G. Gounnouilhou, 1908 ; *id.* notre article *La confession d'un vieux diplomate, R.H.D.*, 1953, p. 179.

donner à sa Légation une situation hors de pair, les Norvégiens virent arriver un paysan du Danube. René Weiller, son chancelier à Christiania, point médisant de nature, ne tarissait pas sur lui de savoureuses anecdotes. Celle-ci suffira. A un bal de cour, le Grand Maréchal étant venu l'aviser que la Reine avait désigné le ministre de France pour mener avec elle un quadrille. « Je ne danse pas », répondit-il. Et comme le Chef du Protocole insistait. « D'ailleurs je suis en deuil, en deuil de M. Henri Brisson... ». Cela situe l'incident, le vieux pontife radical étant mort le 13 avril 1912.

Abel Chevalley qui succédait à Piccioni était, lui, d'origine normalienne. Marié à la fille du doyen de la Faculté protestante de Paris, Auguste Sabatier, il s'était fait connaître par des ouvrages sur *La Reine Victoria, le Roman anglais* et, dans le *Temps,* avait servi la politique de rapprochement franco-britannique de Delcassé. Aussi lorsque le ministre quitta le Quai d'Orsay, l'introduisit-il dans la carrière. Médiocrement adapté à son nouveau milieu, Abel Chevalley marquait assez maladroitement le souci de se faire agréer par la Maison. Le climat d'une Légation nordique, celle de Christiania où il finit sa carrière, lui convenait davantage. Sa femme traduisit du norvégien des *Mélodies de Kjerulf* (1920).

III

Promu Consul Suppléant le 22 février 1911, je quittai sans regret l'Amérique où l'atmosphère n'était plus la même depuis le départ de Piccioni pour passer aux Chancelleries.

C'était l'une des deux Sous-Directions, l'autre étant celle des Unions Internationales (1), qui relevaient de la Direction des Affaires Administratives et Techniques. Moins prestigieuse que la Politique, celle-ci avait à sa tête Fernand Gavarry, niçois, dont le véritable prénom usuel était *Napoléon,* mais sans doute l'avait-il trouvé trop voyant. Issu du concours, son origine administrative légitimait dans sa bouche la célèbre boutade dont on

(1) René Péan, que la maladie allait bientôt emporter, la dirigeait avec compétence, affabilité et bonne humeur.

lui a généralement attribué la paternité : « S'il faut des médiocres, nous sommes là ». Elle avait été provoquée par une excessive nomination d'outsiders. Diplomate sans vocation, il avait été secrétaire à Bucarest mais l'étranger ne l'avait pas retenu. Ayant traversé une multitude de cabinets, il occupait depuis 1904 sa direction qu'il ne devait plus quitter. La courtoisie même, il paraissait toujours reconnaissant qu'on fût venu jusqu'à lui.

Gavarry cultivait les lettres, je ne dis pas la haute littérature. On lui doit, dédié à Stephen Pichon, un recueil de comédies l'*Ultimatum* (1) auquel il a joint deux portraits d'*Alexandre Ribot* et de *Paul Hervieu diplomate*, ainsi qu'un volume de petits contes dont le sommaire annonce des sujets un peu minces. Je n'ai jamais lu ces ouvrages. Rendons à leur auteur cet hommage qu'il tenait à la correction du style. Une circulaire proscrivant un certain nombre de locutions vicieuses : « Je vous informe que, etc... » s'inscrit à son crédit. Plénipotentiaire à la Conférence de Berlin sur la propriété littéraire (14 octobre 1908), il fut aussi — qu'on veuille bien souligner la date : 15 octobre 1909 — premier plénipotentiaire de France et président de la Conférence à Paris sur la circulation internationale des automobiles. Il le fut aussi en 1900 du Congrès de graphologie mais je ne sache pas qu'il remplit ces fonctions à titre officiel. Plus près de nous Kammerer s'intéressera également à cette science conjecturale.

Gavarry ne haïssait pas les potins, et on le soupçonnait de collaborer au *Cri de Paris*, les *Aux Ecoutes* de l'époque. Voulant savoir si la rumeur était exacte, Maurice Herbette lui tendit un

(1) 1 v. Calman-Lévy (s. d.), la fiche du catalogue de la Bibliothèque Nationale indique 1913 comme date de publication, mais la bibliographie de la France l'enregistre dans le numéro du 7 décembre 1917. Le volume contient, outre *l'Ultimatum, Une maîtresse femme, Amour posthume, Un accident grave, Quand on est mort, c'est pour...* Le portrait de Ribot dont il fut à plusieurs reprises le collaborateur, avait été publié dans le *Figaro*, en décembre 1906. *L'Ultimatum* est préfacé par Georges Rivollet « Un auteur dramatique peut-il faire jouer sa pièce ? » qui y signale qu'une des pièces « a figuré avec succès au programme d'une scène parisienne, dont le directeur doit être bon juge, puisqu'il est par surcroît l'un des meilleurs auteurs d'aujourd'hui », p. XIX.

piège. Nous le savons par les *Carnets* de Georges Louis (1) mais nous ignorons s'il s'y fit prendre. Ce graphologue fut aussi Président de la Société française des Echecs. Il était naturellement membre de la Société des Gens de Lettres. Sur ses vieux jours, il siègera au Conseil d'administration du Grand Hôtel. L'Union Artistique ne pouvait manquer de l'accueillir. Ce fut une physionomie très parisienne.

Trois bureaux de la S.D. des Chancelleries se partageaient les affaires. Celui de l'État-Civil auquel ma bonne fortune m'avait valu d'être affecté avait pour chef le Comte de Montigny-Turpin. Parfait gentilhomme, ses manières exquises n'avaient d'égales que son aménité. Ne s'excusa-t-il pas auprès de moi un jour où il m'avait demandé de faire acte de présence le matin. J'achevais, avec son agrément, un ouvrage sur le Maroc « *Au seuil du Magreb* » que je n'ai jamais terminé, dont le début de ces souvenirs s'est inspiré fréquemment, et ne venais que l'après-midi : « Cela ne se renouvellera pas », me dit-il. A la vérité n'ignorait-il pas que je ne figurais aux Chancelleries qu'en passant et que ma collaboration, si j'ose dire, n'excéderait pas quelques semaines.

Il m'avait fait l'accueil le plus paternel et confié à l'expérience de l'« attaché payé » qui allait être mon collègue éphémère — je n'ose dire mon mentor — mais rester mon ami, André de Saint-Clair dont la gentillesse s'accompagnait d'un esprit mordant.

Entre M. de Montigny et notre attelage s'insérait un sous-chef de bureau, M. Boullay. Je ne lui avais pas été présenté. « Vous n'avez à tenir aucun compte de ce qu'il vous dira », avait précisé M. de Montigny. D'excellente famille, frère d'un membre du Conseil de l'Ordre, Boullay, d'ailleurs parfaitement honorable s'était signalé par quelques excentricités qui l'apparentaient aux héros de Courteline et le faisaient tenir à l'écart. Il devait le plus clair de sa notoriété aux exigences de son appareil digestif. Côté pruneaux, pour emprunter la distinction d'Alphonse

(1) Le Ministère, 17 mai 1912. Herbette. « I believe Gavarry fait passer des notes dans le *Cri de Paris*. Told him a story. Will see if it is published in that paper », t. II, p. 12. V. également pp. 141 et 190 sur Gavarry.

Daudet lorsqu'il présente les convives de la table d'hôte du Righi Kulm dans *Tartarin sur les Alpes*, il lui fallait la conjonction des commodités de l'étage et d'une certaine heure, servitude qu'il n'avait pas su, l'imprudent, dissimuler à ses collègues. Ils en faisaient des gorges chaudes.

Je n'ai pas encore parlé du Sous-Directeur des Chancelleries : Raymond Aynard. Il en était devenu le titulaire le même jour où j'avais été affecté à son service. Seules des considérations d'ordre budgétaire avaient motivé ma nomination. J'ignore si la sienne s'inspirait de motifs analogues. Elle semblait n'avoir eu d'autre objet que de lui assurer une Direction au Département. Nous étions également novices dans nos nouvelles fonctions.

Il était le fils d'un député du Rhône, Edouard Aynard, père de douze enfants, parlementaire influent qui compta parmi les meilleurs orateurs libéraux de la Troisième République. Il avait pour beau-frère le gouverneur général de l'Algérie Jonnart, un des politiques les plus distingués de la nouvelle génération dont il venait d'être le chef de cabinet. Second d'un concours qui s'honore d'avoir eu pour major Paul Claudel, alors inconnu, tout semblait lui prédire un avancement exceptionnel et l'on était surpris qu'il n'eût trouvé place qu'en marge de la Direction Politique. D'abord réservé, rien ne laissait pressentir l'homme que la guerre allait révéler ni le mesage qu'il nous a transmis.

Engagé volontaire, il devait tomber glorieusement en 1916. Vingt ans plus tard, devenu Chef du Service des Archives, il me fut donné de représenter le ministre à l'inauguration de son buste à la Bibliothèque du Quai d'Orsay. Si, délaissant l'éloquence officielle, j'avais simplement laissé parler mes souvenirs, j'aurais évoqué un homme encore jeune, d'une élégance raffinée, distingué avec une nuance de mélancolie, un peu distant.

Son passage à la Sous-Direction des Chancelleries devait lui permettre de rédiger un ouvrage qui renferme la somme de son expérience africaine : *l'Œuvre française en Algérie* qu'a préfacé Jonnart. On verra qu'il contenait bien des pages qui nous apparaissent aujourd'hui prophétiques (1).

(1) Paris, Hachette, 1912. C'est également en 1912 qu'il quittera la S.-D. des Chancelleries pour devenir ministre au Montenegro.

Le volume est divisé en trois parties : le peuple musulman, l'organisation française, l'action économique et sociale. Nous laisserons de côté la seconde. La première est la plus importante. Empruntons-lui deux citations dont on ne méconnaîtra pas la portée.

« L'Islam a pris à l'origine, vis-à-vis du reste du monde, une attitude d'irrévocable sécession : d'infidèles à croyants il n'y a de rapports normaux et stables que ceux d'esclaves à maître : seulement, tandis qu'en Orient les races musulmanes, la turque surtout, ont su peu à peu accommoder la religion à la politique et chaque jour entrer davantage dans la famille européenne, le Nord-Ouest africain, rude, fermé, violent autant que faible, non seulement ne laissait approcher les chrétiens qu'à leur honte et à leur péril, mais prolongeait jusqu'au XIX[e] siècle les brigandages pieux des premiers temps de l'Hégire. » (1)

Constatant qu'après 1830, la propagande musulmane a entamé de plus en plus le continent noir, Raymond Aynard ajoute :

« L'Islam reste ce qu'il a toujours été, une armée et un parti ; il en a la cohésion, l'objectif limité, le respect aveugle de la consigne et du secret. Il est peut-être aussi propre à soutenir les luttes politiques qu'il le fut jadis à déchaîner les tumultes guerriers.

« Peut-être formera-t-il encore de grands empires, sinon de grandes vertus, peut-être étonnera-t-il le monde par sa capacité d'adaptation aux temps nouveaux, peut-être se dressera-t-il un jour contre une Europe usée dont il mettra les leçons à profit avec une énergie intacte ; mais il n'aura jamais le pouvoir de rénovation sociale qui appartient à l'idée chrétienne et sans doute il ne saura jamais rien créer. L'Islam est avant tout fondé sur une négation, et de là vient sa puissance comme aussi sa stérilité. »

Enfin voici quelques lignes empruntés à la Conclusion :

« Nous n'avons étouffé dans ce peuple aucune aspiration supérieure et viable ; nous nous efforçons d'élargir sa conscience, de lui faire une existence moins étroite et plus haute, et dussions-nous échouer dans notre dessein ou par impossible y trop bien réussir, en édifiant dans l'Afrique antérieure une puissance rivale dont l'ombre inquiétante s'étendrait jusqu'à nos rivages, il nous faudrait quand même poursuivre notre tâche. La France ne peut se dérober à sa

(1) *L. c.*, p. 3.
(2) *L. c.*, p. 73.

destinée africaine, dût-elle l'accomplir aux dépens de son sang et de sa substance ; ainsi elle aura créé, agi, au lieu de s'asseoir en attendant le déclin qui atteint si vite les nations quand elles ont cessé de grandir. » (1)

Raymond Aynard avait de l'avenir dans l'esprit.

Les derniers tenants de l'ancienne carrière des Chancelleries ont presque tous disparu. Qu'il me soit permis de leur rendre ce témoignage qu'on ne les consultait jamais en vain et que les Navailles, les Pillaut et les Saint-Clair, pour ne citer que trois noms, ont été les dignes héritiers d'une longue tradition de serviteurs efficaces.

Six semaines s'étaient à peine écoulées depuis ma prise de service lorsque je fus nommé Consul Suppléant à Smyrne. J'allai naturellement prendre congé du Directeur du Levant, Jean Gout (2). Ayant rempli quelque dix ans avant moi dans le même poste les fonctions qui venaient de m'être imparties, il n'ignorait rien des mœurs levantines. « Vous avez, me dit-il, avec cet air de pince-sans-rire qui lui était familier, les qualités nécessaires pour réussir à Smyrne mais aussi un grave défaut : « Vous êtes marié ».

René Dollot.

(1) *L. c.*, pp. 357-358.

(2) Il allait être bientôt frappé dans ses plus chères affections, un fils mort pour la France le 12 mars 1916. Il a terminé sa carrière comme Chef du Service français de la Société des Nations au Ministère des Affaires Etrangères et a vécu jusqu'à un âge avancé.

AUTOUR DE RICHELIEU [1]

LES MANUSCRITS DE RICHELIEU A LA SORBONNE

Le Duc de Richelieu, souhaitant que ses archives familiales fussent rassemblées et conservées dans l'enceinte même de la Sorbonne, donna à l'Université de Paris, avec divers souvenirs, objets d'art, tableaux, miniatures et meubles, l'ensemble des manuscrits, papiers et lettres se rapportant au cardinal et au maréchal de Richelieu.

Ces archives offrent aux historiens quantité de renseignements qui pourront, pour maint détail, apporter des précisions. Déposées à la bibliothèque Victor Cousin dans une salle spéciale, elles comportent 136 volumes ou dossiers et couvrent le XVIIe et le XVIIIe siècles et le début du XIXe siècle. Elles ont déjà, à plusieurs reprises, été consultées par des spécialistes et l'inventaire sommaire permettra d'en mieux connaître la richesse.

La communication de ces documents est réservée et leur consultation soumise à une autorisation du Recteur de l'Université de Paris.

J. B.

(1) Nous tenons à remercier ici M. Jean Bonnerot, l'éminent ancien bibliothécaire de la Sorbonne, à qui l'on doit une magistrale publication de la correspondance de Sainte-Beuve, d'avoir bien voulu nous communiquer cet inventaire si précieux pour les historiens (N.D.L.R.).

Donation du duc de Richelieu

Inventaire sommaire

1- 3	Arpentement général du duché-pairie de Richelieu. 1633.
4- 5	Inventaire des titres de la baronnie de Faye la Vineuse. 1639.
6	Ville de Richelieu. Erection du duché-pairie. Privilèges, etc...
7	Etat général des finances de France en l'année 1639.
8	Etats généraux de 1614-1615.
9	Lettres reçues de M. de Puisieux à Gênes. 1747.
10	Lettres du comte Lorenzi d'Italie. 1747-1748.
11	Lettres du maréchal de Belle Isle au duc de Richelieu. 1747.
12	Questions de préséance. Droits et prétentions sur les diverses provinces françaises et étrangères.
13	Mariage du duc d'Orléans avec Marguerite de Lorraine. 1632.
14- 21	Le Cardinal de Richelieu. Lettres et documents. 1-VIII.
24	I. Lettres. 1588-1626.
15	II. Lettres. 1627-1632.
16	III. Lettres. 1633-1635.
17	IV. Lettres. 1636-1639.
18	V. 1640-1643.
19	VI. Mémoires et documents. 1612-1643.
20	VII. Mémoires et documents. 1634-1646.
21	VIII. Mémoires et documents. 1643-1720.
22- 29	Le maréchal de Richelieu. I-VIII. Lettres galantes.
22	I. La duchesse de Richelieu. Mlle de Nesles. Vicomtesse de Polignac. Mme Michelin. Mlle de Charolais. Mlle de Valois, etc...
23	II. Duchesse d'Aiguillon. Mme d'Averne.- Duchesse de Bournonville. Duchesse de Brancas.
24	III. Mlle de Charolais. Duchesse de Châteauroux. Mme de Chatelêt.
25	IV. Mme de Guébriant. Duchesse de Gontaut. Mme de La Martellière.
26	V. Manque.
27	VI. Mme de Parabère. Duchesse de Parme. Marquise de Polignac. Mme de Pompadour. Duchesse de Vaujours.
28	VII. Mme de Prie. Marquise de Rofrano. Mme de Ruffec. Mlle de Valois. Duchesse de Villeroy.
29	VIII. Mme d'Aussonne. Le confident de Mme de Flamaring. Inconnues. Lettres et brouillons du maréchal.
30- 33	Le maréchal de Richelieu. IX-XTI. Ambassade de Vienne. 1-4. (Correspondance. Brouillons. Copies de lettres interceptées.)

30 IX. (1) 1725-1726.
31 X. (2) 1726-1727.
32 XI. (3) 1727.
33 XII. (4) 1727-1728. Suivi d'un recueil de lettres du roi ou de sa part.
1726-1728.
34- 39 Le maréchal de Richelieu. XIII-XVIII. Languedoc. Guienne et Gascogne. 1-6.
(Correspondance. Pièces diverses.)
34 XIII. (1) 1740-1753.
35 XIV. (2) 1754-1768.
36 XV. (3) 1768-1771.
37 XVI. (4) 1772-1784.
38 XVII. (5) 1765-1773. Lettres du Président de Gasc.
39 XVIII. (6) 1774-1779. Lettres du Président de Gasc. Suivi de lettres incomplètes.
40 Le maréchal de Richelieu. XIX. Guerre d'Autriche. Projet de descente en Ecosse. Ambassade de Dresde. 1743-1747.
(Journal de campagne. 1743. Correspondance. Pièces diverses.)
41- 54 Le maréchal de Richelieu. XX-XXXIII. Gênes. 1-14.
(Journal de campagne. Correspondance. Pièces diverses.)
41 XX. (1) 1747-1748.
42 XXI. (2) 1747.
43 XXII. (3) 1747.
44 XXIII. (4) 1747.
45 XXIV. (5) Janvier 1748.
46 XXV. (6) Février 1748.
47 XXVI. (7) Mars, Avril 1748.
48 XXVII. (8) Mai 1748.
49 XXVIII. (9) Juin 1748.
50 XXIX. (10) Juillet-Août 1748.
51 XXX. (11) Septembre-Décembre 1748.
52 XXXI. (12) Janvier 1749 - Mars 1750.
53 XXXII. (13) 1751.
54 XXXIII. (14) 1752-1756.
55- 57 Le maréchal de Richelieu. XXXIV-XXXVI. Baléares. 1-3.
(Correspondance. Pièces diverses.)
55 XXXIV. (1) Mars-Mai 1756.
56 XXXV. (2) Mai-Juin 1756.
57 XXXVI. (3) Juillet 1756 - Avril 1757.
58- 59 Le maréchal de Richelieu. XXXVII-XXXVIII. Campagne de Hanovre.
58 XXXVII. (1) Juin-Octobre 1757.
59 XXXVIII. (2) Novembre 1757 - Janvier 1758.

60- 61 Le maréchal de Richelieu. XXXIX-XL. Mémoires et documents divers. 1-2.
60 XXXIX (1) Rome et le Pape, 8 pièces, 1716-1769. Politique étrangère, 7 pièces, 1723-1776. Divers, 1723-1785. Table au début.
61 XL (2) Divers. Papiers de famille. Table au début. N. B. Les deux inédits de Mme de Sévigné, annoncés dans la table, manquent.
62- 64 Le maréchal de Richelieu. XLI-XLIII. Lettres diverses. 1-3.
62 XLI. (1) Lettres diverses. 1715-1780.
63 XLII. (2) Lettres diverses. 1730-1813.
64 XLIII. (3) Lettres de Mme de Tencin et du cardinal de Tencin.
65- 66 Le maréchal de Richelieu. XLIV-XLV. Papiers de famille. 1-2.
65 XLIV. (1) Mariages. Donations. 1684 et ss.
66 XLV (2) Liquidation. 1788.
67 Le maréchal de Richelieu. XLVII. Copie de lettres par Feuillet de Conches.
68- 88 Le duc de Richelieu. Correspondance générale. I-XXI. (Lettres adressées au duc. Brouillons et copies des réponses.)
68 I. 1782-1806.
69 II. 1807-1811.
70 III. 1812-1815.
71 IV. Janvier-Avril 1816.
72 V. Mai-Septembre 1816.
73 VI. Octobre-Décembre 1816.
74 VII. Janvier-Avril 1817.
75 VIII. Mai-Décembre 1817.
76 IX. Janvier-Juin 1818.
77 X. Juillet-Octobre 1818.
78 XI. Novembre-Décembre 1818.
79 XII. 1819.
80 XIII. Janvier-Septembre 1820.
81 XIV. Octobre-Décembre 1820.
82 XV. Janvier-Mars 1821.
83 XVI. Avril-Décembre 1821.
84 XVII. 1820-1822. Lettres de quémandeurs, annotées au crayon. Classées par ordre alphabétique. Abel-Cyvoct.
85 XVIII. 1820-1822. Lettres de quémandeurs, annotées au crayon. Dagand-Guyot.
86 XIX. 1820-1822. Lettres de quémandeurs, annotées au crayon. Haller-Lubert.
87 XX. 1820-1822. Lettres de quémandeurs, annotées au crayon. Marbreuil-Quesnel.

88 XXI. 1820-1822. Lettres de quémandeurs, annotées au crayon. Raillane-Zur.
89-109 Le duc de Richelieu. Mémoires et documents. I-XXI.
89 I. Pendant la Révolution. 1789-1791.
90 II. Pendant la Révolution. 1791-1795.
91 III. Odessa. 1807-1822.
92 IV. L'Empire et les Cent jours. 1802-1816.
93 V. Premier ministère. 1815-1818.
94 VI. Deuxième ministère. 1819-1820.
95 VII. Deuxième ministère. 1817-1821.
96 VIII. Deuxième ministère. 1820-1821.
97 IX. Divers. (Le duc de Berry. Circulaire du 4 avril 1820. Administration.)
98 X. Bienfaisance (Hospices de Bordeaux. Château de Coutras. Route de la Test. Dotation.)
99 XI. La Russie. 1792-1821.
100 XII. Biographie du duc de Richelieu : documents divers.
101 XIII. Travail de M. Lainé. 1801-1818. (Journal du duc de R. pendant les 100 jours, etc...)
102 XIV. Travail de la marquise de Montcalm. 1815-1816.
104 XVI. Journal de la marquise de Montcalm. 1817-1818. P.S. de 1821.
105 XVII. Documents divers. 1820-1822.
106 XVIII. Documents divers. (Mémoires, lettres de condoléance, etc...)
107 XIX. Succession Fronsac.
108 XX. Succession Fronsac.
109 XXI. Succession du duc de Richelieu.
110 Le duc de Richelieu. 1766-1821.
Discours. Projets de loi. Notice biographique sur le duc de Richelieu.
111 Mémoire de la main de M. Lesecq sur le premier ministère du duc, copié sur un mémoire autographe du duc.
112 Journal de la marquise de Montcalm.
113 Notice sur onze années de la vie du duc de Richelieu à Odessa par Ch. Sicard.
114-117 La famille de Richelieu. Ses biens. I-III (14 vol.).
114 I. Gironde et Richelieu. (Richelieu, 1791 ; Saint-Loubes, 1548, copie, à 1842. Fronsac et Coutras, 1600, copie, à 1845).
115 II. (1) Marennes. 1374, copie, à 1778.
116-126 II. (2-11) Marennes. 1778-1866.
126 II. (12) Marennes. Plans et cartes.

127 III. La Ferté Bernard. An VII-1852. Suivi de : Observations curieuses pour les habitants de la Ferté Bernard par M. A.-P. Barré.

128-135 La famille de Jumilhac. Duc de Richelieu. I-VIII.

128 I. Odet, né le 19 déc. 1804, mort le 24 février 1879. Divers. Lettres de et à la marquise de Montcalm. Inventaire à la mort de la marquise. 1814-1840.

129 II. Odet. Lettres de son père et sa mère.

130 III. Odet. Lettres de son frère, le marquis de Jumilhac.

131 IV. Odet. Lettres diverses.

132 V. Odet. Lettres diverses.

133 VI. Armand, né en 1808, mort en 1862. Titres. Lettres.

134 VII. Documents divers.

135 VIII. Autographes par ordre alphabétique.

136-138 La famille de Jumilhac. I-III.

136 I. Titres. Généalogie. 1592-1771.

137 II. Antoine, Pierre, Joseph, marquis de Jumilhac (1764-1826). Lettres et titres divers. 1764-1820.

138 III. Antoine, Pierre, Joseph, marquis de Jumilhac... 1821-1829.

EXHUMATION DES RESTES DE RICHELIEU A LA SORBONNE PAR M. HANOTAUX

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1)

Juillet 1895.

De retour de ma mission au Paraguay, j'étais, au cours de juillet 1895, en congé à Paris. J'avais remis au Ministère un gros rapport illustré de nombreuses photographies qui avaient intéressé Hanotaux, alors ministre. Quelques jours après la visite que je lui avais faite, je recevais de son chef de cabinet un mot, me transmettant de la part de son patron une invitation à le rejoindre le lendemain à la chapelle de la Sorbonne, et, souligné, de me munir d'un appareil de photographie. A défaut d'autre explication, je devinais qu'il y avait quelque affaire concernant Richelieu.

(1) Ces notes sont empruntées aux souvenirs inédits d'Auguste François dont nous croyons utile de donner ici le *curriculum vitæ.*

François (Auguste), né le 20 août 1857 à Lunéville ; chef du Cabinet du Préfet du Pas-de-Calais, août 1880 ; du Préfet de Meurthe-et-Moselle, novembre 1883 ; du directeur de l'Administration départementale au ministère de l'Intérieur, août 1884 ; Vice-Résident de première classe, chef du Cabinet du Résident général en Annam et au Tonkin, 24 février 1887 ; chef adjoint du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies (de la Porte), 1er octobre 1888 ; Résident de deuxième classe, 2 février 1889 ; Secrétaire particulier du Ministre des Affaires Etrangères (Jules Develles), 13 janvier 1893 ; Consul de seconde classe hors cadres, 1er mars 1893 ; à Pernambouc (non installé), 14 mars 1893 ; à Assomption, 9 septembre 1893 ; à Long-Tcheou, 23 décembre 1895 ; Consul de première classe, 31 juillet 1898 ; Consul général honoraire, délégué à la Commission des chemins de fer du Yunnan, 15 décembre 1899 ; Chevalier de la Légion d'honneur, 12 janvier 1900 ; Consul à Mong-tzé, 27 mars 1900 ; Officier de la Légion d'honneur,

Le lendemain, exact au rendez-vous, je trouvais dans la sacristie de la chapelle une assemblée qui comprenait : la princesse de Monaco ; le Recteur de l'Université, Gréard ; Roujon, Directeur des Beaux-Arts ; le peintre Detaille ; l'architecte des monuments nationaux, Nénot ; le chapelain de la Sorbonne, l'abbé Poulain, historien de Richelieu en concurrence avec Hanotaux.

La princesse de Monaco s'était fait accompagner de son père, le vieux juif Heine, et aussi d'un élégant jeune hébreu, Meyer, secrétaire du Prince, son époux — son second époux : elle était veuve du Duc de Richelieu...

Ces notabilités devisaient, en attendant le Ministre, assises autour d'une longue table, sur laquelle était placé un coffret dont le couvercle était scellé à la cire. Dans un angle de la pièce, deux ouvriers, leur boîte d'outils à l'épaule, semblaient attendre qu'on fît appel à leurs services.

Nénot, à qui je demandais le but de la réunion, me fit alors savoir que nous allions exhumer Richelieu, et authentifier ce qui reste du Grand Cardinal. Hanotaux, ajouta-t-il, avait décidé cette vérification, et, en outre, il s'était avisé que, sous sa dalle de marbre, le malheureux crâne pouvait n'être pas en sûreté ; et c'est pourquoi, après la reconnaissance à laquelle nous étions présentement conviés, il était chargé, lui Nénot, de l'enfouir dans un bloc de béton qui comblerait toute la fosse.

Arrive Hanotaux. Salamalecs auprès de la Princesse de Monaco qui, paraît-il, représentait la famille en qualité d'ex-épouse du défunt Duc. La Princesse Alice était venue là dans une toilettre d'exhumation suave, printanière, avec un chapeau fleuri de toutes les fleurs de la saison, et des bracelets jusqu'aux coudes.

Hanotaux commence une conférence sur les derniers moments de Richelieu, les vicissitudes réservées à ses restes durant et après la Révolution, et il annonce ce que nous devons trouver

14 août 1900 ; Délégué au Yunnan, 23 septembre 1903 ; Consul général hors cadres, 5 septembre 1906 ; Ministre plénipotentiaire honoraire, 15 octobre 1906 ; admis à faire valoir ses droits à la retraite, 31 août 1908.

dans le coffret exposé sur la table, c'est-à-dire le masque du Grand Cardinal, seul reste retrouvé, accompagné d'un procès-verbal, joint lors de la seconde mise en bière.

Il me prie de fixer tout cela sur une plaque de photographie.

Les deux ouvriers entrent en action, le sceau est rompu, le couvercle de chêne dévissé laisse voir une seconde cassette emboîtée dans la première, et qui contient elle-même une enveloppe de zinc sur laquelle se retrouve bien le procès-verbal annoncé, et dont Hanotaux nous donne lecture, tandis qu'un des ouvriers, à l'aide d'un chalumeau, lève le couvercle métallique sous lequel apparaît un bloc d'ouate.

Hanotaux retire cette ouate, comme on déferait un pansement, et nous distinguons une face momifiée, une pauvre tête mutilée, à laquelle adhèrent encore des cheveux, et une moustache embarrassée de filaments de coton.

La scène est un peu pénible pour les assistants qui ne sentent aucunement le besoin de cette reconnaissance ; celle-ci n'a en réalité d'autre but que de procurer à Hanotaux la macabre satisfaction de tenir entre ses mains le crâne de son illustre prédécesseur. Et, vraiment, cela n'a rien de shakespearien... Cette confrontation du Ministre de M. Méline et du Chancelier de Louis XIII est uniquement grotesque. Puisqu'elle doit être fixée pour l'Histoire, je saisis mon appareil et, sans prévenir, je fais éclater le magnésium et je donne un coup d'objectif sur la scène. La Princesse pousse des cris de paonne effrayée : elle ne veut pas être photographiée auprès d'un cadavre, supplie-t-elle, cela lui porterait malheur ! Sans autre consentement, je continue à prendre une suite de clichés.

Hanotaux, avec des gestes qui veulent être pieux, enlève les derniers flocons d'ouate. Il en profite pour signaler l'exactitude de ses récits de la mort du Cardinal, et comment — pour administrer les derniers remèdes — la moustache fut coupée, d'un côté, d'un maladroit coup de ciseaux donné de travers sur la lèvre du mourant.

La ressemblance de ce masque est encore frappante avec le portrait de Philippe de Champaigne ; la cassure du nez — autre

point d'Histoire développé par Hanotaux — est une preuve de plus d'authenticité.

Il semble que la découverte du procès-verbal était suffisante, en admettant qu'il y eût une raison de douter d'une identité que rien ne faisait suspecter ; et il eût paru décent de s'arrêter à la troisième enveloppe et d'éviter cette nouvelle violation au grand Mort.

Je voyais bien à l'attitude de mes compagnons, comme celle de Gréard, par exemple, que mon sentiment était partagé ; mais Hanotaux allait toujours ; il dissertait devant notre petit groupe gêné et muet ; il tournait et retournait la pauvre face avec des yeux triomphants derrière son binocle — il a fait de Richelieu sa propriété ; il lui appartient — et il lançait des regards dépourvus d'aménité à l'abbé Poulain qui, en sa qualité de chapelain de la Sorbonne, s'était passé de son invitation pour être ici présent. Donc, il tenait cette malheureuse tête dans ses mains, et — pour que quelque autre ne pût l'imiter — il ordonnait, lui Ministre d'occasion, qu'elle fût mise hors d'atteinte à l'avenir, en la noyant dans un mètre cube de ciment.

Mais, toutefois, il se donna encore le plaisir d'ajouter quelques mots de sa main, avec sa signature de collègue Ministre et académicien, au procès-verbal original. Si, dans quelques milliers d'années, n'est-ce pas, quelque Mariette remuant le sol de la Sorbonne peut venir briser son béton, il ne retrouvera plus Richelieu — car, soumis à cette expérience, les tissus commencent à s'écailler —, mais il fera apparaître le nom d'Hanotaux à côté de celui du Grand Ministre de Louis XIII.

Il est temps de finir : la face s'effrite. Hanotaux me demande de la photographier. Je la porte dans la chapelle éclairée par le vitrail du dôme, je la dispose sur l'autel, et, rapidement, j'en prends quelques clichés.

Detaille voulut tenter de prendre un croquis, mais il ne put l'achever ; et Richelieu, réemmaillotté dans l'ouate, replacé sous le zinc de la triple enveloppe, fut reporté, sans autre forme, dans le tombeau abandonné aux seuls maçons, Hanotaux et ses invités s'étant éclipsés.

Cependant, auparavant, une nouvelle injure avait été réservée au Cardinal. Lorsque, les trois couvercles replacés, il avait fallu resceller le dernier, on vit le jeune Meyer couler la cire dans les joints, et le père Heine, tirant de son gousset l'authentique cachet de Richelieu, apporté par la Princesse de Monaco, y apposer l'empreinte de ses armes. Ce ré-ensevelissement du Prince de l'Eglise, pilier du Royaume de France, par ces deux juifs et cette juive, princesse d'opérette, fut ce qu'on put imaginer de plus choquant et de plus bouffon.

Lorsque, le lendemain, je portai le tirage de mes œuvres à Hanotaux, assis dans son cabinet, au propre bureau de Richelieu qu'il avait fait tirer du Louvre pour son usage personnel, il crut tout de même devoir me dire :

« — N'en distribuez à personne d'autre ; il faut bien avouer que c'est une petite profanation que nous avons commise hier. »

Petite ! ! !

Auguste FRANÇOIS.

RICHELIEU

« GRAND MAITRE DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE DE FRANCE »

(D'après un livre récent)

La France a payé très cher de n'avoir su prendre que tardivement conscience du rôle de la mer. Pendant la guerre de Cent ans, nous nous épuisons à combattre « les chevauchées des insulaires dans notre pays alors qu'il eut été plus simple et plus sûr de couper leurs communications à l'aide d'une marine nationale » (1). Crécy, Poitiers, Azincourt seront la rançon de cette incompréhension. Il faudra attendre le XVIIe siècle pour que l'Océan cesse de nous apparaître comme étant presqu'exclusivement une frontière.

Le mérite en revient surtout à l'homme d'Etat qui a su, le premier, discerner l'œuvre à accomplir, le grand cardinal auquel M. L.A. Boiteux, Membre de l'Académie de Marine, vient de consacrer un volume de la documentation la plus neuve : *Richelieu, grand maître de la navigation et du commerce en France* (2).

Dirais-je que l'auteur doit être d'autant plus loué d'avoir entendu l'appel du large qu'il n'est pas lui-même issu d'une de nos provinces côtières mais franc-comtois, ce qui justifie l'Avant-Propos de son ancien maître du lycée de Besançon, M. Lucien Febvre, de l'Institut.

(1) Jacques Mordal, *Revue de Paris*, février 1956, p. 48.

(2) L.-A. Boiteux, de l'Académie de Marine, *Richelieu « grand maitre de la navigation et du commerce de France »*, 1 v. gr. in-8° de 399 p., publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, La Marine et l'Histoire, Editions Ozanne, 1955. Avant-Propos de M. Lucien Febvre, Membre de l'Institut.

M. Febvre a très bien marqué en quelques mots que « son disciple » ne s'abandonne à aucune admiration de complaisance. Il sait et dit les erreurs, les insuffisances, les fautes. Il ne plaide pas une cause ». Expert aux choses de la mer (1), M. Boiteux ne nous laisse rien ignorer de l'organisation d'une administration naissante à laquelle Richelieu sans jamais perdre de vue la conception de l'ensemble ne cessa de s'intéresser jusque dans les plus humbles détails.

« Passionné de réalisations, fonçant même parfois un peu à l'aventure, ne s'arrêtant devant aucune objection doctrinale, partisan de l'empirisme en administration comme en politique, prenant son bien partout où il pensait le trouver, Richelieu a apporté à l'exécution de ses projets cette continuité de vues, ce goût passionné de l'autorité, cette volonté implacable qui, joints aux ressources d'une imagination toujours en éveil et d'une pensée complexe et parfois machiavélique, forment les traits essentiels de son caractère. » (2)

Il est un des premiers en France à avoir compris que, comme l'avait dit un peu plus tôt le célèbre marin britannique Sir Walter Raleigh :

« Celui qui commande la mer commande le commerce ; celui qui commande le commerce du monde commande la richesse du monde et, par conséquent, le monde lui même. » (3)

Formule bien anglaise qui met l'accent sur le trafic à laquelle on peut opposer celle du Français Rasilly, contemporain du Cardinal « Quiconque est maître de la mer a un grand pouvoir sur terre », plus concise et plaçant, elle, l'accent sur la sécurité. Elles traduisent également bien la psychologie de deux peuples. Richelieu s'en inspirera et tentera de faire de la marine une arme puissante au service de sa politique. Il y aura d'autant plus de mérite qu'il n'aura pas seulement à lutter contre des rivaux qui n'entendent pas se prêter au partage de leurs privilèges mais aussi contre l'absence en France d'une conscience maritime.

L'opinion était alors courante que « *les Français ne sont pas*

(1) *L'Assurance maritime à Paris sous le règne de Louis XIV*, 1945.
(2) *L. c.*, p. 30.
(3) *Testament politique de Richelieu*, éd. Louis André, p. 416, note 11.

propres à naviguer et à coloniser » car de telles entreprises comportent de « grands frais pour des espérances incertaines ». C'est ainsi que Sully, moins compréhensif qu'Henri IV lequel estimait que « pour l'accomplissement de sa grandeur, la France devait être *aussi forte et puissante sur la mer comme elle est forte, crainte et redoutée sur terre* » prétendait que « les choses qui demeurent séparées de notre corps par des terres ou des mers étrangères ne nous seront jamais qu'à grande charge et à peu d'utilité » et que les grandes conquêtes « *sont disproportionnées au naturel et à la cervelle des Français* » (1).

D'autre part en 1625, il n'y a pas de marine permanente dans le Ponant et en Méditerranée, seulement une douzaine de galères alors qu'une armée royale, création de Charles VI, existe déjà depuis deux siècles. Nos chantiers sont à ce point insuffisants que les vaisseaux doivent être demandés à l'étranger ; le littoral arbitrairement divisé en quatre amirautés distinctes de telle sorte qu'il est difficile de faire passer les armées navales du roi de province à province. Enfin les populations côtières qui appartiennent en partie à la R.P.R. (2) se montrent si « peu affectionnées » au service qu'on doit « pour armer les navires, amener les équipages à coups de bâton et les garder dans les prisons jusqu'au départ ». Ces quelques traits suffiront à préciser ce qu'était la marine française à l'heure où commence le grand ministère de Richelieu.

Il arrive au pouvoir en 1624 et dès 1626 est créée la grande maîtrise de la navigation et du commerce, véritable vice-royauté constituant pour la première fois une sorte de ministère du commerce, de la marine et des colonies dont lui-même assumera la charge.

Un des chapitres les plus curieux du livre de M. Boiteux est celui où il s'attache à rendre justice à Henri II de Montmorency, plus connu par le complot qui lui valut d'être décapité à Toulouse en 1632 que comme grand amiral de France. Celui-ci sentit « la nécessité d'intéresser les Français aux choses de la mer » et suggéra « d'inviter les gentilshommes et autres se

(1) Boiteux, *l. c.*, pp. 41 et 42.
(2) Religion prétendue réformée.

trouvant inutiles et sans vocation à y entreprendre des voyages et à trafiquer librement en tous pays ». C'est lui qui rétablit le monopole du pavillon (26 juin 1617), dû jadis à une initiative de Louis XII et tombé en désuétude ; c'est à lui encore que revient le mérite de la création de deux compagnies qui nous apparaissent comme « le prototype de la *société d'économie mixte* qu'adopteront Richelieu puis Colbert et qui connaît aujourd'hui une nouvelle vogue (1). « L'auteur est ainsi justifié à écrire que « tout le programme de Richelieu se trouve déjà chez Montmorency et que le cardinal ayant repris et utilisé les moyens auxquels il eût recours pour réorganiser l'amirauté « fut moins un inventeur, un novateur, que le *continuateur de l'œuvre entreprise par son prédécesseur* ».

Aussi bien, parlant du procès qui coûta la vie au connétable, M. Boiteux se montre sévère pour le ministre et plus proche des romantiques que des récents historiens du cardinal (2).

La réorganisation de l'Amirauté constitue donc une œuvre d'unification et de remembrement, de centralisation administrative qui en dix années devait amener la France à posséder trois escadres de navires ronds dans le Ponant, une en Méditerranée, outre vingt galères. Michelet a écrit dans une formule saisissante que « la création des intendants frappa la noblesse à la prunelle de l'œil ». La réforme maritime accomplie par Richelieu s'apparente à celle qu'il réalisa dans l'administration des provinces.

Si devant La Rochelle en 1628, le roi ne peut utiliser que des navires disparates et de médiocre efficacité, deux ans plus tard, la France possède la flotte de guerre promise par Richelieu. M. Boiteux nous rappelle que dès cette époque la lutte était engagée entre partisans et adversaires de petites unités et de bâtiments de fort tonnage. Tenant compte de la faible profon-

(1) *L. c.*, p. 80.

(2) Placerais-je ici une note dont j'emprunte le texte à M. Boiteux qui l'a lui-même empruntée aux *Mémoires* du Cardinal. Des événements encore récents lui constituent un suffisant commentaire. « Le service du roi n'est pas toujours auprès de sa personne... *Quand un prince est tombé entre les mains de ses ennemis*, on peut, *sans être pour cela rebelle, combattre contre sa volonté pour le remettre en liberté*... On ne devait en cette occasion *s'épouvanter de son nom* puisqu'il n'était plus que l'*instrument des passions qui s'étaient emparées de son autorité* ».

deur de nos ports, Richelieu se range parmi les premiers mais sans négliger les seconds et nous eûmes ainsi des *hirondelles*, les croiseurs légers, à côté des *dragons*, les garde-côtes, tandis que dans la Méditerranée naviguent les galères, bien jolies dénominations évocatrices d'autres temps.

Richelieu s'intéresse aux armes nouvelles. Il « accordera un privilège de douze ans à l'inventeur d'un sous-marin » (1).

Stratège, dans l'organisation des escadres, il séparera la préparation à la guerre de la direction des opérations (2).

La réorganisation de la marine nécessitait la création de bases permanentes : le choix du ministre se porta dans le Ponant sur le Hâvre, Brest et Brouage ; dans le Levant sur Toulon substitué à Marseille dont les galères gênaient le trafic, sur Agde au bord de l'Hérault.

Choix heureux. Le Hâvre demeure le grand port de notre commerce atlantique ; Brest s'est naturellement adapté depuis quatre siècles à l'évolution de la marine militaire, mais comment le soustraire au souvenir nostalgique de la voile en lisant ces lignes pittoresques :

« Le château et la colline qui le porte sont beaucoup plus élevés que les pavillons des plus grands mâts de sorte que les vents n'y donnent point. On peut mettre les vaisseaux aussi près l'un de l'autre que les chevaux dans une écurie. » (3)

Si Toulon est notre Brest méditerranéen, Agde a vu s'écarter d'elle les grands navires et Brouage, patrie de Champlain, asile austère de Marie de Mancini exilée — « Sire, vous êtes roi, vous m'aimez et je pars » — n'est plus, enclose dans ses fortifications, qu'un ancien port délaissé par la mer.

La création de la Grande Maîtrise, la réforme de l'Amirauté, la réorganisation de la marine traduisent la volonté du cardinal d'assurer à la France sur la mer une autorité légitime. La protection du commerce qui se traduit dans sa politique économique n'est pas moins digne d'attention.

(1) *L. c.*, p. 155.
(2) *L. c.*, p. 156.
(3) *L. c.*, *p.* 159.

Déjà la concurrence étrangère est dénoncée par nos commerçants, celle des Hollandais notamment, sachant mieux que les nôtres satisfaire aux exigences de la clientèle. Citerais-je nos vins de Bordeaux, coupés à Amsterdam avant d'être réexpédiés dans les pays du Nord, notamment en Russie ?

On se plaignait aussi des étrangers établis sur notre sol.

« On affirmait alors à Richelieu que plus de 200.000 *familles* de négociants étrangers étaient fixés en France, principalement à Marseille, à Lyon, à Paris, à Rouen, à Nantes et à Bordeaux, c'est-à-dire sur toutes les grandes places marchandes, où ils reçoivent et vendent par troc ou autrement et transportent toutes sortes de marchandises par la mer... » Banquiers, changeurs, importateurs et exportateurs étrangers enlevaient en effet aux Français une grande partie du trafic. » (1)

Récriminations qui n'étaient pas fondées mais tenaient à l'esprit casanier de nos marchands « qui ne montraient aucun enthousiasme à fonder des succursales à l'extérieur ». Il s'expliquait par la peur du risque. Peut-on dire qu'il a complètement disparu ?

Richelieu avait aussi à lutter contre le discrédit qui frappait le négoce. A l'opposé de ce qui se passait en Angleterre et en Hollande, le commerçant était chez nous « tenu à mépris et sa profession contemptible ravalée par l'épée et la robe et même par *l'empire superbe des commis de la douane* ». Courir les mers, entreprendre de longs voyages, « s'exposer aux dangers d'un climat sans merci, répugne à notre bourgeoisie. S'agissant de la noblesse, le cardinal s'efforcera sans grand succès de créer des exceptions à la règle de dérogeance en faveur de tous « ecclésiastiques, gentils hommes d'extraction, nobles ou privilégiés ». Une réforme du Code Michau n'aura que peu d'efficacité (2). Ajouterais-je le goût des Offices (3).

Richelieu, on le sait, ne voulut pas seulement développer le commerce de mer, mais aussi éveiller la vocation maritime de

(1) *L. c.*, p. 191.
(2) *L. c.*, p. 199.
(3) Petits marchands, voire ouvriers rêvaient de faire apprendre à leurs enfants « quelques mots de latin » pour en faire des tabellions ou des sergents (huissiers), professions qui flattaient leur amour-propre.

la France. C'est ainsi que furent créées en 1626 deux compagnies à privilège, les *Cent associés du Morbihan* et la *Nacelle de Saint-Pierre Fleurdelysée.* Leur universalité fut la cause de leur double échec qui incita Richelieu à se rallier à une formule moins utopique de sociétés spécialisées. Ainsi naquirent en 1627 les *Cent Associés de la Nouvelle France* dont l'objet était la mise en valeur du Canada. Elle ne devait cependant pas avoir un meilleur sort que les précédentes.

Aussi bien Richelieu rencontrait-il en face de lui des adversaires de qualité. Nous avons déjà rencontré Sully. L'homme du « labourage et du pastourage » prétendait le Canada trop éloigné de nous et par conséquent disproportionné au naturel des Français. « Au Canada, disait-on, il y a peu de richesses et de population et *ce sera merveille si jamais l'on y fait chose de conséquence* » (1). Etat d'esprit qui annonce celui de Voltaire et des contemporains de Louis XV.

A quoi « Champlain, du Noyer, Razilly », répliquaient que ce sont *de vieilles chimères* que de prétendre les Français *incapables de faire des voyages de long-cours ni planter colonies* », Champlain qui voyait dans le Canada l'exutoire au trop plein de la population du royaume et « une sorte de *Marche* capable d'assurer à la France le contrôle de cette route qu'il espérait alors trouver par les Grands Lacs *vers la Chine et l'Asie supérieure.* Dirais-je qu'en décembre 1635, peu avant qu'il disparût, il avait fait apposer aux portes des églises un règlement « *proscrivant sous des peines sévères la vente de l'alcool aux indigènes* ». Belle leçon trop oubliée. A la mort du Cardinal, il n'y avait au Canada que cinquante-trois familles, soit deux cents ou trois cents personnes, chiffre extrêmement faible par rapport au peuplement anglais.

Nous pourrions suivre encore M. Boiteux aux Antilles, dont la Compagnie des Iles d'Amérique inaugure la mise en valeur, à Madagascar, au Sénégal, évoquer la question de Terre-Neuve — dix mille marins faisant vivre un million de personnes — qui devait alimenter le contentieux franco-anglais jusqu'à 1904.

(1) *L. c.*, p. 248.

Beaucoup de problèmes qu'eut à connaître Richelieu se posent encore de nos jours et les vicissitudes de notre histoire maritime s'expliquent par des qualités et des défauts qui correspondent aux traits éternels de la France.

Du Cardinal lui-même, nous dirons que, contrarié par les événements et les hommes, il sut nous doter d'une marine. Si jugeant son administration, on trouve des failles dans le commandement et une médiocre compréhension des finances qu'il avouait lui-même ignorer, s'il n'a pas toujours assez tenu compte des préjugés nationaux et des réalités quotidiennes, il a ouvert la voie avec une remarquable prescience... Il n'est pas sûr que Colbert qui a mis au point ce qu'il avait préparé eût su être l'initiateur.

Dans une remarquable chronique intitulée *Sur la Carte du Monde* (1), M. Thierry Maulnier se demandait récemment si, « entre tous les Français qui ont servi la France au cours de dix siècles d'histoire, il en était un qui pût être placé au-dessus de tous les autres et il proposait le nom de Richelieu. Il le montrait « jetant la France alors devancée par l'Espagne du siècle d'or et l'Angleterre d'Elisabeth, sur les grandes routes de l'univers », puis il énumérait les perles qui furent rattachées à la couronne. « Si, ajoutait-il, l'entreprise formidable qui était ainsi ébauchée avait pu être menée à bien, le *Commonwealth* français serait aujourd'hui un de ces géants qui disposent sous nos yeux de l'avenir des hommes et du nôtre ».

Richelieu « grand maître de la navigation et du commerce de France » a bien mérité cet hommage.

René DOLLOT.

(1) *Le Figaro*, 1er juin 1956.

VARIÉTÉS

JEAN PONS GUILLAUME VIENNET

CHRONIQUEUR DE SON TEMPS

(1777-1869)

On connaît la réponse que fit à Baudelaire, qui se présentait à l'Académie Française, Jean Pons-Guillaume Viennet dont il venait solliciter les suffrages : « Il n'y a que cinq genres, Monsieur, la tragédie, la comédie, le poèce épique, la satire et la poésie fugitive qui comprend la fable où j'excelle ».

A la fin du dernier siècle, on découvrait encore quelques apologues de sa plume dans les anthologies enfantines. Déjà pourtant le genre s'était si bien démodé que Jules Lemaître louant La Fontaine pouvait ajouter sans scandale : « Mais quelle drôle d'idée d'écrire des Fables ! ». Viennet en fit applaudir de sa manière à l'Académie où il ne viendrait plus à l'idée d'aucun immortel d'en lire devant ses confrères.

Pour sa mémoire heureusement, il avait dans son désir d'atteindre plus sûrement la postérité misé sur deux tableaux : la poésie et les souvenirs. Si la première s'est révélée décevante, les seconds sont certainement de nature à lui assurer un rang distingué parmi les témoins de son temps. C'est ce qu'a justement estimé M. le Duc de la Force qui, délaissant pour une heure les contemporains de Louis XIII et de Louis XIV (1),

(1) Collection Présence de l'Histoire. *Journal de Viennet, Pair de France, témoin de trois règnes*, Préface et Postface par le duc de La Force, de l'Académie Française. Un volume *in-octavo* carré sous couverture deux couleurs, Paris, Amiot-Dumont éd., 1 v. 354 p., 1955.

vient de nous présenter, encadrés d'une Préface et d'une Postface les pages du Journal qui de 1817 à 1848, nous introduisent dans l'intimité de trois règnes (1).

On appréciera les pages complémentaires de l'éminent historien qui nous renseignent sur la jeunesse et la vieillesse de Viennet tout en regrettant que des considérations d'ordre matériel n'aient pas permis la publication intégrale des mémoires. De ceux-ci pourtant la partie concernant les campagnes de l'auteur nous est connue ayant fait l'objet d'une publication dans la *Sabretache* (1) et nous ne saurions oublier l'étude que M. Pierre Jourda, stendhalien sans rancune, avait consacrée à l'ennemi de Beyle (2).

A la différence de tant de mémorialistes qui s'attachent au jour le jour, Viennet n'enregistre que l'essentiel et rien de ses propos n'apparaît négligeable.

Leur variété n'est aussi bien pas étrangère à sa triple carrière. Né le 18 novembre 1777, il servit d'abord aux armées sous la Révolution et l'Empire et fut décoré sur le champ de bataille par Napoléon. Beyle l'a qualifié de « bon soldat » (3). Sous la *Restauration,* il entre à la Chambre et milite dans l'opposition, prend figure de parlementaire influent au lendemain de 1830, est nommé pair de France par Louis-Philippe. Auteur de tragédies, d'épîtres et de satires, qui lui valent d'entrer à l'Académie Française où il triomphe de Benjamin Constant, son nom s'inscrit dans l'histoire des lettres beaucoup moins par son œuvre propre que comme celui d'un adversaire résolu des romantiques. Il s'éteindra presque nonagénaire, le 11 juillet 1869, Napoléon III régnant aux Tuileries. Ce n'est assurément pas une personnalité négligeable sans être au premier plan et sa biographie, semée de multiples incidents pittoresques, mériterait d'inspirer une plume amusée.

(1) *Carnet de la Sabretache* (1929).
(2) *Un ennemi du romantisme, Viennet,* Toulouse, Edouard Privat éd., 76 p. in-8°.
(3) Stendhal, *Le Courrier anglais,* éd. Martineau. T. V. p. 222, nov. 1825. « et fils d'un homme célèbre par la probité dont il avait fait preuve dans l'exercice de ses très hautes fonctions administratives ».

I

Contemporain des dernières années du XVIII[e] siècle, Viennet en est demeuré si profondément marqué qu'il n'a pu s'assimiler la littérature de son époque. Classique dressé contre les romantiques, il les a poursuivis de sa hargne et l'absence d'une réaction du goût qu'il avait toujours espérée attristera sa vieillesse. Ce serait mal le connaître pourtant que de le juger uniquement d'après des opinions littéraires qui ne l'ont d'ailleurs pas toujours aveuglé sur la véritable valeur de ceux qu'il faisait profession de mépriser. Nous le verrons bientôt à propos de Victor Hugo. Elles ne doivent pas faire oublier surtout qu'il a été un témoin clairvoyant de la politique de son temps, mieux encore, qu'il a fait preuve de prescience.

Lorsqu'il est élu à l'Académie, il place au premier rang de ses confrères Casimir Delavigne « poète de génie, dont les vers élégants et harmonieux rappellent souvent les éminentes qualités des écrivains du grand siècle » (1). Il le situe au-dessus de Crébillon comme Villemain au-dessus de Chateaubriand. « Sa vogue passera comme bien d'autres, dit-il, de l'auteur du *Génie du Christianisme,* et je doute qu'on le lise dans une cinquantaine d'années ». Passons lui qu'il ignorait les *Mémoires d'Outre-Tombe.*

De Lamartine, dont il approuvera l'élection à l'Académie (2) où il se montre « grand orateur » le jour de sa réception mais qu'on a le tort d'élever au-dessus de Jean-Baptiste Rousseau et de Malherbe, « il ne conteste pas le talent, mais sa lyre n'a qu'une corde ».

A la date où il entre au Palais Conti, Victor Hugo ne siège pas encore parmi les Quarante. Malgré l'opposition de leurs points de vue sur le théâtre, il votera cependant pour l'auteur d'*Hernani* le 19 décembre 1839. Comme on l'avait accusé d'avoir donné son suffrage à Flourens, il protesta le 22 janvier 1840 par une lettre au *Temps :*

(1) 6 mai 1831, p. 126.
(2) 17 novembre 1829, p. 91.

« J'ai constamment voté pour M. Hugo, malgré les satires que j'ai faites contre les romantiques et sans préjudice de celles que je pourrai faire encore. L'auteur des *Odes*, des *Orientales* ne leur appartient pas ; cest un homme de génie tout à fait digne du fauteuil... la majorité en a jugé autrement : ce n'est pas ma faute. » (1)

Lorsque Hugo aura été enfin admis, Viennet écoutant son discours sera pourtant surtout sensible « aux émanations d'un esprit malade, d'une imagination désordonnée » (2). Il ne peut s'accommoder du romantisme.

Pas plus que Hugo, Vigny n'obtiendra grâce à ses yeux. Le 17 février 1842, Pasquier ayant été préféré au chantre d'*Eloa*, il écrit :

« J'aime mieux un grand seigneur qu'un mauvais poète, car je ne connais pas de réputation plus fausse que celle de l'auteur de Chatterton. » (3)

Le jugement sur Stendhal est célèbre. Inutile de le rapporter ici, mais il est peut-être intéressant de citer les opinions que Beyle eut l'occasion de formuler à l'intention de ses lecteurs britanniques et que M. H. Martineau nous a fait connaître dans le *Courrier anglais ;* elles se réfèrent à trois ouvrages de Viennet : le *Siège de Damas* (4), l'*Epître à M. l'abbé de Lamennais* (5), *Sigismond de Bourgogne* (6).

L'analyse de ces trois ouvrages lui a permis d'indiquer avec perspicacité la position de l'école nouvelle en face d'un classicisme suranné. Parlant du *Siège de Damas*, pour lequel Viennet s'est inspiré d'un écrivain britannique, John Hugues, il montre très bien que l'auteur français, « grand ennemi du barbare Shakespeare », n'ayant pu composer une tragédie respectueuse des

(1) V. note 3 de la p. 204 du t. III de la *Correspondance générale* de Sainte-Beuve publiée par Jean Bonnerot.
(2) 4 juin 1841, p. 256.
(3) « Pas Pufinir Chatterton ». (Stendhal, *Vie de Henri Brulard*, t. II, p. 202, note 2. — « Mauvais drame de M. Alfred de Vigny, Stendhal, *Mélanges intimes et Marginalia*, t. II, p. 256).
(4) *Courrier anglais, éd. Martineau*, t. I. *Lettres à Stritch*, 14 octobre 1825, p. 181, et t. V, 11 octobre 1825, *London Magazine*, pp. 221-225, 227, 228 et 231.
(5) *Courrier anglais*, t. II. *New Monthly Magazine*, 1er novembre 1825, p. 323.
(6) *Courrier anglais*, t. V. *London Magazine*, 16 septembre 1825, pp. 203-205, *id.*, p. 246.

trois unités lui a substitué un poème ». Il est difficile de mieux marquer qu'il n'a fait, ce qu'il y a d'inconciliable entre les règles d'Aristote et la liberté anglaise.

De *Sigismond de Bourgogne*, une des quatorze tragédies de Viennet —, il dira spirituellement, « qu'elle a été reçue au Théâtre Français par des baillements unanimes, ce qui rendait impossible de la siffler ».

S'il a récusé le poète tragique, il rend justice à l'auteur de poésies légères « qui triomphe dans l'épître badine : il a souvent le ton et la légèreté de Voltaire » (1) — « ses vers sont piquants, spirituels, élégamment tournés ». La satire contre Lamennais « aurait produit un effet considérable en 1785. Cependant Stendhal ne l'a pas vue sur une seule table ».

A la vérité, si la querelle d'école les sépare, s'il arrive que Beyle égratigne d'une remarque la vanité de l'homme (2) dont nous l'avons vu admirer le courage (3), n'oublions pas que tous deux sont libéraux et hostiles aux jésuites. Ils étaient certainement beaucoup plus proches d'esprit l'un de l'autre qu'ils ne le supposaient respectivement et la confrontation de leurs opinions sur le théâtre romantique prêterait à cet égard à de curieux rapprochements (4).

L'élection du fabuliste à l'Académie rencontrera d'ailleurs l'approbation de Stendhal. Adoptant une position opposée à celle que nous avons vu Viennet lui-même prendre vis-à-vis de Vigny, il déclare que « dans un corps constitué pour le développement de la littérature, les hommes de lettres sont plus à leur place que les nobles » (5).

Une allusion à l'auteur des *Epîtres* lui permettra beaucoup plus tard, dans *Lucien Leuwen*, le troisième de ses grands romans, de situer intellectuellement M. Grandet qui n'eût pu dis-

(1) *C.A.T.I.*, p. 182. « Il a fait une épître plaisante contre les romantiques, qui demandent pour la France une tragédie nationale en prose, sur le modèle du *Richard III* de Shakespeare ».

(2) *Chroniques italiennes*, éd. Martineau, t. I, p. 5.

(3) V. ci-dessus, p. 77.

(4) V. p. 79, note 4.

(5) *C.A.T.*, V, p. 369, 31 décembre 1828. Quelques jours plus tôt, il a vanté son action parlementaire, le qualifiant de « poète distingué ». *C.A.T. V.*, p. 362, 13 novembre 1828.

tinguer une page de Voltaire d'une page de M. Viennet et dont il partage l'avis sur le déclin du sens littéraire en France » (1).

Les jugements de Viennet souvent aussi bien plus nuancés que ses partis pris ne le laisseraient supposer sont ceux de beaucoup de ses contemporains. Leur tort est surtout d'avoir été formulés par un écrivain. Sur le terrain de la politique, nous allons le trouver beaucoup plus clairvoyant.

II

Libéral, nous l'avons vu, il a tôt fait de se rendre compte du caractère précaire de la Restauration.

Au lendemain de la mort de Napoléon, il observe que « d'anciens bonapartistes semblent changer de cocarde », ajoutant que « c'est à la branche aînée d'y prendre garde » (2). Et deux ans plus tard, réprouvant la mise à la retraite de cent soixante généraux de la Révolution et de l'Empire, il conclut qu'il est bien stupide et bien maladroit de donner des chefs à une révolution que l'on provoque de toutes manières » (3).

S'il blâme le gouvernement de Charles X, l'officier se révolte en lui lorsqu'il voit l'opposition multiplier les critiques mesquines sur la façon dont a été organisée l'expédition d'Alger.

« C'est un fait, écrit-il, qui fera honneur à son règne ; et il est désolant qu'il le compromette, au moment où il donne une belle colonie à la France en détruisant ce nid de pirates qui faisait honte à la chrétienté. » (4)

« Qu'il le compromette ». Nous sommes en effet à la veille des *Ordonnances* et peu de témoins l'égaleront dans le récit des journées où lui-même jouera son rôle.

Chateaubriand nous les a montrés, son collègue Méchin et lui

(1) T. III, éd. Martineau, p. 336. Gustave Lanson a écrit naguère dans son *Histoire de la Littérature française* (*in-quarto*, 1923, Hachette éd.) « que les classiques et les romantiques ne distinguent pas Voltaire de Viennet » (p. 252). Ce n'est pas vrai pour Stendhal.

(2) *L. c.*, p. 65, 24 octobre 1822.

(3) *L. c.*, p. 74, 11 décembre 1824.

(4) *L. c.*, p. 99, 11 juillet 1830.

« couverts de sueur et de poussière, marchant entre le cheval blanc du monarque futur et la brouette du président goutteux, se querellant avec les deux crocheteurs pour garder les distances voulues. » (1)

La Révolution de Juillet le laissera d'ailleurs sans illusions.

« Jeudi 5 août. — La chasse aux places a commencé. La curée est ouverte. Tout le monde en veut. Ce spectacle est encore plus triste que celui de la place de Grève. Que de grands hommes vont sortir de dessous terre ! » (2)

Aussi bien ce spectacle n'affecte-t-il pas ses sentiments monarchiques. Dès le 7 août, il écrit que « la République ne convient pas plus aux instincts qu'aux habitudes de la France ». Résolument orléaniste, il ne cessera de se montrer un homme de juste milieu comme il l'était déjà sous la Restauration et, de même qu'il a prévu la chute de la branche aînée, il annoncera celle de la branche cadette et pressentira le Second Empire.

Quelques mois après le retour des cendres à l'occasion duquel il a noté des propos significatifs (3), commentant la réception de Victor Hugo à l'Académie Française où le poète et Salvandy ont célébré l'Empereur, il conclut ainsi son récit : « Je me demandais si le gouvernement et l'Académie n'étaient pas d'accord pour nous accoutumer au retour de la dynastie napoléonnienne » (4).

Familier des Tuileries, il pourra légitimement en 1848 se rendre ce témoignage : « J'étais las moi-même des avertissements que je donnais aux habitants du château » (5).

Politique intérieure. — Certaines tares du régime parlementaire dont nous n'avons pas cessé de nous plaindre sont déjà dénoncées par lui.

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe,* éd. Maurice Levaillant, t. III, pp. 630-631. Sans doute sous l'impression du rôle joué par Viennet dans les Journées de Juillet, Stendhal lui a emprunté le 13 août 1830, un de ses innombrables pseudonymes, signant de son nom une lettre de Florence dans laquelle il commente les événements. *Corr.*, t. VI, p. 308.

(2) *L. c.*, p. 108, 5 août 1830.

(3) 16 décembre 1840, p. 251.

(4) 4 juin 1841, p. 257.

(5) Année 1848, pp. 284 et 285, 26 février.

« Je ne connais pas de spectacle plus dégoûtant que celui de la Chambre des Députés, quand on lui donne à discuter une loi qui soulève tous les intérêts particuliers qu'elle présente »,

écrit-il à propos de la discussion sur les chemins de fer.

« Si l'Espagne n'existait pas, la France serait la plus arriérée des nations sous ce rapport. C'est triste à dire chez un peuple fanatique de liberté, mais un despote aurait déjà sillonné le pays de ces communications rapides dont le pays a tant besoin. Nos représentants trouvent toujours des raisons pour les ajourner, si leur clocher n'en est pas doté. » (1)

Et son entrée à la Chambre des Pairs n'a-t-elle pas été motivée par une invalidation contestable qui l'avait privé de son mandat ?

« Il ne s'agit pas ici d'amitié aurait dit Thiers à deux députés du centre. Le vote de Viennet est fort incommode pour nous. Il faut l'exclure. C'est un vote politique que je vous demande. » (2)

Nil novi, disait déjà Salomon au témoignage de l'*Ecclesiaste.*

En *politique étrangère,* nous le trouvons toujours conscient des intérêts nationaux. On le voit hostile aux aventures lors de l'affaire des mariages espagnols (3) et quand se pose la question du remboursement à l'Amérique d'une dette ancienne — problème que nous retrouverons sous la Troisième République — il écrira parlant du traité :

« Il est évident qu'il ne serait pas fait s'il était à faire... mais nous devions les vingt-cinq millions ; et c'est en conscience que nous avons dégagé la parole du Roi. » (4)

A peu de jours des journées de février, il a déjà discerné le sens dans lequel s'orientent les événements :

« Tout cela finira en queue de rat et par quelque 18 brumaire bâtard. Le plus tôt sera le mieux. » (5)

(1) 12 mai 1842, p. 265. V. également, lundi 1er juillet 1844, pp. 277-278.
(2) 23 décembre 1837, p. 215.
(3) 19 avril 1835, p. 161.
(4) 31 mai 1835, p. 164.
(5) 19 mars 1848, p. 301.

Est-ce à dire qu'il soit devenu bonapartiste ? Dans sa *Postface,* le Duc de la Force nous cite ces deux vers datés de 1855 que, dit-il, n'eût pas laissé passer la censure :

> L'excès de tout pouvoir mène à la décadence.
> Le tyran peut venir, les esclaves sont prêts. (1)

Sous le Second Empire, avec une clairvoyance qui n'a rien à envier à celle de Thiers, il s'inquiète dans une lettre au marquis de Circourt du 24 août 1865

« des ambitions de la Prusse et déplore l'imprudence des princes et principicules allemands qui laissent « allonger le serpenteau de la carte de Prusse, sans voir qu'elle voudra bientôt remplir les échancrures de ses flancs aux dépens de ses voisins. » (2)

Et un peu plus tard :

« Je n'ai pas le courage d'entamer la grande question qui va bouleverser l'Europe, si le Bismarck n'est pas tué en duel ou pendu par les Allemands. Je me bornerai à dire que la solution me paraît être dans la tête de notre homme et personne ne sait ce qui s'y passe. » (3)

Sadowa confirmera ses appréhensions mais il ne verra pas 1870.

III

Politiquement perspicace, il est aussi de ceux qui discernent la portée des transformations matérielles du monde. Nous avons déjà vu l'intérêt qu'il portait aux chemins de fer (4). Dans une épître qu'il lut à l'Institut en 1855, il se plaît à célébrer

> Ces longs convois de chars, d'élégantes voitures,
> Glissant comme le vent sur leurs doubles nervures. (5)

Je vois assez bien Viennet Ministre des Transports, mieux encore titulaire du portefeuille de l'Aviation.

(1) P. 308.
(2) *L. c.*, pp. 318-319, d'après les archives de M. le Marquis de Luppé.
(3) *Ibidem*, p. 319.
(4) V. plus haut, p. 8.
(5) *L. c.*, p. 308.

Voici quelques vers extraits de sa *Promenade philosophique au Père-Lachaise* (édition de 1855) :

Si, maîtrisant un jour les fureurs de Borée
Et cédant elle mène aux vœux du nautonnier,
La nacelle de Mongolfier
D'un vol moins incertain sillonnait l'empyrée,
L'homme en ferait bientôt un théâtre d'horreur.
Le sang dégoûterait de la voûte azurée,
La nef aérienne, au dieu Mars consacrée,
Serait un instrument de mort et de terreur.
La haine l'armerait et de faux et de lances,
Une horrible industrie élargirait ses flancs :
Le bronze y tonnerait, et ces vaisseaux volants
Des princes désunis serviraient les vengeances.
Non, c'est assez des arts par Bellone inventés.
Du pillage et de l'incendie
Qui préserverait nos cités ?
Qui pourrait des méchants arrêter la furie ?
Quels remparts opposer à leurs témérités ? (1)

Si l'on songe que, vers 1859, Victor Hugo dans *Plein Ciel* voit dans les dirigeables un instrument de civilisation et de paix ; que Théophile Gautier écrit dans la *Presse* du 4 juillet 1855 :

« Quand les ballons seront passés à l'état actuel, comme les chemins de fer, que deviendront les frontières, les douanes, les murs d'octroi, les passeports et toutes les vieilles formes de l'ancienne barbarie que nous appelons civilisation ? Quelles guerres seront possibles, lorsque les peuples se visiteront tous les jours comme des amis qui demeurent dans la même rue ? » (2)

On reconnaîtra que le romantique et le parnassien doivent ici baisser pavillon devant le classique.

Tel fut Jean-Pons-Guillaume Viennet, versificateur attardé du XVIIIe siècle, qui n'eût que le tort de s'être cru poète mais demeure un des témoins les plus avertis de son temps.

René DOLLOT.

(1) *L. c.*, p. 309. Dès 1819, note le duc de la Force, Viennet ne pensait pas différemment.
(2) *L. c.*, p. 309.

COMPTES RENDUS

Giambattista Vico : *La Science nouvelle* (*La Scienza nuova*). Traduction intégrale, d'après l'édition de 1744, par Ariel Doubine. Présentation par Benedetto Croce. Introduction, notes et index par Fausto Nicolini. Paris, Nagel, 1953, xlvii-258 p. (Collection UNESCO d'œuvres représentatives. Série italienne).

« On peut être un beau génie et vivre ignoré. C'est une farce « qui a failli être le cas du grand Saint-Simon et celui de Monsieur « Vico, homme fort qui commence à se pousser. Il va bien, Vico ! « J'en suis content. Ici nous entrons dans la théorie et la formule « nouvelle de l'Humanité ! Attention, monsieur !... »

Tel est le propos que Balzac prêtait en 1834 à son *Illustre Gaudissart,* improvisé propagandiste du *Globe,* « journal républicain ».

Ce discours bouffon et naïf retrouvé au hasard d'une lecture, apporte, croyons-nous, un témoignage assez caractéristique sur l'étonnante destinée posthume de l'ardent professeur napolitain mort obscurément en 1744, et qui, grâce à la traduction enthousiaste publiée par Michelet en 1827, apparaissait soudain comme le « Père de la philosophie de l'Histoire », et le penseur dont l'érudition féconde éclairait d'un jour exaltant et entièrement nouveau l'étude des civilisations.

Son influence sur la pensée historique et politique moderne, à travers les saint-simoniens et Auguste Comte, aura été considérable. Qui se réfère, cependant, aujourd'hui, en dehors de l'Italie et des italianisants, à son œuvre maîtresse, cette « *Science nouvelle* » enfantée au milieu des pires misères physiques et morales et imprimée enfin, au terme d'une vie pathétique, parmi l'indifférence générale ? A part les extraits si remarquablement présentés par M. Georges Bourgin, peu avant la dernière guerre dans la collection des *Cent chef-d'œuvre étrangers,* il semble que le public français n'ait eu guère de moyens d'approcher directement l'œuvre de Vico depuis la traduction de Michelet.

Aussi l'UNESCO pouvait-elle difficilement être mieux inspirée qu'en accueillant dans sa collection d'« œuvres représentatives » ce monument de la pensée de notre temps.

Il ne peut être question d'entrer ici dans l'analyse d'une œuvre si riche, parfois touffue, mais où flamboie toujours, à travers l'amas souvent dérisoire de données aujourd'hui dépassées ou controversées, la lumière d'une intelligence étonnemment puissante et divinatrice.

Vico est sans doute le premier à avoir compris l'importance des mythes, de la langue et de l'histoire légendaire des peuples alors connus, comme source authentique et comme explication du passé et de l'évolution des peuples. Sous chaque mythe, sous chaque mot qu'il s'attache à décrypter, il découvre le sens profond et réaliste du document. Rejetant les conformismes littéraires, sa méditation lucide lui présente le prétendu âge d'or sous l'aspect d'un temps de barbarie féroce où dominent les *héros* divinisés par leurs esclaves. S'adoucissant en *pères* de leurs peuples, les héros amèneront l'avènement de l'âge des *hommes* devenus conscients. Mais ce cycle, selon Vico est un perpétuel retour. A l'âge des *hommes* succèdent de nouveaux âges des barbares *héros*. « Nous autres civilisations... » dira plus tard Valéry.

Vues pénétrantes et dépouillées crûment de toute littérature, sur l'histoire de la Grèce et de Rome, en des notations qui annoncent Fustel de Coulanges, théorie d'Homère considéré à la fois comme individu et comme appellation collective du peuple grec tout entier : ce ne sont là que les aspects les plus célèbres de la doctrine de Vico.

La savante introduction de Fausto Nicolini est le fil conducteur à travers la vie et la pensée composite du philosophe. La caution que Benedetto Croce, maître des études vichiennes, apporta peu avant sa mort à la présente édition, atteste que le public français est enfin en mesure d'étudier dans les meilleures conditions possibles l'une des œuvres qui honorent le plus l'esprit humain.

F. de Ferry.

Claude Pichois : *Le vrai visage du Général Aupick, beau-père de Baudelaire.* Paris, Mercure de France, 1955, in-8°.

James — ou Jacques — Aupick (1789-1857) a été Général et Ambassadeur avant d'être Sénateur du Second Empire. La biographie que lui consacre M. Claude Pichois, avec beaucoup de soin et de précision, s'étendant plus particulièrement sur la partie diplomatique de la carrière d'Aupick, ce travail mérite d'être particulièrement signalé au lecteur de cette Revue.

A vrai dire, Aupick ne fut ni un grand Général, ni un grand Ambassadeur, ni encore moins un grand Sénateur, et il est pénible de constater que jusqu'à ces dernières années, la notoriété d'Aupick provenait exclusivement du fait qu'il a été le beau-père de Baudelaire, pour avoir épousé Caroline Dufays, veuve du père du grand poète. C'est, hélas, de ses démêlés avec son beau-fils et plus encore de l'interprétation qui était donnée à ces démêlés par Baudelaire

lui-même et par les Baudelairiens, après la mort de l'un et de l'autre, qu'est résulté pour Aupick une véritable notoriété dont on ne saurait dire qu'elle est de très bon aloi. La ferveur des Baudelairiens en particulier n'a guère laissé échapper d'occasions d'accabler Aupick sous les sarcasmes, pendant, il est vrai, que certains « par esprit de paradoxe ou de caste », comme dit M. Pichois, prenaient parti pour le Général contre le poète. Là-dessus, et dès l'apparition de la psychanalyse, on n'a pas manqué d'y faire appel pour expliquer le drame intime de Baudelaire par le remariage de sa mère. Sur ce terrain-là, au moins, il a été facile de réduire à néant les conclusion des psychanalystes, le comportement de Baudelaire avec son beau-père, pendant les douze ou treize années qui ont suivi ce remariage, ne laissant apparaître entre les deux hommes que des relations affectueuses et plus affectueuses même que l'on n'en trouve dans bien des cas entre beau-fils et beau-père.

M. Claude Pichois s'est donné à tâche, non pas tellement de mettre au point l'histoire authentique des rapports entre Baudelaire et son beau-père, que de nous faire connaître avec toute la probité possible la physionomie du Général Aupick, auquel il consacre un petit volume de près de 70 pages, dont l'intérêt ne se dément en aucun point, et qui peut avoir la juste prétention de faire honneur à son titre, c'est-à-dire de nous fournir « le vrai visage du Général ».

Je ne crois pas que Claude Pichois ait négligé une source de quelque importance concernant la biographie d'Aupick, et il a eu, en particulier, la bonne fortune de pouvoir utiliser une importante correspondance échangée, durant neuf années consécutives, entre Aupick, devenu Ambassadeur, et ce diplomate de tout premier plan du Second Empire qu'a été Thouvenel. Cette correspondance, à peu près dès le début, montre un ton de confiance et une ouverture de cœur qui sont à l'honneur des deux hommes, encore que dans cet échange de lettres, nous ne connaissions que celles d'Aupick.

Claude Pichois abordait cette étude avec une sorte de double handicap qui, au moins aux yeux de ceux qui ne le connaissent pas, pouvait altérer sa probité intellectuelle dans la mise en lumière et dans l'appréciation du personnage d'Aupick. Je veux parler d'abord du fait que Claude Pichois est Baudelairien avec infiniment de science et de ferveur, ce qui pouvait l'entraîner plus ou moins nettement à la suite de tant d'autres qui ont vu dans Baudelaire comme un martyr d'Aupick. D'autre part, et ceci est plus délicat à dire, Claude Pichois ne nourrit pas une tendresse particulière pour ceux que l'on appelait autrefois des traîneurs de sabre. Là aussi, l'équité de son jugement pouvait se trouver peu ou prou altérée. Or, le lecteur attentif des pages de M. Pichois ne pourra manquer de reconnaître qu'à bien peu d'exceptions près et d'importance tout à fait mineure, il est resté exactement objectif. Si bien que le « vrai visage » qu'il nous fournit du Général devrait réconcilier avec ce dernier ceux qui lui ont jeté la pierre, et confirmer clairement les mots dont s'était déjà servi ce grand Baudelairien qu'était Jacques Crépet :

« Eh bien ! non. Ce n'était ni un ogre, ni un sot, ni une vieille baderne, mais simplement un brave soldat un peu strict dans ses idées, sanglé dans sa droiture comme dans son uniforme... ».

Pourtant, Claude Pichois, après la publication de son ouvrage dans une Revue, a craint que sa double « équation personnelle » ne l'ait entraîné, ici ou là, à quelques manquements à l'objectivité. Aussi, donnant un témoignage de loyauté qui n'est pas si banal et qu'il nous faut saluer, M. Pichois a-t-il cru bon de faire précéder son travail d'une sorte d'autocritique dans laquelle il reconnaît à la fois, et sa double équation personnelle, et l'estime grandissante à laquelle il est parvenu pour Aupick, à mesure qu'il évoquait le personnage. Il précise, et c'est ici qu'apparaît ce souci de probité que l'on ne saurait trop louer : « Laisser deviner de quel horizon intellectuel ou moral on vient, paraissait nécessaire et loyal au seuil d'une étude où entre une part d'idéologie ».

Je résume en quelques lignes la carrière d'Aupick : orphelin en très bas âge, il n'en fait pas moins de bonnes études grâse à la protection d'un tuteur bénévole et qui paraît avoir été pour lui un véritable père. Il entre à Saint-Cyr en 1808 et, à partir de 1809, il fait campagne. Capitaine en 1814, il se rallie à l'Empereur aux Cent Jours et, à la veille de Waterloo, reçoit une grave blessure qui limitera toute sa vie son activité physique. Si son second ralliement à Napoléon lui vaut quelque retard dans sa rentrée en activité, il n'en poursuit pas moins une carrière honorable, bien que sans éclat puisque, à la Révolution de 1830, il n'est encore que Chef de Bataillon. Il a cependant fait la campagne d'Espagne et c'est en Algérie qu'il apprend les Journées de Juillet, ce qui assurément dut lui rendre facile le passage d'une monarchie à l'autre. Celle de Juillet, d'ailleurs, lui sera particulièrement favorable et, vraisemblablement, grâce à la protection que ses qualités surent lui assurer auprès du Duc d'Orléans puis, après la mort de celui-ci, auprès du Duc de Nemours. Lieutenant-colonel le 2 octobre 1830, il est Colonel en 1834 et Maréchal de Camp en 1839. Divisionnaire le 22 avril 1847, il sera nommé peu après au commandement de l'Ecole polytechnique. C'est dans ce commandement que Lamartine, Ministre des Affaires Etrangères du Gouvernement Provisoire, le choisit pour le nommer, le 8 avril 1848, Ministre plénipotentiaire à Constantinople. C'est durant son voyage pour rejoindre son poste qu'il fera, à Athènes, la connaissance de Thouvenel, qui y est alors Chargé d'affaires, et avec lequel s'engagera la très intéressante correspondance dont nous avons parlé plus haut. Son ambassade auprès de la Sublime Porte a été marquée par bien des difficultés auxquelles il sut habilement faire face, malgré les intrigues dont quelques ambitions assiégeaient son poste. S'il n'avait pas accueilli, semble-t-il, avec une véritable satisfaction l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon, il fut bien loin d'avoir à se plaindre du nouveau régime puisque, le 20 février 1851, son succès à Constantinople était couronné par sa nomination en qualité d'Ambassadeur à Londres, c'est-à-dire un des trois grands postes diplomati-

ques et probablement le plus grand de ceux que pouvaient ambitionner, à cette époque, nos diplomates. En fait, et au cours d'une conversation directe avec Louis-Napoléon, il refuse le poste de Londres pour une raison qui lui fait honneur : il ne voulait pas tremper dans cette sorte de surveillance qu'il appelle « haut espionnage » et qu'il aurait été obligé de pratiquer à Londres, à l'endroit de la famille d'Orléans, réfugiée en Grande-Bretagne et dont il avait reçu, durant tout le règne de Louis-Philippe, les marques d'une sympathie efficace.

S'inclinant devant ces honorables scrupules, le Prince Président nommait alors Aupick Ambassadeur à Madrid (18 juin 1851) où il restera jusqu'au 8 mars 1853. Il mettait fin, ce jour-là, aux années diplomatiques de sa carrière, ayant refusé l'Ambassade de Constantinople où on lui proposait de retourner. Sa blessure de 1815, qui s'était rouverte depuis 1837, se poursuivait maintenant par une nécrose du fémur provoquée par une balle non extraite : il était temps de songer à une existence véritablement sédentaire.

J'ai dit déjà que sa carrière de Sénateur, de 1853 à sa mort en 1857, fut sans gloire. Depuis, notons qu'il fît partie de la Commission chargée de recueillir et de publier la *Correspondance* de Napoléon Ier et qu'il se fit remarquer, dans ces fonctions, par sa laborieuse assiduité.

Le lecteur aura plaisir, je n'en doute pas, à suivre le déroulement de ces années dans le petit livre de M. Pichois, et particulièrement à travers les copieux extraits des lettres d'Aupick à Thouvenel que l'auteur a utilisées. Certaines sont, dit M. Pichois lui-même, « de bien jolies lettres », d'autant que l'épistolier ne se fait pas faute d'aborder les sujets les plus piquants, sans se limiter à son horizon professionnel.

Après avoir fait revivre pour nous cet homme dont la carrière s'est déroulée à travers cinq changements de régime, sans la moindre secousse, mais au contraire avec un bonheur toujours égal, Claude Pichois n'a pas de peine à nous ouvrir une vue, probablement la plus exacte, sur les raisons inéluctables qui devaient déterminer, entre celui qui allait être un de nos plus grands poètes et son beau-père invariablement conformiste, un drame qui était inscrit, en fait, « au tréfonds des tempéraments ». Je ne goûte pas complètement toutes les raisons de détail dont M. Pichois accable quelque peu Aupick, dans ses notes surtout, à propos des termes assurément usés et conventionnels que le Général emploie dans sa correspondance : ce « cœur à l'étal » qui fait pendant à « mon cœur mis à nu » de Baudelaire ne me plaît point, je l'avoue, mais dans leur ensemble les raisons graves que donne l'auteur ne m'en paraissent pas moins pertinentes. J'y ajouterai volontiers, d'ailleurs, ceci :

A quelques circonstances près, et le heurt avec Baudelaire n'est pas la moindre, la vie d'Aupick, telle que nous pouvons maintenant l'apercevoir, s'est déroulée avec un bonheur à peu près constant. On songe, à son propos, à ce que Chateaubriand dit, avec moins

de raisons d'ailleurs, de Mme de la Briche, la belle-mère de Molé : « Cette femme dont le bonheur n'a jamais réussi à se débarrasser ». Or, comment cet homme si invariablement heureux eût-il pu vivre en bonne intelligence avec celui qui a écrit : « ...Ceux qui mériteraient peut-être le bonheur sont justement ceux-là à qui la félicité telle que la conçoivent les mortels a toujours fait l'effet d'un vomitif » (1).

François MICHEL.

Louis HASTIER : *Vieilles histoires, étranges énigmes.* Paris, Fayard, 1955, in-12 de 315 p.

Louis Hastier a réuni en un volume auquel ce digne héritier de Lenôtre donnait un titre rappelant l'une des plus célèbres séries du maître : *Vieilles histoires, étranges énigmes,* ses récents articles de revues. Comme son prédécesseur, il étend sur deux siècles des recherches attestant autant de patience et de flair que de conscience et d'ingéniosité, mais, émule d'un Maurice Garçon dans l'élucidation du problème Louis XVII, il demeure essentiellement attiré par la période révolutionnaire, laquelle, d'ailleurs, offre en effet un champ presque illimité aux débats et aux découvertes : Les montagnes de documents conservés ne formeraient-elles pas de véritables chaînes et la curiosité du public ne s'attache-t-elle pas aussi volontiers aux plus obscurs comparses qu'aux vedettes, si nombreuses déjà, et sur qui l'on ne sera jamais d'accord ? Dans tout ce grouillement, la lumière qu'apporte notre chercheur n'est guère parfois que le jet mince d'une lanterne sourde ; c'est tout à coup aussi une page de la grande histoire qui se dégage du fouillis de la documentation exhaustive ou de la discussion sagacement menée.

Il ne saurait être question de reprendre ici tous les sujets traités. Le premier — et le meilleur peut-être, *La Fayette et la fuite du roi,* vise à élucider le rôle de l'énigmatique démagogue dans le drame de Varennes. Tous les éléments en ont été discutés depuis l'époque. L'auteur dégage des principaux témoignages confrontés les points suivants : Le général, au courant du chemin secret à l'intérieur des Tuileries, qu'il avait, dit-on, maintenu ouvert en vue des visites de Fersen à la reine, était renseigné sur les projets de fuite du couple royal par les confidences d'une domestique de Marie-Antoinette au Major-général de la garde nationale, son amant Gouvion. L'identité de la « personne sûre » à laquelle celui-ci fit allusion dans sa déposition à l'assemblée nationale, la « porte-chaise d'affaires » (!) de la reine, Mme Rochereuil, ses raisons de trahir sa maîtresse pour conserver sa place, puis de se venger de son renvoi après l'événement, éclairent maintes obscurités de détail, comme la psychologie du jeune Romeuf, royaliste fervent, le fait pour la suite. En effet, alerté aussitôt

(1) *Paradis artificiels.* Dédicace à J. G. F.

après le départ des fugitifs, La Fayette lança à leur poursuite des aides de camp de confiance, — et le principal, Louis de Romeuf — pour se couvrir, mais assez tard pour qu'avec moins de fautes de la part des exécutants l'évasion eût dû réussir. Ainsi L. Hastier ne croit donc ni que La Fayette ait été le complice du complot des monarchistes, ni qu'il ait joué avec les souverains désemparés comme le chat avec la souris. Il aurait plutôt eu l'arrière-pensée de les éloigner pour fonder sur une victoire militaire contre les vieilles cours une république dont il serait le Washington.

L'exécution de Marie-Antoinette dément la légende lancée par sa belle-sœur, la maussade épouse de Louis XVIII, puis répandue par la propagande légitimiste comme « atrocité » révolutionnaire, suivant laquelle l'exécuteur Sanson n'aurait guillotiné qu'un cadavre : la reine fit jusqu'au bout preuve de courage. — Un récit inédit d'une visite *au cimetière de la Madeleine,* un mois après l'exécution du roi, permet à notre auteur de présenter les comparses de l'inhumation des deux augustes victimes et d'écarter les absurdités coutumières à Barras sur l'authenticité de leurs restes transférés à Saint-Denis.

L. Hastier a eu la main particulièrement heureuse en découvrant l'ensemble d'actes authentiques relatifs à une dame « P. de V. » en qui, égaré par une allusion de Lenôtre sans remarquer un point d'exclamation caractéristique, le prince Frédéric de Saxe-Altenbourg avait voulu voir *la fille de Madame Royale.* L'ensemble du livre, bâti sur des ragots circulant depuis le début du XIX[e] siècle en Allemagne autour d'un personnage féminin mystérieux, avait choqué les historiens par la fragilité de son hypothèse de base (une substitution dont la matérialité semblait exclue par le simple bon sens) et les esprits délicats par son étrange consentement à souiller une mémoire dont tout ce qu'on en sait aurait dû la protéger. On voit avec soulagement justice faite de tout un pan de l'argumentation de l'historien amateur germanique.

L. Hastier écarte de même la version de Michel Missoffe sur *la fille adoptive de Talleyrand,* cette « mystérieuse Charlotte » que, tout compte fait, l'affection dont l'ex-évêque et la ci-devant Mme Grand entourèrent sa jeunesse permet de croire leur enfant naturelle, l'adoption ayant dû tourner l'impossibilité d'une reconnaissance ultérieure. — On rencontrera encore dans notre recueil Paul-Louis Courier ou Alfred de Vigny. Un très volumineux dossier est consacré à *la véritable enfant du miracle,* fruit de la grossesse de la duchesse de Berry en captivité, sans rapport avec le mariage morganatique *qui suivit,* et dont le responsable semble bien être l'avocat carliste Guibourg. Le triomphe de la subtile minutie de juge d'instruction que déploie L. Hastier est sa réfutation de la misérable comtesse Larisch et consorts à propos du *Secret d'Elisabeth d'Autriche.*

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Roger LANGERON : *Un conseiller secret de Louis XVIII, Royer-Collard.* Paris, Hachette, 1956, in-8° de 255 p.

Le personnage, qui fut illustre, n'est pas oublié et plus d'un biographe s'était attaché déjà à une figure, stylisée dès son vivant, avec sa haute cravate, son ton tranchant et sa raideur dogmatique. Ancêtre le plus notoire du régime parlementaire en France, qui y a certes, évolué bien différemment de son idéal, Royer-Collard a su envelopper de formules si fermes ses conceptions politiques un peu changeantes qu'il reste un classique de l'éloquence de la tribune. M. Langeron, en ressuscitant, grâce aux correspondances conservées aux archives de l'Institut, les nobles amitiés de ce grand bourgeois, fait vraiment revivre ce contemporain des règnes qui s'échelonnèrent de Louis XVI, Robespierre et Napoléon aux Bourbons et à Louis-Philippe.

D'origine champenoise et de formation janséniste, âgé de 26 ans en 1789, c'était un jeune avocat tout acquis aux idées de réforme qui le portèrent à la première Commune de Paris. Compromis en 1793 dans une manifestation girondine à la veille du 31 mai, il dut se cacher, mais reparut avec la réaction thermidorienne et, député de la Marne aux Cinq-Cents en 1797, y milita avec ses amis de la nouvelle Droite, en particulier Camille Jordan. L'épuration jacobine du 18 Fructidor, déportant ses amis à Cayenne et, quant à lui, cassant son élection, ramena le républicain modéré au monarchisme constitutionnel. Il fut même, sous le Consulat, à la tête de l'agence d'information seçrète du Prétendant à Paris, mais sous l'Empire, se tint à l'écart de la politique, se vouant aux travaux philosophiques que consacra en 1811 son appel par Fontanes et Joubert à la chaire d'Histoire de la Philosophie à la Sorbonne.

La première Restauration, où l'ancien représentant de Louis XVIII à Paris « fut accueilli par le roi avec la bienveillance la plus marquée mais ne lui demanda rien », fit de lui, par l'amitié du ministre de l'Intérieur, Montesquiou, un « directeur de la Librairie, avec juridiction sur la presse et un conseiller d'Etat, et, de plus casa auprès du ministre son jeune protégé nîmois, ce François Guizot appelé à l'ascension que l'on sait. Les Cent-Jours le réduisirent au poste universitaire de doyen de la Faculté des Lettres, mais Waterloo lui rendit son fauteuil au Conseil d'Etat, et les élections de 1815 à la Chambre Introuvable, le mandat de député de la Marne. Le triomphe des Ultras fut cependant décisif pour l'évolution qui allait faire de ce royaliste prononcé le « libéral » qu'il apparut aux assemblées du drapeau blanc. D'ailleurs Louis XVIII alerté contre les Ultras prononçait le 5 septembre 1816 la dissolution de la Chambre Introuvable. « L'heure des Doctrinaires » avait sonné.

Fut-il leur chef ? il s'en est toujours défendu, rappelle M. Langeron, qui reconnaît d'ailleurs en lui le plus influent certes par le prestige de son indépendance et de son éloquence. Mais les doctrinaires n'avaient aucune communauté de doctrine : « Le mot signi-

fiait tout autre chose que l'attachement à un même programme ; c'était beaucoup plus une affinité de culture qui conduisait ce groupe d'hommes à discuter entre eux des problèmes de chaque jour, à leur chercher des solutions inspirées de la Raison et par suite éloignées des extrêmes ». Un parti modéré de « juste milieu » serait, selon Guizot, de toutes les époques. Le groupe d'ailleurs se divisa, les uns demeurant des aristocrates, les autres allant de plus en plus à gauche, quand Royer-Collard restait au centre.

Nous ne saurions le suivre dans tous les débats où sa part fut considérable, ses arguments souvent décisifs, ses fulgurantes répliques redoutées. Il refusa constamment d'assumer un ministère lorsque ses idées et ses amis l'emportaient. Au retour des Ultras, il redevenait l'opposant lucide et digne dont les élections simultanées par plusieurs collèges électoraux ou son choix à l'unanimité par l'Académie française en remplacement de Laplace, confirmaient le prestige. Avec le cabinet Martignac il était porté à la présidence de la Chambre, mais Charles X, appelant Polignac, condamnait la Restauration. C'est le président Royer-Collard qui lut au roi l'Adresse des 221, puis, réélu après la dissolution, se rallia pour l'amour de la Charte à Louis-Philippe, « reconnaissant à la nouvelle monarchie le mérite d'être nécessaire », mais estimant son propre rôle terminé.

La dernière étape de sa vie, studieuse et désenchantée, vouée aux joies austères des milieux académiques où il découvrit le jeune Tocqueville, s'éclaire d'un curieux épisode, l'amitié, née du voisinage de leurs châteaux, qui unit l'homme au célèbre foulard et le Machiavel français, Talleyrand « resté seul, lui écrivait-il, de la race des géants ». Royer-Collard s'éteignait le 4 septembre 1845, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Marcel CHAPRON : *Mirabeau - Tonneau.* Préface du duc de LEVIS-MIREPOIX, de l'Académie française. Paris, Les Editions Haussmann, 1956, in-12 carré de 248 pages, illustré.

Marcel Chapron, qui campa naguère *un Chouan fulgurant,* Guérin de Bruslart, tire aujourd'hui d'un plus injuste oubli un autre personnage haut en couleurs, le frère cadet du premier grand tribun de la Révolution française, son antipode au point de vue politique et plus pittoresque encore que le séducteur de Sophie de Monnier, à la terrible « hure » et aux apostrophes « historiques ». Tous deux étaient les fils de ce marquis de Mirabeau, surnommé, du titre d'un de ses ouvrages, *l'Ami des hommes,* économiste notoire mais de nature autoritaire et processive, qui ne recourut pas à moins de 54 lettres de cachet ! A cette hérédité redoutable, ajoutez une

grand'mère morte folle et d'autres circonstances familiales, qu'on pourrait qualifier d'atténuantes.

La brillante position, dans l'ordre de Malte, de l'oncle bailli avait semblé destiner le fils cadet à une carrière de « soldat de la religion » où il pouvait escompter quelque commanderie, mais un penchant précoce à l'ivrognerie, puis au dévergondage, fit précéder et suivre d'un purgatoire militaire une brève existence de chevalier, tôt expulsé, pour incorrigible indignité, d'un ordre où d'ailleurs les vœux étaient de célibat plus que de chasteté. Aussi brave qu'intempérant, Boniface bénéficia, grâce à l'appui d'un parent haut gradé (1), d'un avancement relativement rapide, de capitaine à colonel, dans l'armée du roi et justifia, par sa brillante conduite dans la guerre d'Amérique, des commandements où jurait son obésité peu à peu monstrueuse.

Aristocrate renforcé, par réaction contre son frère aîné, opprobre de la famille, il était élu représentant aux Etats-Généraux de la Noblesse du Haut-Limousin en même temps qu'Honoré-Gabriel, du Tiers-Etat d'Aix-en-Provence. Tandis que le grand orateur s'imposait à la Constituante par la double supériorité de son intelligence et de son éloquence, le colonel ne s'y fit guère moins remarquer, mais par la véhémence outrée de sa position d'extrême-droite et l'effet trop manifeste de son goût de la boisson. Désigné aux fureurs populaires par son surnom de *Mirabeau-Tonneau*, un moment de *Mirabeau-Cravate* (après une émeute de son régiment où il avait enlevé aux mutins celle de leur drapeau), il émigrait dès 1790 et créait à l'armée de Condé la Légion noire que Marcel Chapron ressuscite dans ses effarants uniformes et son court et tragique destin. Sa tête mise à prix pour 100.000 francs, le condottiere mourait subitement à 38 ans. A bon droit le duc de Levis-Mirepoix, au seuil d'un livre agréablement teinté d'humour et excellemment illustré, sait gré au biographe d'avoir témoigné par cet exemple « combien des *personnages seconds*, habilement tirés de leur ombre, peuvent à côté des premiers rôles nourrir la continuelle vitalité de l'Histoire ».

Marcel DUNAN,

Maurice VAUSSARD : *Histoire de la démocratie chrétienne*, I : France, Belgique, Italie, in-8°, 333 pages, Paris, Editions du Seuil, 1956.

On doit à M. Maurice Vaussard une excellente *Histoire de l'Italie contemporaine* (2). Aussi est-il probablement à l'heure actuelle l'homme de France le plus qualifié pour analyser l'évolution politique de

(1) Le lieutenant-général Riquet de Caraman que, par une étrange inadvertance, l'auteur appelle « *futur* constructeur du Canal du Midi ».
(2) V. notre compte rendu dans la *R.H.D.*, 1951, pp. 261-266.

la Péninsule. Ses articles du *Monde* font autorité et il nous donnait récemment dans une grande revue un exposé très neuf de la *Réforme agraire* en Italie. Sous-Directeur de l'Institut français de Milan en 1916, il publiait en 1921 *L'Intelligence catholique et l'Italie du XXe siècle* avec une ample préface de Georges Goyau dont il s'avère le disciple.

Animateur de « Pax Christi » et des Semaines sociales de France, il a fondé le *Bulletin catholique international* mensuel, qui entre les deux guerres mondiales a fait «écho vigoureusement aux directives du Pape Pie XI sur les rapports entre peuples et entre Eglises chrétiennes ».

Nul n'était donc plus qualifié pour étudier un mouvement religieux qui a exercé une si profonde influence et, on peut le dire, de façon si imprévisible sur la politique en France et en Italie au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Le tome I de l'*Histoire de la Démocratie chrétienne* l'expose dans ces deux pays ainsi qu'en Belgique, avec une érudition vivifiée par la connaissance personnelle des hommes et une grande générosité d'esprit. Un deuxième volume suivra, dû à M. Joseph Rovan, consacré au *Catholicisme politique en Allemagne*. Renversant l'ordre du triptyque, M. Vaussard nous entretient d'abord de la France. Nous voudrions ici parler en premier lieu de l'Italie. Rien ne s'y oppose aussi bien l'interdépendance des parties étant à la vérité peu sensible.

Tandis que l'évolution de la démocratie chrétienne en France et en Belgique s'inscrit dans le cadre traditionnel, elle est contrariée en Italie par la disparition du pouvoir temporel du Saint-Siège qui voit désormais se dresser en face de lui un état unitaire : le royaume d'Italie. L'adaptation ne se fera que lentement. Léon XIII maintient la protestation de Pie IX. Les catholiques sont invités à ne pas participer aux élections. C'est seulement en 1904 que Pie X qui, dit M. Vaussard, avait l'âme d'un patriote italien, contrairement à Léon XIII, et souhaitait indubitablement une réconciliation entre l'Eglise et l'Etat dans son pays natal (p. 232), donnera son consentement tacite à quelques candidatures de catholiques notoires pourvu qu'ils ne prétendent point constituer un groupe d'étiquette confessionnelle. Il pourra y avoir des *catholiques députés* non des *députés catholiques*.

Secondé par une presse indépendante qui fait son apparition, un mouvement naît et se développe si promptement que 1914 verra se dresser en face de la politique neutraliste issue de la politique de protestation contre la spoliation du Saint-Siège la *Ligue démocratique chrétienne* favorable à l'intervention contre l'Allemagne. Enfin, la victoire ayant consacré la réconciliation du catholicisme et du libéralisme, le *Parti populaire italien* « surgira au lendemain même de l'armistice de 1918 avec une telle promptitude et une telle sûreté de lignes qu'il ne pouvait faire aucun doute que son fondateur, Don Sturzo — en avait de longue date conçu le dessein... » (p. 242).

Pas plus que nous ne l'avons exposé jusqu'ici, nous n'en suivrons

l'évolution doctrinale. Ce qui nous intéresse en effet particulièrement, c'est l'action du Parti populaire italien dans l'ordre international, sa politique de « guerre et de paix » pour reprendre une expression de M. Vaussard. Elle se manifeste par une condamnation du traité de Versailles (pp. 252-253), un anti-impérialisme qui se concilie curieusement avec certaines revendications du nationalisme italien, un réveil de la vieille germanophilie et une tendance au rapprochement avec les Soviets.

Si le Parti populaire italien connaît une période d'effacement de 1922 à 1943 pendant la parenthèse du fascisme, lorsqu'il arrive au pouvoir avec Alcide de Gasperi, son chef n'hésite pas à confier au parti communiste les postes-clefs. Imprudent opportunisme ? Non pas. Sans lui, il eût été impossible de faire ratifier le traité de paix. « Mais ce qu'il avait de plus rigoureux avait été justement imposé par la Russie soviétique que les communistes ne pouvaient désavouer » (p. 274). Bien mieux, Alcide de Gasperi obtient de sa majorité — admirons pour l'envier ce sens italien du compromis — que soit insérée « dans la nouvelle Constitution la substance du Concordat, inséparable des accords du Latran, qui proclame la religion catholique religion d'Etat, accorde valeur légale au mariage religieux, proscrit le divorce et assure le traitement du clergé » (p. 274).

Le P.P.I. dont l'évolution prêterait à de curieux rapprochements avec celle du M.R.P. français se séparera d'ailleurs du parti communiste mais un peu plus tard que chez nous. Il connaîtra certaines déceptions et ne sera pas toujours le bénéficiaire des améliorations sociales réalisées sous son impulsion, car la « solidarité des classes joue indépendamment des avantages individuels ». *Sic vos non vobis.*

Nous sommes loin du temps où s'opposaient le Saint-Siège et la monarchie de Savoie. La réconciliation du spirituel et du temporel s'est effectuée sous un régime républicain. Ce n'est pas le moindre paradoxe de l'histoire de la démocratie chrétienne en Italie.

R. D.

II. — Quinze ans de subordination des catholiques belges à un gouvernement protestant hollandais ont déterminé en Belgique, depuis 1815, une prise de conscience religieuse qui ne devait plus s'effacer dans la vie politique du royaume fondé en 1830 par consentement européen. Toutefois cette conscience religieuse n'implique encore aucun sens de responsabilités sociales. Il faudra le contre-coup de la Commune de Paris dans l'opinion belge pour inspirer à un industriel catholique l'idée d'un « mouvement démocrate chrétien » et d'une revue intitulée *Economie chrétienne.* Et c'est une conférence d'Albert de Mun à l'Université de Louvain, en 1885, qui apporta les premières adhésions à la Fédération des cercles et associations catholiques présidée par Ch. Wœste, chef du parti catholique à la Chambre.

L'élan social va se généraliser à la fin du XIX[e] siècle, avec un Dominicain, le Père Rutten, qui devint sénateur du royaume après

avoir ouvert partout des syndicats chrétiens et avec un homme d'Etat, Auguste Bernaert, dix ans président du conseil — 1884-1894 —, qui obtint en 1910 le prix Nobel de la paix... Mais l'évolution démocratique chrétienne rencontre ici des aventures qu'elle ne connaît ni en France ni en Italie : c'est le mouvement flamingant, puis c'est l'explosion du rexisme qui fait le jeu de l'hitlérisme dans la Belgique envahie, ensuite la crise royale qui menace de couper la nation en deux. Quant au problème du statut de l'école libre qui n'est pas particulier à la Belgique, on sait quelle importance il est en train d'y prendre sur le plan social et politique.

L'originalité de la démocratie chrétienne belge est d'être d'émanation flamande. Ses grands noms représentatifs sont flamands : Rutten, Wœste, Bernaert, actuellement Van Zeeland. Le prince de Bülow ignorait totalement ce caractère fondamental de la Belgique moderne quand, en janvier 1904, il proposait au roi Léopold II scandalisé, en échange d'une alliance avec l'Allemagne, une reconstitution du duché de Bourgogne modifiant la structure du royaume en faveur des éléments français (Vaussard, p. 153). En fait, le destin flamand s'était affirmé dès 1831 : lors de l'essai de reconquête hollandaise, les Belges ont été victimes de « l'indiscipline effrénée de leurs contingents » (p. 151 : M. Vaussard rappelle ces moments, mal connus, de la crise territoriale de la Belgique. Ils ont ainsi perdu Maestricht, Ruremonde, Venlo, Luxembourg, tout un ensemble de territoires catholiques depuis longtemps convoités. Mais Anvers leur avait été restitué et son sort sera de devenir, beaucoup plus qu'une base d'expansion maritime, un centre d'apostolat social catholique d'esprit flamand.

Ainsi se fit le partage des populations catholiques des Pays-Bas. Celles qui restèrent hollandaises allaient être le ferment d'une reconquête catholique et démocratique appelée à transformer considérablement la vieille politique calviniste néerlandaise. Quant aux provinces flamandes du nouveau royaume de Belgique, elles tendent à donner aux Flamands d'aujourd'hui une proportion de deux tiers dans l'ensemble de la population (p. 184). M. Vaussard emprunte sa conclusion et ses pronostics à un rapport présenté en septembre 1952 par le directeur flamand du bureau d'études du parti social chrétien, au congrès des Nouvelles Equipes Internationales qui groupent des délégués de tous les partis démocrates-chrétiens d'Europe. Ainsi se définissent à la fois la position nationale et la position internationale prises par les démocrates-chrétiens de Belgique, dont le grand devoir sera désormais, est-il dit, d'acquérir « une vue générale suffisamment claire de la structure que les chrétiens entendent donner à la cité, ainsi que des droits et des responsabilités qu'ils veulent attribuer à l'Etat, aux personnes, aux sociétés » R. R.

III. — En France, la bourgeoisie qui avait fait confirmer sa promotion sociale par les chartes royales de 1815 et de 1830 ne se souciait pas de favoriser à sa suite une ascension de la classe ouvrière. Une enquête sociale de 1840 (p. 23 du livre de M. Vaussard) reproche

aux canuts de Lyon de mettre le dimanche des habits « qui risquent de les faire confondre avec la classe bourgeoise... ». L'ouvrage d'un préfet catholique, Villeneuve-Bargemont, *Traité d'économie politique chrétienne,* 1834, n'eut aucun écho. Et cependant la République de 1848 devait apporter une occasion inattendue d'introduire une législation sociale dans la nouvelle démocratie. L'Assemblée nationale se choisit comme président un catholique d'action, Buchez, venu du saint-simonisme. Même au lendemain des journées de juin, quand le nouvel archevêque de Paris, Mgr Sibour se rend dans le faubourg Saint-Antoine pour prier sur l'emplacement de la mort de son prédécesseur Mgr Affre, tué sur les barricades, il est reçu par une grande foule ouvrière qui témoigne de son respect et présente les enfants à bénir. L'archevêque doit étendre sa visite à l'ensemble des quartiers de l'est. « Malgré la propagande communiste qui commence, la classe ouvrière restait disponible. On ne soulignera jamais assez la responsabilité de ceux qui, par aveuglement de l'esprit et sécheresse du cœur, l'ont finalement dressée moins contre le Christianisme que contre ses représentants officiels... »

Cette remarque de M. Vaussard (p. 35) pourrait servir d'épigraphe au livre tout entier. L'histoire de la démocratie chrétienne en France est une succession de personnalités ardentes et sympathiques, mais leurs diverses missions sociales ne se réalisent que malaisément, à travers de grands obstacles d'incompréhension et d'égoïsme. L'ouvrage de M. Vaussard ranime l'aventure de cette flamme d'apostolat qui passe de mains en mains, à travers des remous de souffles opposés.

Dès le début ces personnalités s'initient à la vie sociale étrangère pour faire bénéficier la France de conceptions chrétiennes du travail. Les tenants de Tocqueville et de Le Play s'inspirent de l'Amérique et de la Grande-Bretagne. Albert de Mun et La Tour du Pin trouveront des modèles chez Mgr Ketteler, évêque de Mayence, défenseur des ouvriers rhénans contre l'imprégnation marxiste. On se réfère au prestige du cardinal Manning sur les syndicats anglais ou à l'autorité de prélats suisses ou belges, interprètes des nouveaux enseignements sociaux de Léon XIII. Très vite ce sont des positions internationales que réclameront les chefs du mouvement chrétien social français : en 1884, Albert de Mun, devant une droite et une gauche également effarées, demandera une législation internationale du travail.

Le Parlement redoute en effet la façon nouvelle dont les problèmes sociaux sont posés par les cercles ouvriers d'Albert de Mun. L'essai, alors si critiqué, du capitaine Lyautey sur les devoirs sociaux de l'officier révèle que ces préoccupations sociales allaient loin, mais rencontraient de fortes oppositions. Même une institution aussi louable que celle des jardins ouvriers causera de multiples objections à son fondateur, l'abbé Lemire, député du Nord.

Léon XIII disparaît en 1903. Il n'a jamais pu faire comprendre à l'opinion française son grand dessein : le ralliement de tous les

catholiques à une république sérieusement acquise à des réformes sociales d'intérêt général.

L'Œuvre des Cercles ne lui survit pas. Mais deux hommes de culture scientifique, polytechniciens, Marc Sangnier et Henri Lorin vont, à quelques mois de distance, 1904-1905, lancer deux mouvements destinés à renouveler complètement l'action démocratique chrétienne : le Sillon et les Semaines sociales.

Ces deux initiatives surgissent au moment d'un grand bouleversement politique. Les évêques français cessent d'être concordataires, et, en même temps, perdent, par les lois d'expulsion, la quasi-totalité des moyens d'information et d'action que leur donnait, dans sa riche diversité d'esprits, le monde des congrégations. Cette atmosphère d'innovations et de risques marquera à jamais l'évolution du « Sillon », qui s'inspirait de Saint François d'Assise — un Saint François laboureur sous le soleil levant. Il lui eût fallu pouvoir compter sur un vaste mouvement de « fraternités franciscaines » que l'Etat interdisait. Au contraire les exigences politiques qui avaient dispersé à l'étranger monastères et collèges catholiques se trouvèrent servir le développement des Semaines sociales. Elles bénéficièrent de toutes les études et expériences chrétiennes sociales d'Europe et d'Amérique. M. Vaussard (pp. 79-82) met à juste titre en lumière les relations « totalement confiantes » du président des Semaines sociales Henri Lorin avec le Président Millerand ainsi que la collaboration instaurée au Bureau international du Travail entre Albert Thomas et Arthur Fontaine et les Jésuites de l'Action populaire délégués à Genève. Depuis 1919 le contact ne cessera pas entre les Semaines sociales et le B.I.T. devenu l'O.I.T.

Les élections de 1919 font entrer au Parlement non seulement Marc Sangnier, mais de nombreux professeurs et animateurs de ces Semaines sociales comprenant de nouveaux députés d'Alsace et de Lorraine et parmi eux M. Robert Schuman. C'est à la Semaine sociale de Strasbourg d'août 1922 qu'on verra naître un « parti démocrate populaire » qui, entre les deux guerres, n'atteint pas le plan de la politique intérieure. Mais les idées qu'il défend ne sont pas absentes de la politique internationale. L'étranger aime à entendre et parfois comme conférencier officiel, Robert Garric, fondateur des Equipes sociales. En 1928 Henri Simonnet, agrégé d'allemand, fonde le Secrétariat international des partis démocratiques d'« inspiration chrétienne ». Et à partir de 1932 l'« Aube », organe de ce mouvement chrétien populaire, publie ces éditoriaux de politique étrangère où M. Georges Bidault, alors professeur au Lycée Louis-le-Grand, s'affirme « journaliste de grande classe » (p. 113).

La politique sociale française, à partir de 1919, ne peut non plus ignorer l'Union sociale des Ingénieurs catholiques (U.S.I.C.) où de grands problèmes sont abordés de front, ni la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.), avec 500.000 adhérents en 1939, qui s'introduit au Conseil supérieur du Travail comme au B.I.T. de Genève, ni des deux puissants mouvements du « Jocisme »

(Jeunesse ouvrière) et du « Jacisme » (Jeunesse agricole). Sur le terrain politique, ces divers milieux ont peu à peu modifié les circonscriptions électorales et les votes communaux.

De 1940 à 1944, les catholiques de tous ces milieux se sont rencontrés et affirmés dans la résistance. « La légalité se rétablit grâce à l'action des comités locaux de libération où toujours figurent un nombre de sympathisants du M.R.P. » (p. 109). En octobre 1945, le nouveau « Mouvement », avec 150 sièges à l'Assemblée Constituante, égale les communistes et devance les socialistes (139 sièges). Marc Sangnier reparaît dans cette Chambre, comme une sorte de liaison entre le passé et l'avenir.

La démocratie chrétienne va donc être un parti de gouvernement dans l'histoire française de l'après-guerre. Le drame de sa prise de pouvoir fait l'objet d'un chapitre particulièrement riche en notations précises. A partir de 1945, des hommes d'Etat formés à de sérieux principes d'universalisme religieux purent envisager, selon des dimensions mondiales, une restauration de la Chrétienté, basée particulièrement sur la réconciliation franco-allemande. « L'idée de la démocratie chrétienne, dit à ce sujet M. Vaussard (p. 130), reste non seulement viable, mais féconde. Elle s'est incarnée, en France et à l'étranger, en trop d'hommes de valeur pour qu'un demi échec, ici ou là, motive une condamnation sans appel de son idéal... ».

R. R.

IV. — *L'Histoire de la Démocratie chrétienne* aurait pu n'être que l'exposé d'une doctrine. Mais cette doctrine était trop instigatrice d'action pour ne pas inspirer des programmes de partis — et même de gouvernement, en favorisant des rapprochements entre membres de même famille spirituelle. Les idées chrétiennes sociales ont profondément marqué la vie politique de la France, de l'Autriche, de l'Allemagne de l'Ouest, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Italie, voire de la Suisse et de la Hollande, dont un grand « social », Sarrarens, est à la fois président de la Conférence Internationale des Travailleurs Chrétiens et juge à la Cour de la Haute-Autorité du Charbon et de l'Acier. Plusieurs de ceux qui les professent ont dirigé ou dirigent encore la politique étrangère de leur pays. C'est pourquoi l'ouvrage si parfaitement informé de M. Maurice Vaussard, dont cependant quelques appréciations sur des périodes litigieuses du passé pourraient susciter des réserves (1), présente, outre ses mérites documentaires, un intérêt plus immédiat. Par la connaissance de la formation intellectuelle et spirituelle de quelques-uns des maîtres de l'heure, il éclaire beaucoup de la diplomatie européenne de notre temps.

René Dollot, René Roux.

---

(1) Je pense en particulier aux appréciations relatives à la politique de Joseph Caillaux pour ne m'en tenir qu'à une période déjà acquise à l'histoire.

Serge MORANCY : *L'instance allemande,* 1 v. in-8°, 502 p., Paris, Dominique Wapler, 1954.

L'ouvrage de Serge Morancy se présente sous un titre très juste et très fort, qui montre l'Allemagne dans une réalité qu'on élude parfois : celle d'instance. Elle est debout, inhérente à notre existence même : *instat*...

C'est avec une extrême conscience, au cours de longues années d'expériences de guerre et de méditations de paix, que l'auteur réalisa la valeur et la mesure de son sujet. Il consacre une première partie — cinq chapitres — au problème allemand. D'abord quelques textes abondants et significatifs. Dès la fin du XVIIIe siècle, un Dietrich de Bülow, qui meurt au temps de la bataille d'Iéna, affirme que « la rive gauche du Rhin jusqu'à la Meuse appartient entièrement au noyau des forces militaires allemandes ». Son contemporain Arndt se plaint « que la Hollande constitue l'atteinte la plus criante à la frontière naturelle de l'Allemagne », et réclame « la Somme comme frontière nord de la France ». Frontière de la Somme, frontière de la Meuse, il n'y a pas quinze ans que la France les voyait s'ébaucher au profit d'une grande Allemagne depuis longtemps projetée.

Il y a là une précieuse anthologie de textes sur l'orgueil germanique, les purs Aryens et les purs dolichocéphales, et la valeur des « institutions germaniques » dont les plus caractéristiques sont, dit Ludwig Woltmann, « la Papauté et l'Empire ». Si succincts qu'ils soient, les morceaux choisis de cette philosophie de peuple élu donnent une accablante impression de volonté de puissance « dionysienne », comme disait Nietzsche, c'est-à-dire associée à des cultes primitifs de forces de la nature... Le néopaganisme hitlérien, le retour au symbole solaire de la croix gammée viennent de montrer ce que peut donner le réveil de ces forces...

Le chapitre suivant, consacré à la Réforme, explique l'échec partiel du luthéranisme devant une réduction de ces persistances païennes. Luther était trop théologien pour faire une distinction radicale entre la foi et les œuvres, mais pratiquement le luthéranisme fit de la foi l'affaire de la vie intime et des œuvres le domaine de la vie publique. Le prince luthérien sécularisa les centres ecclésiastiques d'activités sociales et absorba les pouvoirs épiscopaux. « Les pouvoirs officiels viennent alors décourager les initiatives personnelles et rappeler qu'il revient à l'Etat de choisir les grandes voies de la politique et de la vie sociale... » (p. 90). Tandis que la foi déviait vers des mystiques panthéistes, un christianisme d'Etat nationalisait, comme corps d'Etat, les Eglises incorporées, depuis le traité de Westphalie aux territoires germaniques.

D'où — et c'est l'intéressant chapitre III — un développement du sentiment religieux dans un sens compensateur des activités interdites. « Le luthéranisme a été à certain égard anti-intellectuel. Il s'est laissé submerger par maintes idées étrangères ou contraires à

l'idéal chrétien » (p. 91). Klinger donna en 1776 la pièce *Sturm und Drang — Tempête et assaut* — qui va couvrir de son nom tous les nouveaux courants du subjectivisme et du sentimentalisme (p. 97). L'appel aux forces cosmiques, aux « voies de la nature », mène les esprits à l'occultisme, à l'illuminisme, au panthéisme. « L'âme, dit Hegel, doit se baigner dans l'éther de la substance unique ». La substance allemande — le Deutschtum — devient très vite l'image sur terre de cette substance unique. Elle s'incarne dans une race pure investie de la mission de substituer partout à l'idée « stérilisante » de chrétienté la mystique d'unité du monde sous dirigisme allemand.

Un long chapitre IV reprend l'évolution des Germains et du germanisme à travers les âges. C'est un résumé très nourri de faits caractéristiques du dynamisme allemand, « fragilement appuyé sur un imaginaire manque de sol nourricier ou sur un imaginaire excès de population » (p. 304). Peut-être, toutefois, conviendrait-il de noter que les grandes invasions ont été surtout causées par des irruptions de peuples de l'Est, et que l'Empire romain a été imprudent en ne tenant pas solidement la ligne de l'Elbe et de l'Oder. Il n'y avait pas que des Germains parmi les peuples qui ont envahi l'Occident. Les Alains, cités p. 170, sont des Caucasiens qui avaient suivi les Goths de la Mer Noire dans leur exode. En 1241, note M. Morancy (p. 210), les Asiatiques — Mongols de Gengis Khan — menacent encore les confins orientaux de l'Allemagne. Ils risquent de renforcer des congénères, ces Borusses, dont le nom et l'extension expliquent la Prusse et son rôle allemand. Ce contact direct avec le monde finno-mongol, cette crainte des plaines démesurées de l'Est sont à coup sûr une des raisons profondes de la formation politique de l'Allemagne, comme le péril turc est une des causes du destin de l'Autriche.

Ce complexe d'infériorité dû aux dangers ethniques de l'Est — la plupart des Germains sont entrés dans l'Empire comme réfugiés — est d'ailleurs peut-être responsable, par réaction, du complexe de supériorité si profondément analysé par M. Morancy. La Prusse a réhabilité le prestige allemand devant les Finnois, les Slaves, voire les Nordiques, Suédois du XVII[e] siècle, Danois du XIX[e] siècle. Il n'est pas surprenant que toute une idéologie, même toute une mythologie de la grandeur allemande ait illustré la politique des responsabilités du destin allemand assumée par l'Etat prussien. Tel est le sens, dès 1808, des discours que Fichte adresse à la *Nation allemande*. Et M. Morancy a raison de citer, p. 243, le remarquable passage où Edgar Quinet analyse en 1831, avec une extrême perspicacité, les raisons de l'ascendant pris par « le despotisme intelligent de la Prusse » sur toutes les « nations germaniques, envahies de haute lutte par cette intelligence... ». Cette intelligence au service du despotisme est interprétée en France par les écrivains et les penseurs comme une forme sympathique de libéralisme qu'on exploite et qu'on excite contre la « réactionnaire » Autriche. M. Morancy a encore raison de citer la terrible phrase de Quinet, qui, bien entendu, n'alerta personne :

« La Prusse, à l'heure qu'il est (lendemain de Sadowa) a seule la

puissance. Elle a été déchaînée par les Tuileries. Elle ne s'arrêtera pas qu'elle n'ait en mains toute la race germanique pour dominer ou ravaler la France » (p. 251).

L'histoire de l'Allemagne ne sera, de 1866 à 1945, qu'une tragique réalisation de cette prophétie. M. Morancy signale l'exploitation du complexe d'infériorité déjà mentionné plus haut et défini « systématiquement pendant des dizaines d'années » (p. 277) sous le nom de « psychose d'encerclement » ; la foi en un « espace vital » à conquérir saura seule conjurer ce péril...

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'idéologie allemande. L'auteur résume ici certaines idées-forces, dont le monde germanique s'inspire pour agir. Il note avec d'intéressants détails historiques et préhistoriques, l'orgueil de race et le mythe arien. Il rend compte de l'esprit guerrier, favorisé par une caste militaire prussienne et aboutissant à un « bellicisme totalitaire ». Et il n'a pas de peine à montrer la nécessité d'une reprise de conscience par l'Allemagne en face de tant de retours au paganisme et à la déification des idées.

La conclusion tente de ramener les divers problèmes allemands à quelques vues d'ensemble. Rappelant l'énergique résistance des prélats catholiques et des pasteurs protestants à la tyrannie hitlérienne (beaucoup de ministres des deux églises souffrirent et moururent en camp de concentration), M. Morancy souhaite une « vraie primauté morale » des cultes évangélique et catholique, espérant des liaisons fructueuses entre l'épiscopat anglican et l'épiscopat luthérien de la nouvelle Allemagne. Il insiste sur les antinomies irréductibles entre les diverses données de la déification de la nature et les applications de la morale chrétienne, antinomies qui doivent pénétrer « la question capitale du mouvement philosophique allemand » (p. 461). Il souhaite enfin à l'Allemagne un sens plus européen et plus international de l'histoire ainsi qu'un développement des contacts avec le reste du monde. « Vous romprez, dit-il aux Allemands, le cours d'un cycle catastrophique. Et ce sera le premier pas de la guérison de l'Europe ».

Telle est la conclusion d'un livre de haute valeur documentaire et morale. Livre non seulement de bonne foi, mais de foi envers les possibilités d'un grand peuple dont les extraordinaires mélanges de politique et de métaphysique ont dépassé toutes limites humaines. M. Morancy a réalisé une sorte de somme des problèmes germaniques passés, présents et futurs, l'accent étant mis sur les diverses déformations allemandes de la pensée chrétienne. Il y a joint une bibliographie très complète et très utile... C'est un riche sujet de méditations pour tous ceux que préoccupe l'instante présence des facteurs allemands dans les complexités politiques en cours.

René Roux.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS